Almanach de la Cour impériale de Toulouse, pour l'année bissextile 1812, dédié à la Cour. 1812

Page de titre

Extrait du registre des délibérations de la Cour impériale de Toulouse

Table des matières contenues dans cet Almanach

Calendrier,	Page xiii
Puissance de l'Europe,	1
Sacré collége,	2
Titulaires des grandes dignités de l'empire,	13
Ministres,	14
Maréchaux de l'empire,	ldem.
Sénat,	15
Conseil d'état,	28
Corps législatif,	36
Haute cour impériale,	50
Cour de cassation,	52
Cour des comptes,	69
Département du grand – juge	75
Archevêques et évêques de France,	81
Division de l'empire en 130 départemens,	85
Préfectures et noms de MM. les préfets,	89
Cours impériales de l'empire,	96
Cour impériale de Toulouse,	105
Avocats à la cour impériale,	116
Avoués près ladite cour,	Page 119
Tribunal de première instance de Toulouse,	122
Justices de paix de l'arrondissement de Toulouse,	127
Tribunal de première instance de Saint – Gaudens,	132
Justices de paix de cet arrondissement,	ldem.
Tribunal de première instance de Villefranche,	137

Justices de paix de cet arrondissement,	138
Tribunal de première instance de Muret,	140
Justices de paix de cet arrondissement,	141
Tarn. Tribunal de première instance d'Albi,	145
Justices de paix de cet arrondissement,	146
Tribunal de première instance de Castres,	149
Justices de paix de cet arrondissement,	150
Tribunal de première instance de Lavaur,	154
Justices de paix de cet arrondissement,	ldem.
Tribunal de première instance de Gaillac,	156
Justices de paix de cet arrondissement,	157
Ariège. Tribunal de première instance de Foix,	160
Justices de paix de cet arrondissement,	161
Tribunal de première instance de Pamiers,	164
Justices de paix de cet arrondissement,	165
Tribunal de première instance de Saint – Girons	167
Justices de paix de cet arrondissement,	168
Tarn – et – Garonne. Tribunal de première instance de Montauban,	170
Justices de paix de cet arrondissement,	171
Tribunal de première instance de Moissac,	174
Justices de paix de cet arrondissement,	175
Tribunal de première instance de Castelsarrasin,	177
Justice de paix de cet arrondissement,	178
Tribunal de commerce de Toulouse,	180
Chambre de commerce,	181
Agens de change, courtiers,	Idem.
Tribunal de commerce d'Albi,	182
Tribunal de comm. de Castres,	182
Tribunal de commerce de Montauban,	183
Tribunal de commerce de Moissac,	ld.
Cour prévotale séant à Agen,	ld.

Tribunal des douanes séant à Saint – Gaudens,	184
Notaires impériaux de Toulouse, avec les noms de tous ceux dont	ldem.
ils ont les minutes,	
Dixième division militaire,	189
Archevêché de Toulouse,	191
Chapitre métropolitain,	Idem.
Préfecture de la Haute – Garonne,	193
Sous – préfectures de ce département,	198 et 199
Ponts et chaussées,	200
Direction des contributions,	Idem.
Receveur général du département,	202
Direction de l'enregîtrement et domaines,	202
Conservation forestière,	203
Direction des droits réunis,	204
Agence des poudres et salpêtres,	206
Municipalité de Toulouse,	207
Commissaire spécial de police,	209
Université impériale. – Académie de Toulouse,	210
Ecole spéciale des arts,	213
Académie des jeux floraux,	214
Académie des sciences,	215
Ecole de médecine et de chirurgie,	219
Bibliothèques publiques,	219
Musée,	220
Monnaie,	ldem.
Société d'agriculture,	ldem.
Messageries et porteurs,	222
Maisons de roulage,	224
Transports sur la Garonne,	225
Jours des départs et arrivées des courriers,	ldem.
Poste aux chevaux,	Idem.

Canal des deux mers,	226
Bateau de poste du canal,	227

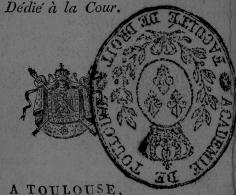
Res 17519

ALMANACH

DE LA

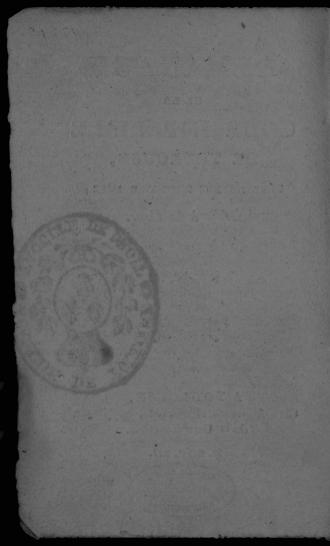
COUR IMPERIALE DE TOULOUSE,

POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1812,



Chez Augustin MANAVIT, imprimeur de la Cour impériale.





EXTRAIT

Du regître des délibérations de la Cour impériale de Toulouse.

Du mercredi six novembre mil huit cent onze, dans l'assemblée générale des Chambres, sous la présidence de M. le baron Desazars,

premier président,

M. le Procureur général ayant exposé que le sieur Manavit, imprimeur de la Cour, la suppliait d'agréer la dédicace d'un Almanach pour le ressort, qu'il se propose de rédiger, sous le titre d'ALMANACH de la COUR IMPÉRIALE de TOULOUSE, et de favoriser cette entreprise par une autre marque de protection, en lui faisant fournir les renseignemens sur l'administration de la justice dans le ressort:

LA COUR,

Après en avoir délibéré, et conformément à l'avis de M. le Procureur général, a agréé la dédicace d l'almanach de la cour impériale de toulouse, et elle a chargé M. le Procureur général de faire fournir pour cet Almanach seul, par les autorités judiciaires du ressort, tous les renseignemens propres à assurer l'exactitude du travail de l'éditeur. Le sieur Manavit est autorisé à imprimer la présente délibération en tête de chaque édition.

Le baron DESAZARS, premier Président, Cabos, greffier en chef, signés au registre.

Pour extrait :

Le Greffier en chef de la Cour, CABOS.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans cet Almanach.

The state of the property of the state of the	
CALENDRIER, pa	ige xiij
Puissances de l'Europe,	- 1
Sacré collège.	11
Titulaires des grandes dignités de	e l'em-
pire,	13
Ministres,	14
Maréchaux de l'empire,	idem.
Sénat,	15
Conseil d'état,	28
Corps législatif,	36
Haute cour impériale,	50
Cour de cassation,	52
Cour des comptes,	69
Département du grand-juge,	75
Archevêques et évêques de France	e. 81
Division de l'empire en 130 de	éparte-
mens,	85
Préfectures et noms de MM. les p	
de puis, és cet espandies -	89
Cours impériales de l'empire,	96
Cour impériale de Toulouse,	105
Avocats à la cour impériale,	116
	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

Avoués près Tribunal de louse,	ladite cou	r, p	age 119
Tribunal de	première i	nstance	de Tou-
louse, Justices de particular de la proposición dela proposición dela proposición de la proposición del proposición de la proposición del proposición de la proposición de la proposición del proposi	. , ,		122
Justices de p	aix de l'a	rrondisse	ment de
Toulouse,			1- 5-127
Toulouse, Tribunal de p Gaudens, Justices de ment, Tribunal de n	oremiere ii	istance i	ie Saint-
Justices de	nair de	cet arr	ondisse-
ment	para ac	cci un	idem.
Tribunal de p	remière in	stance a	le Ville-
franche,			137
Justices de	paix de	cet arr	ondisse-
ment,			138
Tribunal de pr	remière ins	stance de	Muret,
21 1			140
Justices de	paix de	cet arr	ondisse-
Justices de ment, Tribunal de projection de ment,	· Carpidan		141
TARN. Tribu d'Albi, Justices de ment, Tribunal de p Justices de ment, Tribunal de p	nal de pr	remière	instance
d'Albi.	p.		145
Justices de	paix de	cet arr	ondisse-
ment,			146
Tribunal de p	remière in	stance de	Castres,
		30 125	149
Justices de	paix de	cet ari	rondisse-
ment,	1. 40 80	de l'en	7 150
Tribunai ae p	remiere in	stance ae	Lavaur,
Tuetices de	nair de	cet an	nondissa
Justices de ment,	para ue	cet ar	idem.
Tribunal de p			C :11
	remiere in:	stance de	Garllac.
270,000,00000	remierein	stance de	Garllac,

Justices de	paix	de	cet	arrondi	sse-
ment,		,		page	157
Ariége. T de Foix, Justices de ment, Tribunal de miers,	ribunal	de j	oremi	ère inst	ance
de Foix,					160
Justices de	e paix	de	cet	arrond	isse-
ment,					161
Tribunal de	e premi	ière	insta	nce de	Pa-
miers,					164
ment,					165
ment, Tribunal de Girons, Justices de ment,	premie	ère i	nstan	ce de S	aint-
Girons ,					167
Justices de	paix	de	cet	arrond	isse-
ment.					168
TARN-ET-GA	RONNE.	Tril	bunal	de pren	uière
instance					
Justices de ment.					171
Justices de ment, Tribunal de sac, Justices de	premiè	re i	nstan	ce de A	Tois-
sac.	1 2 4	1			174
Justices de	e paix	de	cet	arrond	isse-
ment.					175
Tribunal de	nremie	re in	nstan	ce de Co	istel-
sac, Justices de ment, Tribunal de sarrasin					177
Justices di ment	e nair	de	cet	arrond	isse-
ment	para				178

Tribunal de commerce de Toulouse, 180 Chambre de commerce, 181 Agens de change, courtiers, idem. Tribunal de commerce d'Albi, 182

Tribunal de comm. de Castres, p.	. 182
Tribunal de commerce de Montau	ban .
	183
Tribunal de commerce de Moissac,	id.
Cour prévotale séant à Agen,	id.
Tribunal des douanes séant à S Gaudens,	aint-
	184
Notaires impériaux de Toulouse,	avec
les noms de tous ceux dont ils o	nt les
	idem.
Dixième division militaire,	189
Archevêché de Toulouse,	.,191
	idem.
Préfecture de la Haute-Garonne,	
Sous-préfectures de ce départemn	
	t 199 200
Ponts et chaussées, Direction des contributions,	idem
Receveur général du département,	
Direction de l'enregitrement et d	
nes,	202
Conservation forestière,	203
Direction des droits réunis,	204
Agence des poudres et salpêtres,	206
Municipalité de Toulouse,	207
Commissaire spécial de police,	209
Université impériale Académ	ie de
Toulouse,	210
Ecole spéciale des arts,	213
Académie des jeux floraux,	214
Académie des sciences,	215
Ecole de médecine et chirurgie,	219

Bibliothèques publiques,	page 219
Musée,	220
Monnaie,	idem.
Société d'agriculture,	idem.
Messageries et porteurs,	222
Maisons de roulage,	224
Transport sur la Garonne,	225
Jours des départs et arrivées de	des cour-
riers,	idem.
Poste aux chevaux,	idem.
Canal des deux mers,	226
Bateau de poste du canal,	227



Tone die estance et arrivece de

PRINCIPALES ÉPOQUES.

ÉCLIPSES.

Il y aura cette année 1812 six éclipses, quatre de soleil et deux de lune.

Le 12 février, éclipse de soleil, invisible

à Toulouse.

Le 12 mars, éclipse de soleil, invisible à Toulouse.

Le 14 août, éclipse de soleil, invisible à Toulouse.

Le 5 septembre, éclipse de soleil, invisible à Toulouse.

Le 27 février, éclipse totale de lane, en partie visible à Toulouse:

Le 22 août, éclipse de lune, invisible à Toulouse.

SAISONS.

PRINTEMPS, 20 mars, à 5 h. 59 du soir. ÉTÉ, 21 juin, à 3 h. 33 du soir. AUTOMNE, 23 septembre, à 5 h. 27 mat. HIVER, 21 décembre, à 10 h. 24 soir.

FETES MOBILES.

La Septuagésime, 26 janvier. Les Cendres, 12 février. PAQUES, 29 mars. Les Rogations, les 4, 5 et 6 mai. ASCENSION, 7 mai. PENTECÒTE, 17 mai. ·La Trinité, 24 mai.

La Fête-Dien , 31 mai. Avent, 29 novembre.

De l'Épiphanie à la Septuagésime, 3 dim. De la Pentecôte à l'Avent, 27 dimanches.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or.. 8 | Indict. Romaine. 15 Cycle solaire... 1 Lettre Domin.. ED. Epacte 17

QUATRE-TEMPS.

19, 21 et 22 février. 20, 22 et 23 mai.

16, 18 et 19 septembre.

16, 18 et 19 décembre.

LES DOUZE SIGNES DU ZODIAQUE.

La Balance.

Le Scorpion.

Le Sagittaire. Le Capricorne.

Le Verseau.

Les Poissons.

Le Belier.

Le Taureau.

Les Gémeaux. L'Ecrevisse.

Le Lion.

La Vierge.

JANVIER.

Dernier Quartier le 6, à 8 h. 21 m. du soir. Nouvelle Lune le 14, à 8 h. 23 minut. du matin. Premier Quartier le 21, à 1 h. 54 min. du matin. Pleine Lune le 28, à 11 heures 43 min. du soir.

			1 - 1	
Jours.	Noms des Saints.		Lev. du s.	
2 Jeudi. 3 Ven. 4 Sam. 5 Dim. 6 Lundi 7 Mar. 8 Mer. 9 Jeudi. 10 Ven. 11 Sam. 12 Dim. 13 Lundi 14 Mar. 15 Mer. 16 Jeudi. 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 20 Lundi 21 Mar. 22 Mer. 23 Jeudi 24 Ven. 25 Sam. 26 Dim. 27 Lundi 28 Mar. 29 Mer.	CIRCONCISION. s. Basile. ste. Geneviève. s. Rigobert. s. Siméon Stylite. Epiphanie. s. Théau. s. Lucien. s. Guillaume. s. Hygin. s. Benoît. Baptême de N. S. s. Hilaire. s. Maur , Abbé. s. Marcel. s. Antoine. Ch. s. Pierre à Rome. s. Sulpice. s. Fab. et s. Sébastien. ste. Agnès. s. Vincent. s. Raymond. s. Timothée. Conversion s. Paul. ste. Paule. ss. Martyrs. s. Cyrille, Evêque. s. François de Sales. ste. Bathilde. s. Pierre Nolasque.	17 18 19 20 21 22 23 24 25 66 78 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	7h32 7 31 7 30 7 30 7 20 7 25 7 27 27 27 27 7 26 7 27 7 27 7 26 7 27 7 27 7 27 27 7 27 27 10 7 18 7 17 16 7 16 7 11 7 11 7 11 17 7 11	4h288 4 29 4 30 4 31 4 32 4 33 4 33 4 3 34 4 35 4 36 8 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

FÉVRIER.

Dernier Quartier le 5, à 4 h. 45 minut, du soir. Nouvelle Lune le 12, à 8 h. 6 min. du soir. Premier Quartier le 19, à 11 h. 32 min. du soir. Pleine Lune le 27, à 5 heures 56 min. du matin.

2 /				
Jours.	Noms des Saints.	J. de la l.	Lev. du f.	Cou- du f.
14 Ven. 15 Sam. 16 Dim. 17 Lundi 18 Mar. 19 Mer. 20 Jeudi 21 Ven. 22 Sam. 23 Dim. 24 Lundi 25 Mar. 26 Mer. 27 Jeudi 28 Ven.	s. Ignace, Evêque. Purification. s. Blaise. s. Philéas. ste. Agathe. s. Vast, Evêque. s. Romuald. s. Jean de Matha. ste. Apollonie. ste. Scholastique. s. Adolphe. Les Cendres. s. Lézin, Evêque. s. Valentin. s. Faustin. ste. Julienne. s. Sylvain. s. Siméon. s. Gabin. 4 Temps. s. Ernest. Ch. S. Pierre à Ant. s. Damien. s. Aventin. s. Matthias. s. Nestor, ste. Honorime. s. Arnoult. s. Romain.	19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 1 2 3 4 5 6 6 7 8 9 9 10 11 12 11 12 11 12 11 12 11 12 11 13 14 14 15 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16	7h 6 5 5 7 7 7 7 5 5 8 6 5 5 7 7 7 7 6 5 6 6 5 5 4 9 9 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	4 56 4 57 4 58 4 59 1 3 46 7 8 10 1 12 1 15 1 16 1 16 1 17 1 17 1 18 1 19 1 19 1 19 1 19 1 19 1 19 1 19

MARS.

Dernier Quartier le 6, à 9 h. 54 min. du main. Nouvelle Lune le 13, à 6 h. 27 minut. du main. Premier Quartier le 19, à 11 h. 6 min. du soir. Pleine Lune le 28, à 21 minutes du matin.

Jours.	Noms des Saints.		Lev. du f.	Cou. du f.
1 Dim. 2 Lundi 3 Mar. 4 Mer. 5 Jeudi 6 Ven. 7 Sam. 8 Dim. 10 Mar. 11 Mer. 12 Jeudi 13 Ven. 14 Sam. 15 Dim 16 Lundi 17 Mar. 18 Mer. 19 Jeudi 20 Ven. 21 Sam. 22 Dim. 23 Lundi 24 Mar. 25 Mer. 26 Jeudi 27 Ven. 28 Sam. 29 Dim. 30 Lundi 31 Mar.	s. Aubin, Evêque. s. Simplice. ste. Cunégonde. s. Casimir. s. Drausin. s. Anselme. s. Godegrand. lætare. ste. Françoise. s. Doctrovée. Les 40 Martyrs, s. Grégoire, P. ste. Euphrasie. s. Lubin, Evêque. La Passion. s. Cyriaque. ste. Gertrude. s. Alexandre. s. Joseph. s. Joachim. s. Benoît, Abbé. Les Rameaux. s. Victorien. s. Simon. Annonciation. s. Ludger. Vendredi Saint. s. Gontrand. PAQUES. s. Rieul. s. Acace.	18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 16 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	5 48	5 48 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5

AVRIL.

Dernier Quartier le 4, à 11 h. 10 min. du soir. Nouvelle Lune le 11, à 3 h. 32 min. du soir. Premier Quartier le 18, à 46 minutes du soir. Pleine Lune le 26, à 5 heures 16 min. du soir.

	Y	N. V.	35
Jours. Noms des S		Lev. du f.	
I Mer. 2 Jeudi 3 Ven. 4 Sam. 5 Dim. 6 Lundi 10 Ven. 11 Sam. 12 Lundi 15 Mer. 15 Jeudi 15 Wen. 16 Jeudi 17 Mar. 18 Mar. 19 Dim. 10 Lundi 11 Sam. 12 Lundi 13 Lundi 14 Mar. 15 Mer. 16 Jeudi 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 10 Lundi 11 Sam. 12 Lundi 13 Lundi 14 Mar. 15 Mer. 16 Jeudi 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 10 Lundi 11 Sam. 12 Lundi 13 Sam. 14 Mar. 15 Jeudi 15 Mer. 16 Jeudi 17 Ven. 18 Jeudi 18 Sam. 19 Dim. 19 Lucien. 10 Lundi 11 Mar. 12 Lundi 12 Mer. 13 Jeudi 14 Wen. 15 Jeudi 15 Jeudi 16 Jim. 16 Jim. 17 Ven. 18 Jeudi 18 Jeudi 19 Jeud	20 21 êque. 21 22 23 24 25 26 27 29 30 . 1 2 3 4 5 6 6 7 8 9 9 10 11 12 2 8 9 9 10 11 11 12 12 13 14 15 16 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	5 36 5 35 5 36 5 37 5 26 5 24 5 5 16 5 5 15 5 16 5 15 5 11 5 10 5 5 7 6 6 5 5 15 5 15 5 15 5 15 5 15 5	6h21 66 22 66 23 66 26 66 28 66 33 66 34 66 37 66 37 66 44 66 44 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67

MAI.

Dern. Quartier le 4, à 8 h. 42 min. du matin. Nouvelle Lune le 10, à 11 h. 44 min. du soir. Premier Quart. le 18, à 4 h. 21 min. du matin. Pleine Lune le 26, à 7 h. 39 min. du matin.

	J. de la l.	Lev.	Cou. du ſ.
I Ven. s. Phil. et s. Jacques, s. Athanase. 3 Dim: Invention ste. Croix. 4 Lundi Kes Rogations. 5 Mar. Conv. s. Augustin. 6 Mer. Jeudi L'ASCENSION. 8 Ven. s. Orens. 9 Sam. s. Grégoire. 10 Dim. s. Gordien. 11 Lundi s. Mamert. 12 Mar. s. Nérée. 13 Mer. s. Nérée. 14 Jeudi s. Norésime. 15 Ven. s. Isidore. 16 Sam. s. Honoré. Vig. jeûne. 17 Dim. PENTECOTE. 18 Lundi s. Félix. 19 Mar. s. Pélix. 19 Mar. s. Célestin. 20 Mer. s. Pascal. 4 Temps. 21 Jeudi s. Didier , Evêque. 22 Ven. s. Didier , Evêque. 23 Sam. s. Didier , Evêque. 24 Dim. La Trinité, s. Urbain. 26 Mar. s. Philippe de N. s. Pape. 28 Jeudi s. Germain. 29 Ven. s. Maximin , Evêque. 38 Jeudi s. Hubert. 31 Dim. La Fête-Dieu.	20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 1 2 3 4 5 6 7 8 9 9 10 11 12 13 14 15 16 16 16 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	4h58 4 57 4 4 56 4 4 55 4 4 53 4 4 52 4 4 40 4 4 44 4 4 44 4 4 43 4 4 44 4 4 43 4 4 44 4	7h 3 4 7 7 7 7 8 9 7 7 7 7 7 7 8 9 7 7 7 7 7 7

JUIN.

Dernier Quartier le 2, à 3 h. 15 min. du soir. Nouvelle Lune le 9, à 7 h. 55 min. du matin. Premier Quartier le 16, à 9 h. 12 min. du soir. Pleine Lune le 24, à 7 h. 38 minutes du soir.

Jours.	Noms des Saints.		Lev. du s.	
2 Mar. 3 Mer. 4 Jeudi 5 Ven. 6 Sam. 7 Dim. 8 Lundi 9 Mar. 11 Jeudi 12 Ven. 13 Sam. 14 Dim. 15 Lundi 16 Mar. 17 Mer. 18 Jeudi 19 Ven. 20 Sam. 21 Dim. 22 Lundi 23 Mar. 24 Mer. 25 Jeudi 26 Ven. 27 Sam. 27 Sam. 28 Dim. 29 Lundi	s. Pamphile. ste. Emilie. ste. Clotilde. s. Optat. s. Boniface, Ev. s. Norbert. s. Paul de C. P. s. Médard. s. Prime, M. s. Landry. s. Barnabé. s. Basilide. s. Antoine de Padoue. s. Basile, Evêque. s. Guy, Martyr. s. Fargeau. s. Avit. s. Amand. s. Gervais et s. Prot. s. Sylvère, Pape. s. Leufroy. s. Paulin. s. Lanfran. Vig. jeûne. s. Jean-Baptiste. Transl. s. Saturnin. ste. Amélie. s. Crescent. Vig. jeûne. s. Irénée. s. Pierre, Apôtre. Commém. s. Paul.	22 23 24 25 26 27 28 29 1 2 3 4 5 6 7 8 9 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19	4h26 4 25 4 24 4 24 4 24 4 23 4 22 4 21 4 20 4 19 4 19 4 19 4 18 4 18 4 18 4 18 4 18 4 18 4 18 4 18	7h3477773366 377773366 377773388 389 399 441 417777777777777777777777777777777

JUILLET.

Dernier Quartier le 1, à 7 h. 58 min. du soir. Nouvelle Lune le 8, à 5 h. 18 min. du soir. Premier Quartier le 16, à 2 h. 30 min. du soir. Pleine Lune le 24, à 5 h. 50 min. du matin. Dernier Quartier le 31, à 23 min. du matin.

Jours.	Noms des Saints.	J. de la l.		
1 Mer. 2 Jeudi 3 Ven. 4 Sam. 5 Dim. 6 Lundi 10 Ven. 11 Sam. 12 Dim. 13 Lundi 14 Mar, 15 Mer. 16 Jeudi 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 20 Lundi 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 20 Lundi 24 Ven. 25 Sam. 26 Dim. 27 Lundi 28 Mar. 29 Mer. 29 Me	s. Martial. Visitation de N. D. s. Anatole. s. Théodore. ste. Zoé. s. Tranquillin. s. Prosper. ste. Elisabeth. s. Cyrille, Evêque. Les 7 Frères Machab. Translation s. Benoît. s. Honeste. s. Anaclet. s. Bonaventure. s. Henri. Notre-Dame M. C. s. Spérat. s. Thomas d'Aquin. s. Vincent de Paule. ste. Margueritte. ste. Margueritte. ste. Magdelaine. ste. Apolline. ste. Anne. s. Jacques. ste. Anne. s. Pantaléon. s. Nazaire. ste. Marthe. s. Abdon. s. Germain Aux.	23 24 25 26 27 28 29 30 1 2 3 4 5 6 7 8 9 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	4h20 4 21 4 21 4 22 4 23 4 24 4 25 4 25 4 26 4 27 4 27 4 28 4 29 4 31 4 31 4 33 4 34 4 34 4 37 4 37 4 37 4 4 37 4 4 37 4 4 37 4 4 37 4	7 38 7 37 7 36 7 36 7 35 7 35

AOUT.

Nouvelle Lune le 7, à 5 heures du matin-Premier Quart. le 15, à 7 h. 33 min. du matin. Pleine Lune le 22, à 3 heures 4 min. du soir. Dernier Quart. le 29, à 6 h. 6 min. du matin.

				-
Jours.	Noms des Saints.	J. de la l.	Lev. du s.	Cou. du f.
1 Sam. 2 Dim. 3 Lundi 4 Mar. 5 Mer. 6 Jeudi 7 Ven. 8 Sam. 9 Dim. 10 Lundi 11 Mar. 12 Mer. 13 Jeudi 14 Ven. 15 Sam. 16 Dim. 17 Lundi 18 Mar. 19 Mer. 20 Jeudi 21 Ven. 22 Sam. 23 Dim. 24 Lundi 25 Mar. 26 Mer. 27 Jeudi 28 Ven. 29 Sam. 30 Dim. 31 Lundi	s. Pierre-ès-Liens. s. Étienne. s. Dominique. N. D. des Neiges. La Transfiguration. s. Xisté, pape. s. Justin, s. Romain. s. Laurent. ste. Susanne. ste. Claire, V. s. Hipolyte. Viguie-Jeûne. ASSOMP. s. NAPOL. s. Roch. s. Mamès, ste. Hélène. s. Louis, évêque. s. Bernard. s. Privat. s. Symphorien. s. Sidoine. s. Barthelemi. s. Louis, roi. s. Zéphirin. s. Césaire. s. Augustin. Décolation de s. JB. ste. Rose. s. Raymond N.	24 25 26 27 28 29 1 2 3 4 5 6 6 7 8 9 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	4h44 4 45 4 47 4 49 4 45 1 4 55 4 4 56 7 8 8 5 5 10 11 15 5 14 6 5 5 5 5 8 5 5 10 15 5 1 12 5 5 16 5 5 10 5 5 12 5 12 5	7h15, 7713, 7712, 77777777777777777777777777777777

SEPTEMBRE.

Nouvelle Lune le 5, à 7 h. 27 minutes du soir. Premier Quart. le 13, à 11 h. 44 min. du soir. Pleine Lune le 20, à 11 heur. 56 min. du soir. Dernier Quartier le 27, à 2 h. 37 min. du soir.

Jours.	Noms des Saints.		Lev. du f.	
1 Mar. 2 Mer. 3 Jeudi 4 Ven. 5 Sam. 6 Dim. 7 Lundi 18 Mar. 9 Mer. 10 Jeudi 11 Ven. 12 Sam. 13 Dim. 14 Lundi 15 Mar. 16 Mer. 17 Jeudi 18 Ven. 19 Sam. 20 Dim. 21 Lundi 22 Mar. 23 Mer. 24 Jeudi 25 Ven. 26 Sam. 27 Dim. 28 Lundi 29 Mar. 30 Mer.	s. Leu et s. Giles. s. Antonin. s. Grégoire. ste. Rosalie. s. Victorin. s. Dorothée. s. Cloud. Nativité NDame. s. Omer. s. Nicolas de Tol. s. Patient. s. Raphaël. s. Aimé. Exaltation ste. Croix. s. Arnulfe. s. Cyprien. 4 Temps. s. Lambert. s. Jean Chrysost. s. Janvier. s. Fauste. s. Matthieu. s. Maurice. ste. Thècle. s. Andoche. s. Firmin. ste. Justine. s. Côme. s. Exupère. s. Michel. s. Jérôme.	26 27 28 30 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 22 23 24 25 26 26 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	\$\frac{124}{25}\$\frac{7}{2}\$\frac{2}{2}\$\frac{3}{2}\$\frac{1}{2}\$\f	6 34 6 32 6 31 6 29 6 28 6 27 6 26 6 24 6 22 6 21 6 20 6 19 6 16 6 15 6 15 6 11 6 10 6 8

OCTOBRE.

Nouvelle Lune le 5, à 15 minutes du soir. Premier Quart, le 13, à 2 h. 30 minut, du soir. Pleine Lune le 20, à 8 heures 56 min. du matin. Dernier Quart, le 27, à 2 h. 58 min. du matin.

Jours.	Noms des Saints.	J. de la l.	Lev. du f.	
1 Jeudi 2 Ven. 3 Sam. 4 Dim. 5 Lundi 6 Mar. 7 Mer. 8 Jeudi 10 Sam. 11 Dim. 12 Lundi 13 Mar. 14 Mer. 15 Jeudi 16 Ven. 17 Sam. 18 Dim. 19 Lundi 21 Wer. 22 Jeudi 23 Ven. 24 Sam. 25 Dim. 26 Lundi 27 Mer. 29 Leudi 21 Wer. 29 Leudi 21 Wer. 20 Leudi 21 Ven. 21 Jeudi 22 Jeudi 23 Ven. 24 Sam. 25 Dim. 26 Lundi 27 Mar. 28 Mer. 29 Leudi 20 Yen. 29 Leudi 20 Leudi 21 Ven. 21 Sam. 22 Jeudi 23 Ven. 24 Sam. 25 Dim. 26 Lundi 27 Mar. 28 Mer. 29 Leudi 20 Yen. 31 Sam.	s. Remi. ss. Anges Gardiens. s. Denis Aréop. s. François d'Ass. ste. Aure. s. Bruno. s. Serge. ste. Brigitte. s. Denis de Paris. s. François Bor. s. François Bor. s. Julien. s. Donatien. s. Geraud. s. Galixte. ste. Thérèse. s. Bertrand. s. Gauderic. s. Luc, Evangéliste. s. Pierre, d'Alcant. s. Caprais. ste. Ursule. s. Mellon. s. Hilarion. s. Erembert. s. Crépin ets. Crép. s. Rustique. s. Frumence. s. Simon et s. Jude. s. Narcisse. s. Quentin. Vigile-Jeûne.	26 27 28 29 30 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 25 26 26 27 27 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28	6h. 91 66 11 66 12 66 13 66 15 66 15 66 16 66 15 66 16 66 16	\$\frac{5}{5}, \frac{4}{5}, \fra

NOVEMBRE.

Nouvelle Lune le 4, à 6 h, 19 min, du matin. Premier Quart, le 12, à 3 h, 20 min, du matin. Pleine Lune le 18, à 6 h, 35 minutes du soir. Dernier Quartier le 25, à 7 h, 25 min, du soir.

Jours.	Noms des Saints.	J. de la l.	Lev. du s.	Cou. du f.
2 Lundi 3 Mar. 4 Mer. 5 Jeudi 6 Ven. 8 Dim. 8 Dim. 10 Mar. 11 Mer. 12 Fendi 13 Ven. 14 Sam. 15 Dim. 16 Lundi 17 Mar. 18 Mer. 19 Jeudi 20 Ven. 21 Sam. 22 Dim. 23 Lundi 24 Mar. 25 Mer. 26 Jeudi 27 Ven. 28 Sam. 29 Dim.	LA TOUSSAINT. Les Morts, s. Marcel. s. Charles, ste. Bertile, s. Léonard, s. Ernest, stes Reliques. s. Austremoine, s. Láon. s. Martin, Evêque, s. Martin, Pape, s. Gendulfe, s. Claude, Martyr, s. Malo, Evêque. s. Eucher, s. Agnan, s. Odon, Abbé, ste. Élisabeth, s. Edmond, La Présentation, ste. Cécile, s. Clément, s. Chrysogone, ste. Catherine, ste. Catherine, ste. Geneviève, s. Vital, s. Sosthène, L'Avent, s. André,	27 28 29 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 24 25 26 26 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	666590 12345777777777777777777777777777777777777	5 2 5 1 5 5 1 7 5 5 8 4 5 7 8 4 5 7 8 4 5 7 8 4 5 7 9 4 5 8 9 5 7 9 6 7 9

DÉCEMBRE.

Nouvelle Lune le 4, à 25 minutes du matin. Premier Quart, le 11, à 1 h, 56 min, du soir. Pleine Lune le 18, à 5 h, 28 min, du matin. Dernier Quart. le 25, à 3 h. 10 min. du soir.

Jours.	Noms des Saints.		Lev.	
1 Mar. 2 Mer. 3 Jeudi 4 Ven. 5 Sam. 6 Dim. 7 Lundi 8 Mar. 9 Mer. 12 Jeudi 11 Ven. 12 Sam. 13 Dim. 14 Lundi 15 Mar. 16 Mer. 17 Jeudi 18 Ven. 19 Sam. 20 Dim. 21 Lundi 22 Mar. 23 Mer. 24 Jeudi 25 Ven. 26 Sam. 27 Dim.	Noms des Saints. s. Eloi, s. François-Xavier, s. Mirocle. ste. Barbe, s. Sabas, ANNIV. DU COUR, ste. Fare. La Conception, ste. Gorgonie. ste. Lulaire. s. Damase. s. Paul, Evêque. ste. Luce. s. Nicaise. s. Micaise. s. Micaise. s. Mesmin. ste. Adélaide. 4 Temps. ste. Olimpiade. s. Gratien. s. Nemése. s. Philogone. s. Thomas. s. Honorat, ste. Victoire. Vigile-Jeûne. NO E L. s. Etienne. s. Jean, Evang, Les ss. Innocens. s. Thomas de C. s. Sabin, Evêque. s. Sylvestre.	J. de la l. 28 29 30 1 2 3 4 4 5 5 6 7 8 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	du ſ.	du f. 4h34 4 333 4 322 4 311 4 30 4 20 4 20 4 20 4 20 4 20 4 20 4 20

PUISSANCES DE L'EUROPE.

FRANCE.

NAPOLÉON, né le 15 août 1769, Empereur des Français, le 18 mai 1804, sacré et couronné à Paris, le 2 décembre 1804, couronné Roi d'Italie le 26 mai 1805, marié à Vienne le 11 mars 1810, à

Marie-Louise , Archiduchesse d'Autriche , *née* le 12 décembre 1791 , Impératrice des Français et Reine d'Italie.

De ce mariage :

Napoléon - François - Charles - Joseph , Prince Impérial , Roi de Rome , né le 20 mars 1811.

Joseph Napoléon, frère de l'Empereur, grand électeur. Voyez Espagne.

Louis Napoléon, Roi, frère de l'Empereur, connetable de l'Empire, né le 2 septembre 1778, marié le 3 janvier 1802, à

Hortense-Eugénie, Reine, née le 10 avril 1783. De ce mariage:

Napoléon Louis, prince royal, né le 11

octobre 1804, Voyez Berg et Clèves. CHARLES-LOUIS NAPOLÉON, son frère, né le 20 avril 1808.

JÉRÔME NAPOLÉON, frère de l'Empereur, Voyez Westphalic.

Joséphine, née le 24 juin 1768, Impératrice-Reine.

Marie-Anne-Elisa, sœur de l'Empereur.

Voyez Lucques et Piombino.

MARIE-PAULINE, sœur de l'Empereur, princesse et duchesse de Guastalla. le 30 mars 1806, née le 20 octobre 1780, mariée le 6 novembre 1803, à

CAMILLE, prince de Borghèse, duc de Guastalla, grand dignitaire de l'Empire, gouverneur général des départemens au delà des Alpes, né le 19 juillet 1775.

Marie-Annunciade-Caroline, sœur de l'Empereur, Voyez Deux Siciles.

MARIE-LETITIA, née le 24 août 1750, MADAME, mère de l'Empereur.

STÉPHANIE NAPOLÉON, née le 28 août 1789, grande-duchesse de Bade.

ITALIE.

NAPOLEON, Empereur des Français couronné Roi d'Italie le 26 mai 1805. Vorez France.

Eugène Napoléon, vice-roi. Voyez

Confédération du Rhin, grand-duché de Francfort.

SICILES.

JOACHIM-NAPOLÉON, né le 25 mars 1771, grand amiral de l'Empire, Roi des Deux-Siciles, le 15 juillet 1808, marié le 20 janvier 1800, à

Marie-Annunciade-Caroline, sœur de l'Empereur des Français, Reine des Deux-Siciles, née le 25 mars 1782. De ce mariage:

Napoléon-Achille, prince royal, né le

21 janvier 1801.

Napoléon-Lucien-Charles, son frère, né le 16 mai 1803.

LETITIA-JOSEPHE, sa sœur, née le 25 avril 1802.

Louise-Julie-Caroline, sa sœur, née le 22 mars 1805.

LUCQUES ET PIOMBINO.

Marie-Anne-Eliza, sœur de l'Empereur des Français, née le 3 janvier 1777, grande duchesse, ayant le gouvernement général des départemens de la Toscane, mariée le 5 mai 1797, à

FÉLIX, prince de Lucques et de Piombino, né le 18 mai 1762. De ce mariage :

Napoléon Elisa, princesse de Piombino, née le 3 juillet 1810.

CHARLES-JÉRÔME, né le 3 juillet 1810.

CONFÉDÉRATION DU RHIN.

GRAND-DUCHÉ DE FRANCFORT.

CHARLES, né le 8 février 1744, archevêque, prince primat, grand-duc, prince souverain d'Aschaffenbourg, Francfort, Fulde, etc.

Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie, prince de Venise, archi-chancelier d'état de l'Empire, prince héréditaire, né le 3 septembre 1780, marié le 13 janvier 1806, à

AUGUSTE-AMÉLIE DE BAVIÈRE, née le 21

juin 1788. De ce mariage :

Auguste Napoléon, prince de Venise,

né le 8 décembre 1810.

Joséphine-Maximilienne-Eugénie Napo-LÉONE, princesse de Bologne, née le 14 mars 1807.

Hortense-Eugénie Napoléon, sa sœur,

née le 23 décembre 1808.

BAVIÈRE.

MAXIMILIEN-JOSEPH, né le 27 mai 1756. Roi de Bavière en 1806, remarié le o mars 1797, à

GUILLELMINE - CAROLINE, princesse de Bade, Reine de Bavière, née le 13

juillet 1776.

Louis-Charles-Auguste, prince royal, né le 25 août 1786.

CHARLES, son frère, né le 7 juillet 1795. AUGUSTE-AMÉLIE, sa sœur, Voyez Italie. CHARLOTTE-AUGUSTE, sa sœur. Voyez Wurtemberg.

WURTEMBERG.

Frédéric, né le 6 novembre 1754, Roi de Wurtemberg en 1806; remarié le 18 mai 1797, à

CHARLOTTE - AUGUSTE - MATHILDE, princesse royale d'Angleterre, née le 20

septembre 1766.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, fils du premier lit, prince royal, né le 27 septembre 1781, marié le 8 juin 1808, à

CHARLOTTE-AUGUSTE, fille du Roi de Bavière, née le 8 février 1792.

Paul-Charles, son frère, né le 19 janvier 1785.

SAXE.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 23 décembre 1750, Roi de Saxe en décembre 1806, duc de Warsovie, marié le 29 janvier 1769, à

MARIE-AMÉLIE-AUGUSTE, sœur du Roi de Bavière, Reine de Saxe, née le

11 mai 1752.

WESTPHALIE.

Jérôme-Napoléon, frère de l'Empereur

des Français, né le 15 novembre 1784, Roi de Westphalie le 1.ºr décembre 1807, marié le 22 août 1807, à Catherine, princesse royale de Wurtem, berg, née le 2 février 1783.

BERG ET CLÈVES.

Napoléon-Louis, né le 11 octobre 1801, grand-duc de Berg et de Clèves, le 3 mars 1809.

AUTRICHE.

François I.er, archiduc d'Autriche, né le 12 février 1768, Roi de Hongrie et de Bohême, Empereur d'Autriche le 11 août 1804, remarié le 6 janvier 1808, à

Marie-Louise, Impératrice, Reine de Hongrie et de Bohême, née le 14 décembre 1787.

FERDINAND - CHARLES - LÉOPOLD, prince impérial, archiduc d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, né le 19 avril 1793.

François-Charles-Joseph, son frère, né le 7 décembre 1802.

JEAN-CHARLES-JOSEPH, son frère, né le 29 août 1805.

Marie-Louise, sa sœur. Voyez France.

GRANDE-BRETAGNE.

GEORGES III, né le 4 juin 1738, proclamé Roi d'Angleterre le 25 octobre 1760, marié le 8 septembre 1761, à Sophie-Charlotte, princesse de Meck-

lembourg-Strélitz, née le 19 mai 1744.

De ce mariage:

Georges-Frédéric-Auguste, prince de Galles, né le 12 août 1762, marié le 8 avril 1795 à

CAROLINE, princesse de Brunswick, née

le 17 mai 1768.

FRÉDÉRIC d'Angleterre, né le 16 août 1763, duc d'Yorck en mai 1784, marié le 29 septembre 1791, à

Frédérique-Charlotte-Úlrique, princesse de Prusse, née le 7 mai 1767.

Guillaume-Henri d'Angleterre, duc de Clarence, né le 21 août 1765.

EDOUARD-AUGUSTE, duc de Kent, comte de Dublin, né le 2 novembre 1767. ERNEST-AUGUSTE, duc de Cumberland. AUGUSTE-FRÉDÉRIC, duc de Sussex.

Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge.

BRÉSIL.

Marie-Françoise, née le 17 décembre 1734, Reine le 24 février 1777, veuve le 25 mai 1786, de dom Pierre III, son oncle. Jean-Marie-Joseph-Louis, prince régent, né le 13 mai 1767.

DANEMARCK.

Frédéric VI, né le 28 janvier 1768, Roi de Danemarck et de Norwége, le 13 mars 1808, marié le 31 juillet 1790, à Marie-Sophie de Hesse-Cassel, née le 28 octobre 1767.

ESPAGNE.

Joseph Napoléon, frère de l'Empereur des Français, né le 7 janvier 1768, Roi des Espagnes et des Indes, le 6 juin 1808, prince français, grand électeur de l'Empire, marié le 1.er août 1794, à

Marie-Julie, Reine d'Espagne et des Indes, née le 26 décembre 1777. De

ce mariage:

CHARLOTTE - ZENAÏDE - JULIE, infante, née le 8 juillet 1801.

CHARLOTTE, sa sœur, infante, née le 31 octobre 1802.

ÉTATS - UNIS D'AMÉRIQUE.

Madisson, président, le 4 mars 1809. La durée de ses fonctions est de 4 ans.

PRUSSE.

Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770, Roi de Prusse, le 16 novembre 1797; veuf le 19 juillet 1810, de Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie de-Mecklembourg-Strelitz.

Frédéric-Guillaume, leur fils, prince

royal, né le 15 octobre 1795.

Frédéric-Guillaume-Louis, né le 22 mars 1797.

Frédéric-Charles-Alexandre, son frère, né le 29 juin 1801.

Frédéric-Charles-Henri, frère du Roi, né le 30 décembre 1781.

Russie.

ALEXANDRE PAULOWITZ I. er, né le 23 décembre 1777, Empereur de toutes les Russies le 24 mars 1801, marié le 9 octobre 1793, à

MARIE-LOUISE-ÉLISABETH ALEXIEWNA de

Bade, née le 24 janvier 1779.

Constantin Paulowitz, frère du czar, né le 8 mai 1779; marié le 26 février 1796, à

Julie-Henriette de Saxe-Cobourg, née

le 23 septembre 1781.

SUEDE.

Charles XIII, né le 7 octobre 1748, Roi

de Suède le 30 juin 1809, marié le 7 juillet 1774, à

HEDWIGE-ÉLISABETH-CHARLOTTE, née le 22 mars 1759, Reine de Suède.

Charles-Jean-Jules, né le 26 janvier 1763, prince héréditaire, marié en 1798, à

Bernardine, sœur de la Reine d'Espagne, née le Snovembre 1781. De ce mariage: François-Joseph-Oscar, né le 6 juillet 1799.

Suisse.

S. E. M. GRIMM, landamman.

NEUFCHATEL.

ALEXANDRE, né le 30 décembre 1753, prince de Neufchâtel et de Wagram, le 30 mars 1806, vice-connetable de l'Empire, marié le 9 mars 1808, à MARIE-ELISABETH de Bayière, née le 9

mai 1784. De ce mariage:

Napoléon-Alexandre, né le 11 septembre 1810, prince héréditaire.

TURQUIE.

Machmoud II, né..., proclamé Empereur le 11 août 1808.

Pie VII. Barnabé - Chiaramonti, né à Césène, dans la Romagne, le 14 août 1742; cardinal en avril 1785; élection à Venise le 14 mars 1800; exaltation le 21 du même mois.

CARDINAUX COMPOSANT LE SACRÉ COLLÉGE.

CARDINAUX ÉVÊQUES. Création de Pie VI.

Mattei, doyen, né le 20 férrier 1744. Doria-Pamphili, né le 11 novemb. 1744. Duguani, né le 8 juin 1748. Rovarella, né le 21 août 1743.

> CARDINAUX PRÊTRES. Création de Clément XIV.

Caraffa-Trajetto, né le 29 avril 1722. Création de Pie VI.

Maury *, né le 26 juin 1746.

M. Pignattelli, né le 19 février 1744.

M. Della Somaglia, né le 9 juillet 1744.

Création de Pie VII.

Caracciolo, ne le 26 juillet 1759. De Bourbon, né le 22 mai 1777. Firrao, né le 20 juillet 1736. M. Saluzzo, né le 21 novembre 1744. Ruffo-Scilla, né le 25 août 1750. Casoni, né le 6 mars 1733. Pacca, né le 16 décembre 1756.

Brancadoro, né le 18 août 1755. Gallerati-Scotti, né le 25 février 1745. Crivelli, né le 31 mai 1736. Felix-Zondadari 3, né le 14 janvier 1740. Litta, né le 13 février 1754. Della Porta, né le 24 novembre 1746. Gabrielli, né le 20 juillet 1748. Pietro, né le 18 janvier 1747. Caselli (G. *), né le 20 octobre 1740. Spina (O. 8), né le 11 mars 1756. Cambacérès (G. A. 泰), né le 11 septembre 1756. Fesch (G. A. *), né le 3 janvier 1763. Locatelli, né le 22 février 1727. Despuig, né le 13 mars 1745. Galleffi, né le 27 octobre 1770. Colloredo, né le 29 juin 1729. Oppizzoni, né le 16 avril 1769.

> CARDINAUX DIACRES. Création de Pie VI.

Doria-Pamphili, né le 28 mars 1749. Braschi-Honesti, né le 19 juillet 1753. Carandini, né le 6 septembre 1729. Ruffo, né le 26 septembre 1744. Création de Pie VII.

Consalvi, né le 8 juin 1757.

Albani, né le 14 septembre 1750.

Erskine, né le 21 février 1753.

De Latier de Bayane (G.秦), né le 30 octobre 1739.

Castiglioni, né le 31 janvier 1742.

EMPIRE FRANÇAIS.

Titulaires des grandes dignités de l'Empire.

- Le Roi des Espagnes, grand électeur, (G.A.楽).
- Le Roi Louis Napoléon, connétable, (G. A. 梁).
- S. A. S. le prince Cambacérès, duc de Parme, archi-chancelier de l'Empire, (G. A. ※).
- S. A. S. le prince Lebrun, duc de Plaisance, archi-trésorier, gouverneur général des départemens de la Hollande, (G. A. *).
- S. A. I. le Vice-Roi d'Italie, archichancelier d'état, (G. A. *).
- Le Roi des DEUX-SICILES, grand amiral, (G. A. 梁).
- S. A. I. le prince Borghèse, duc de Guastalla, gouverneur général des départemens au-delà des Alpes (G. A. *).
- S. A. S. TALEYRAND, prince de Bénévent, vice-grand-électeur (G. A. *).
- S. A. S. Berthier, prince de Neuchâtel et de Wagram, vice-connetable, (G. A. 梁).

MINISTRES. LL. EEx. MM.,

Régnier, duc de Massa, grand-juge, ministre de la justice, (G. A. ※).

Le comte Daru, ministre secrétaire-

d'état, (C. \(\frac{\pi}{2}\)).
Le comte Décrès, Ministre de la marine et des colonies, (G. A. \(\frac{\pi}{2}\)).

Maret, duc de Bassano, ministre des relations extérieures, (G.A. ∰).

Le comte Mollien, ministre du trésor public, (G. A. *).

Clarke, comte d'Hunebourg, duc de Feltre, ministre de la guerre, (G.A.*).

Le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, (G. 36).

Le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, (C. *).

Le comte de Cessac , ministre directeur de l'administration de la guerre , (G. A. *).

Savary, duc de Rovigo, ministre de la police générale, (G.A. 🗱).

MARÉCHAUX DE L'EMPIRE.

LL. EEx. MM.

Moncey, duc de Conegliano (G. A. 緣).

Massena, prince d'Esling, duc de Rivoli, (G. A. *).

Augereau, duc de Castiglione, (G. A. 樂.) Soult, duc de Dalmatie, (G. A. 樂).

Brune, (G.A.祭)

Mortier, duc de Trévise, (G. A. *). Ney, duc d'Elchingen, (G. A. *). Davoust, duc d'Auerstædt, prince d'Eck.

mulh, (G. A. 察).

Bessieres, duc d'Istrie, (G.A.樂) Victor, duc de Bellune, (G.A.樂). Oudinot, duc de Reggio, (G.A.樂). Marmont, duc de Raguse, (G.A.樂). Macdonald, duc de Trente, (G.A.樂). Le comte Suchet, (G.A.樂).

Sénateurs, maréchaux de l'Empire.

Kellerman, duc de Valmy, (G. A. 樂) Lefebvre, duc de Dantzick, (G. A. 樂). Le comte Pérignon, (G. A. 樂). Le comte Serrurier, (G. A. 樂).

SÉNAT.

Il est composé des princes français ayant atteint leur dix-huitième année; des titulaires des grandes dignités de l'empire, des quatre-vingts membres nommés sur la présentation des candidats choisis par l'Empereur, sur les listes formées par les colléges électoraux des départe-

mens; des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. Le président du sénat est nommé par l'Empereur, et choisi parmi les sénateurs : ses fonctions durent un an. Mais quand l'Empereur le juge à propos, il préside lui-même, ou désigne le titulaire des grandes dignités de l'empire qui doit présider.

Il v a dans le sénat deux commissions, composées chacune de sept membres, l'une pour la liberté individuelle, l'autre pour la liberté de la presse.

L'EMPEREUR.

Les princes de la famille impériale. Les princes de l'empire, grands dignitaires.

S. Exc. M. le comte Garnier, président annuel.

Le comte de Gouvion (G. *), secrét. Le comte Colchen \$, idem.

Le maréchal duc de Dantzick (G. A. 梁), prêteur.

Clément - de - Ris (C. 梁), comte de Môny, idem.

Le comte Laplace (G. \$\mathbb{R}), chancelier. Chaptal, comte de Chanteloup (G. 紫), Nominations du 22 frimaire an 8.

SÉNATEURS, Messieurs,

Le comte Roger - Ducos (G. *), rue

du Pot-de-Fer, n.º 20. Le comte Sieves (G. 🛠).

Le comte Sieyes (G. 💥), rue de la Magdelaine, faub. S.-Honoré, n.º 18. du 3 nivôse. MM. les comtes.

Berthollet,(G. 梁), rue d'Enfer, n.º 37. Cornet (C. 梁), rue d'Enfer, n.º 44.

Lacépède (G. A. *), grand chanc. de la légion d'hon., au palais de la Légion.

Lespinasse (G. *), rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n.º 7.

Destutt-Tracy (C. *), rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré, n.º 42.

Dubois-Dubai (C. *), rue du Mont-Parnasse, n.º 5.

Garran-Coulon (C. 麥) Palais du sénat. Garat (C. 寨), rue du Petit-Vaugirard,

n. 5. Le duc de Valmy (G. A. 梁), maréchal de l'empire, rue Saint-Dominique,

faubourg S.-Germain, n.º 54. Lambrechts (C. 寮), rue du Cherche-

Midi, n.º 18.

Laplace (G. 禁), chancelier, au Palais du sénat.

Le Couteulx-Canteleu, comte de Fresnelles (C. 樂) rue Sainte - Croix, chaussée d'Antin, n.º 16. Lemercier (C. 梁), rue du Cherche-Midi, n.º 17.

Lenoir-Laroche (C. \), rue Saint-Maur, n.º 12.

Monge, comte de Peluse (G. ※), rue neuve Belle-Chasse, n.º 3.

Porcher de Richebourg (C. **), rue S.-Dominique, f. S.-Germain, n.º 36.
Rousseau (C. **), r. du Regard, n.º 20.
Vimar (C. **), rue Belle-Chasse, n.º 11.
Volney (C. **), rue de la Rochefoucault,

Du 4 nivóse au matin. MM. les comtes, Casabianca (G. *), quai Voltaire, n.º 9. Chasset (C. *), rue des Champs-El., n.º 3. Cholet (G. *), rue du Rocher, n.º 26. Clément-de-Ris, comte de Môny (C. *), Préteur, rue de Madame, n.º 11.

Cornudet (C. \(\alpha \) , rue de Grenelle Saint-Germain , n.º 90.

Davous (C. 紫), rue du Mont - Parnasse,

Depere (C. 祭), rue d'Anjou Saint-Honoré, n.º 15.

Dyzez, comte d'Arene (C. \\$), rue de Tournon, n.º8.

François de Neufchâteau (G. .), faubourg Poissonniere, n.º q3.

Herwyn (C. 梁) , rue de Tournon , n.º 12. Journu-Auber , comte de Tustal (C. 梁) , rue de l'université , n.º 96. Lagrange (G. 梁), rue du faubourg Saint-Honoré, n.º 128.

Peré (C. *), rue Cassette, faubourg Saint-Germain, n.º 32.

Vernier, comte de Mont-Orient (C. 森), rue Saint-Guillaume, n.º 34.

Villetard (C. 器), rue et barrière d'Enfer, n.º 84.

Du 4 nivôse au soir.

M. le comte Jacqueminot (C. *), rue de Grenelle, f. Saint-Germain, n.º 50.

M. le comte Serrurier (G. A. *6), maré-

M. le comte Serrurier (G. A. *), maréchal de l'empire, Hôtel des Invalides.

Du 24 pluviose.

M. Barthélemy (C. 緣), rue du Mont-Blanc, n.º 43.

Du 18 ventôse.

M. le comte Lanjuinais (C. 祭), rue de Taranne, n.º 25.

Du 11 germinal.

M. le duc de Dantzick (G. A. 梁), préteur, maréchal de l'empire, rue d'Enfer-Saint-Michel, n.º 32.

Du 8 thermidor.

M. le comte de Vaubois (G. 🕸), rue Joubert, chaussée d'Antin, n.º 35.

Du 28, frimaire an 9.

M. le comte Dedelay - d'Agier (C. 緣), rue Helvétius, n.º 16.

Du 8 nivôse.

M. le comte Rampon (G. ※), rue de Varennes, n.º 12.

Du 24 pluviôse.

M. le comte Colaud (G. 梁), rue de Lille, n.º 103.

Du 21 ventôse.

M. le comte d'Arville (G. A. *), rue de Lille, n.º 54.

Du 8 germinal.

M. le comte Pérignon (G. A. 緣), maréchal de l'empire, rue de Berry, au Marais, n.º 10.

Du 4 nivôse an 10.

M. le comte Grégoire (C. 梁), rue de Pot-de-Fer, n.º 22.

Du 14 nivôse.

M. le comte Lamartillière (G. *), rue de Miromesnil, n.º 28.

Du 28 nivôse.

M. le comte Démeunier (C. *), rue de Menars, n.º 14.

Du 27 fructidor, MM. les comtes,

Abrial (G. *), rue Plumet, au coin du Boulevard, n.º 18.

Aboville (G. 泰), place des Vosges,

Le duc d'Otrante (G. A. *), ministre d'état, rue du Bac, n.º 34.

Ræderer (G. *), rue faubourg Saint-Honoré, n.º 99.

Du 2 fructidor an 11.

M. Emmery, comte de Crozyeulx (C. 緣), rue d'Enfer, n.º 40.

Du 11 fructidor.

M. le comte de Grégory - Marcorengo (C. 案), rue de la Ville - l'Evêque, n.º 21.

Du 8 brumaire an 12.

M. le comte Jaucourt (C. *), rue de la Pépinière, n.º 31.

Du 10 brumaire.

M. le comte Lebrun de Rochemont, (C. 禁), hôtel de la Monnoie.

Du 14 pluvióse.

M. le comte Viry (C. 泰), rue Férou, n.º 26.

Du 28 pluvióse.

M. le comte de Boissy-d'Anglas (C. ※), rue de Choiseuil, n.º 13.

Du 6 germinal.

M. le comte Garnier (C. 秦), président annuel depuis le 1.er juillet 1809, rue de la Rochefoucault, n.º 6. Du 1.er floréal, MM. les comtes,

De Sainte-Susanne (G. 樂), rue Saint-Dominique, n.º 59.

De Beauharnais (C. 泰), rue de l'Uni-

versité, n.º 15.

De Lannoy (C. *), rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n.º 109.
Saint-Martin-de-la-Motte (C. *), rue

Blanche, n.º 16.

Du 19 thermidor.

M. Chaptal, comte de Chanteloup (G. 案) trésorier, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n.º 70.

Du 30 vendém. an 13, MM. les comtes, De Tascher (O. ※), rue de Grenelle,

faub. Saint-Germain, n.º 18.

De Canclaux (G. 秦) rue neuve Saint-Paol, n.º 4.

Saur & , rue de Lille , n.º 101.

Du 7 brumaire.

M. le comte Rigal (O. **), rue Jaubert, chaussée d'Antin, n.º 29.

Du 8 frimaire.

S. A. I. Felix, prince de Lucques et de Piombino (G. A. 梁).

Du 12 pluviôse.

S. A. E. le cardinal Fesch (G. A. *), grand-aumônier, rue du Mont-Blanc, n.º 28.

M. le comte Cambacérès (G. A. *), cardinal, archevêque de Rouen, rue S.-Dominique, f. S.-Germ., n.º 58.

MM. les comtes,

De Beurnonville (G. *), rue du faub.

Saint-Honoré, n.º 51.

De Semonville (C. 緣), rue de Varennes, n.º 37.

D'Aguesseau (C. *), rue du Marchéd'Aguesseau-Saint-Honoré, n.º 5.

D'Hédouville (G. *), r. Cisalpine, n. 2.
Férino (G. *), rue de Cléry, n. 13.
De Couvier (G. *)

De Gouvion (G. *), secrétaire, rue du faub. Saint-Honoré, n.º 57.

Dembarrère (C. *), rue de Grenelle Saint-Germain, n.º 45.

De Pontécoulant (C. *), rue Sainte-Croix, chaussée d'Antin, n.º 14.

Colchen *, secrétaire, rue de l'Université, n.º 43.

De Saint-Vallier (O. *), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n.º 19.

De Timbrune-Thiembroune de Valence (O. *), rue de la Magdelaine, n.º 1.

Du 8 brumaire an 14.

M. le comte Cambiaso (O. 梁), rue de Belle-Chasse, f. S.-Germain, n.º 15.

Du 28 mars 1806, MM. les comtes,

Dupuy (C. 梁), rue de Grenelle, faub. Saint-Germain, n.º 119. Latour-Maubourg, comte de Fay (C.樂), grande rue Verte, n.º 8. De Maleville (C. 樂), rue Servandoni, faub. Saint-Germ., n.º 17.

Du 19 mai, MM. les comtes,

Demont (C. 缘), rue Helvétius, n.º 23. De Barral (O. 缘), archev. de Tours, rue Cérutti, n.º 34.

Primat (O. *), archev. de Toulouse, rue Michaudière, n.º 4.

De Fallette-Barol *, rue de la Concorde, n.º 5.

D'Aremberg *, rue d'Antin, n.º 5.

De Loe, comte d'Imstenraedt *, rue
Taranne, n.º 10.

Du 14 août 1807, MM. les comtes, Klein (G. 🕸), rue de Lille, n.º 87. De Beaumont (G. 🕸), rue de Fréjus Saint-Germain, n.º 6.

Fabre de l'Aude (C. *), rue de Grenelle, faub. Saint-Germain, n.º 42.
Curée, comte de la Bedissière (C. *),
rue de l'Odéon, n.º 21.

De la Tour *, archev. de Turin, rue du Bacq, n.º 35.

Dupont *, rue des Vieilles-Audriettes, n.º 2.

Du 19 aoút, MM. les comtes, Lejeas (O. 容), rue de Provence, n.º 56. Cossé de Brissac *, rue du Pot-de-Fer, n.º 8.

Soulés (C. 梁), rue du faub. Saint-Honoré, n.º 112.

Du 6 mars 1809, MM. les comtes.

Lafaurie de Monbadon 🕸 , place Vendôme , n.º 18.

Merode de Westerloo ∰, rue d'Astorg, faubourg Saint-Honoré, n.º 15.

Du 18 mars, MM. les comtes,

Caselli (G. 🕸), cardinal, évêque de Parme, rue Jacob, n.º 9.

Le prince Corsini *, place Vendôme,

Anguissola *, quai Malaquai, n. 3. Fossombroni *, place Vendôme, n.º 23. Venturi *, place Vendôme, n.º 23.

Du 28 mars, MM. les comtes,

Carbonara 🕸 , rue de Miromesnil , n.º 2. De l'Apparent 🕸 , rue Helvétius , n.º 18.

Du 14 décembre, MM. les comtes, De la Ville ≱, rue de l'Université, n.º 71.

Pastoret *, place de la Concorde , n.º 6. De Villemanzy (C. *), rue d'Aguesseau Saint-Henoré, n.º 9.

Du 7 février 1810, MM. les comtes, Dejean (G. A. 藥), inspecteur général du génie, rue du Bacq, n.º 105. De Fontanes (C. *), grand-maître de l'université, place du Corps législatif. Redon (C. *), rue Notre-Dame-des-Champs, n.º 35.

Thévenard (G. 祭), rue Duphot, n.º 6.

Shée (C. ※) rue Chauchat, n. 3. Delderbusch ※ rue neuve des Mathurins,

Du 3 mars.

M. le comte de Gueheneuc 🕸 , quai Malaquai , n.º 15.

Du 30 décembre, MM. les comtes,

Schimmelpenninck, rue Van Kinsgbergen, rue Zuylen Van Nievelt, rue Van Dedem van Gelder, rue Van Depoll, rue Meerman van Delem et Wan

Meerman van Delem et Wauren, rue Du 22 février 1811, MM. les comtes,

Buonacorsi.

Colonna d'Avella.

Spada.

Le chevalier Cauchy *, secrét.archiviste du sénat, au Palais du sénat.

COMMISSION SÉNATORIALE DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Sénateurs membres de la commission, MM. les comtes,

Abrial. -- Boissy-d'Anglas. -- Lemercier.

-- De Gouvion. -- Colchen. -- Lejeas. -- Pastoret.

COMMISSION SÉNATORIALE DE LA LIBERTÉ

Sénateurs membres de la commission, MM. les comtes.

De Richebourg. -- De Jaucourt. -- Cholet. -- Peré. -- Lambrechts. -- De l'Apparent. -- Lebrun de Rochemont.

Ces deux commissions s'assemblent, à des jours réglés, au Palais du sénat.

Par le sénatus-consulte du 22 nivôse an 11, il a été créé une sénatorerie par arrondissement de cour d'appel.

Chaque sénatorerie est dotée d'une maison et d'un revenu annuel en domaines nationaux de 20 à 25,000 fr.

Les sénatoreries sont possédées à vie ; les sénateurs qui en sont pourvus sont tenus d'y résider au moins trois mois , chaque année.

Ils remplissent les missions extraordinaires que l'Empereur juge à propos de leur donner dans leur arrondissement, et ils lui en rendent compte directement.

Les sénatoreries sont conférées par l'Empereur, sur la présentation du sénat, qui, pour chacune, désignera trois sénateurs.

Titulaire de la sénatorerie de Toulouse, M. le comte Démeunier (C. ≱).

CONSEIL D'ÉTAT.

Le conseil d'état se divise en cinq sections : il est présidé par l'Empereur , et en son absence , par celui des princes que Sa Majesté désigne.

20

L'EMPEREUR.

Les princes de la famille impériale. Les princes de l'empire, grands dignit. Les Ministres.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

Service ordinaire.

Section de législation, Messieurs,

Le comte Boulay (C. **), conseiller d'état à vie, président, chargé du contentieux des domaines, rue de Tournon, n.º o.

Le comte Berlier (C. 😤), conseiller d'état à vie, président du conseil des

prises, à l'Oratoire.

Le comte Réal (C. **), conseiller d'état à vie, chargé du premier arrondissement de la police générale de l'empire, rue de Lille, n.º 1.

Bartolucci, rue

Section de l'intérieur.

S. Exc. M. le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (G. *), minist. d'état, président, procureur général près la haute-cour impériale, secrétaire de l'état de la famille impériale, membre de l'institut, rue de Provence, n.º 54.

MM. le comte Dubois, (C. 梁), conseiller d'état à vie, rue Caumartin,

n.º 5.

Le comte de Ségur (G. A. *), grandmaître des cérémonies, membre de l'institut, rue des Saussaies, n.º 13.

Le comte Bégouen (C. *), conseiller d'état à vie, rue Martel, n.º 2.

Le comte Corvetto (O. 察) rue de la

Magdelaine, n.º 14.

Le comte Neri Corsini *, membre du conseil du sceau des titres, rue Ventadour, n.º 3.

Le comte Chauvelin 🕸 , rue du Mont-

blanc, n.º 50.

De Gérando 🕸 , baron de Ramthzausen, rue

Section des finances.

S. Exc. M. le comte Defermon (G. *), ministre d'état, intendant général du domaine extraordinaire de la couronne, président, place Vendôme, n.º 9.

MM. le comte Jollivet (C. *), conseiller d'état à vie, rue des Martyrs, n.º 39.

Le comte Jauhert (C. 泰), conseiller d'état à vie, gouverneur de la hanque de France, hôtel du gouvernement de la banque.

Giunti 3, rue Caumartin, n.º 27. Appelius, rue de l'Université, n.º 36.

Le Baron le Camus de Néville &, rue Section de la guerre, MM. les comtes,

Andréossy (G. A. 梁), général de division, grand-chancelier de l'ordre des Trois-Toisons d'Or, président, rue

de l'Université , n.º 21. Dumas (Mathieu) (C. 🕸) , général de division, directeur général des revues et de la conscription militaire, rue de la Ville-l'Evêque.

Daru (C. *), ministre secrétaire d'état, membre de l'institut, rue de Grenelle,

faub. Saint-Germain , n.º 121.

Gassendi, (C. 🕸), général de division, rue Sainte-Anne, n.º 10.

Chasseloup - Laubat.

Section de la marine.

MM. le comte Ganteaume (G. A. *), vice - amiral, inspecteur général des côtes de l'Océan, r. Napoléon, n.º 19. Le comte Caffarelli (G. 梁), rue de Lille, n.º 37.

Le comte de Najac (C. 8), conseiller d'état à vie, rue Duphot, n.º 2.

Le baron Malouet (O. 緣), rue Duphot, mn. q. lali que revise cer s

Van der Heim.

Office des relations extérieures.

MM. le comte d'Auterive *, membre du comité du sceau des titres, garde des archives des relations extérieures, rue des Varennes, n.º 11.

Le duc de Dalberg, rue de la Concorde,

n.º 7.

Secrétaire général du conseil,

M. Locré *, au Palais impérial.

Service ordinaire hors des sections.

MM. le comte Duchatel (C. *), conseiller d'état à vie, directeur général de l'administration de l'enregîtrement et des domaines, rue de Choiseul, n.º 2, hôtel de l'administration.

Le comte François de Nantes (C. 梁), conseiller d'état à vie, directeur général de la régie des droits réunis, rue Sainte-Avoie, Hôtel de la régie.

Le comte Bérenger (C. *), conseiller d'état à vie, directeur général de la caisse d'amortissement, à l'Oratoire.

Le comte Muraire (G. **), conseiller d'état à vie, premier président de la Cour de cassation, r. de la Concorde, n.º 11.

Le comte Collin de Sussy (C. 樂), conseiller d'état à vie, directeur général des douanes, rue Montmartre, Hôtel des douanes. Le comte Laumond (C. *), directeur gén. des mines, rue de l'Université.

Le comte Pelet de la Lauzere (C. **), conseiller d'état à vie, chargé du deuxième arrondissement de la police générale de l'empire, rue des Champs-Elisées, n.º 4.

Le comte Frochot (G. **), préfet du département de la Seine, à l'Hôtel de

la préfecture.

Le comte de Lavalette (C. *), directeur général des postes, à l'Hôtel des

postes.

Le comte Merlin (C. *), conseiller d'état à vie, membre de l'institut, procureur général imp. en la cour de cassation, rue Grenelle S. G., n.º 99.

Bergon *, direct. gén. de l'administ. des forêts, rue neuve S.-Augustin, n.º 23,

Hôtel de l'administration.

Le comte Maret *, directeur gén. de l'administ. des vivres de la guerre, rue de Grenelle Saint-Germain, n.º 83.

Le comte Molé 🕸 , directeur gén. des ponts et chaussées , rue de l'Univer-

sité, n.º 120.

Le baron Pasquier 🐺 , préfet de police , chargé du 4.º arrondissement de la police générale de l'empire , Hôtel de la préfecture de police.

Le baron de Pommereul 🛠 , général de

division, directeur général de l'imprimerie et de la librairie, place Ven-

dôme, n.º 26.

Le baron Quinette de Rochemont *, chargé de la comptabilité des communes et des hôpitaux près le ministre de l'intérieur, rue de Grenelle, faub. Saint-Germain, n.º 67.

Service extraordinaire.

MM. le comte Thibaudeau (C. ﷺ), préfet du départem. des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Le chevalier Gau (C. *), chargé de la direction de la 1.ºº section de l'admin. de la guerre, rue neuve du Luxembourg, n.º 9.

Le comte Dauchi (C. 梁), rue des

Vieilles-Andriettes, n.º 41.

Le comte Bourcier (G. 💥), général de division, chargé de la direction de la 3.º section de l'administration de la guerre.

Le comte Jullien (C. *), général de brigade, préfet du département du

Morbihan, à Vannes.

Le comte Otto (G. *), ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Autriche.

Le comte Beugnot (O. 梁), commiss. imp. et ministre des finances dans le grand duché de Berg. Le chevalier Faure 🕸 , membre de la commission du gouvernement, à Hambourg.

Le comte de Laforest (C. 梁), ambassa-

deur près S. M. Catholique.

Le comte de Saint-Marsan 🕸, ministre plénip. près S. M. le roi de Prusse.

Le comte Chaban *, intendant de l'intérieur et des finances dans les départemens des Bouches - de - l'Elbe, des Bouches - du - Weser et de l'Ems-Supérieur.

Le chevalier Gogel (O. 梁), intendant des finances et du trésor, en Hollande.

Van Maanen, premier président de la cour impériale de la Haye.

Le comte Galli (C. &), conseiller d'état à vie.

AVOCATS AU CONSEIL D'ÉTAT, MM.

Armey, rue de la place Vendôme, n.º 3. Badin, avocat à la cour de cassation, rue Croix-des-Petits-Champs, n.º 42.

Chabroud, avocat à la cour de cassation, rue du Paon, n.º 8.

Chauveau-Lagarde, rue de l'Université, n.º 18.

Cochu, avocat à la cour de cassation, rue Caumartin, n.º 21.

Collin, avocat à la cour de cassation. rue Traversière-Saint-Honoré, n.º 23.

Dejoly, rue Gaillon, n.º 13.

Delacroix-Frainville, rue Hautefeuille, n.º 15.

Dupont, avocat à la cour de cassation, rue Verdelet, n.º 4.

Gérardin, avocat à la cour de cassation, rue des Deux-Ecus, n.º 15.

Huart-Duparc, av. à la cour de cassation, rue de l'Université, n.º 25.

Julienne, cloître Notre-Dame, n.º 18. Kugler, rue Napoléon, n.º 30.

Legras *, rue des Fossés-Montmartre,

Mailhe, avocat à la cour de cassation, rue des Petits-Augustins, n.º 15.

Marochetti, rue Basse - du - Rempart, chaussée d'Antin, n.º 24.

Parent-Réal, rue de Tournon, n.º 12. Raoul, avocat à la cour de cassation, rue de Louvois, n.º 10.

Roux, rue Notre-Dame-des-Victoires,

Thacussios, syndic des avocats à la cour de cassation, rue Hautefeuille, n.º 10. Thilaurier, rue des Capucins, n.º 7.



CORPS LÉGISLATIF.

Le corps législatif se renouvelle par cinquième tous les ans. A cet effet, les départemens de la France ont été divisés en cinq séries.

Le sénat a réglé, par la voie du sort, l'ordre dans lequel les cinq séries sont appelées à renouveler leurs députés.

L'Empereur fait l'ouverture de chaque session, et désigne douze membres du

sénat pour l'accompagner.

Le corps législatif a un président, quatre vice-présidens, quatre secrétaires et quatre questeurs. L'Empereur nomme le président sur une présentation de candidats, faite par le corps législatif, au scrutin secret, et à la majorité absolue. La présidence dure un an. Les vice-présidens et secrétaires sont renouvelés tous les mois, et remplacent le président en cas d'absence.

Les questeurs sont nommés par l'Empereur, sur une liste de douze candidats choisis par le corps législatif, au scrutin secret, et à la majorité absolue.

Deux des questeurs sont renouvelés chaque année sur une désignation de six membres, faite de la même manière.

Les questeurs délivrent les mandats de paiement. Comme

Q3 Comme on ne donne pas l'adresse des membres du corps législatif, on prévient le public que le bureau de poste établi près le corps législatif reçoit les lettres et paquets, et les fait parvenir aux membres auxquels ils sont adressés.

Président.

S. Exc. M. le comte de Montesquiou-Fezensac (O. 💥), grand chambellan de France.

Questeurs, MM. Le baron des Périchons 🕸.

Le chevalier Blanquart de Bailleul ...

Le baron de Lascours 器.

Marcorelle 3.

Tableau des membres du corps législatif, par ordre alphabétique, MM.

Adet 器 (Nièvre.)

Admirauld (Charente-Inférieure.)

Alamanno Pazzi (Arno).

Altieri (Rome.)

Aroux (Seine - Inférieure.)

Aubert (Gironde.)

Le chevalier Aubert du petit Thouars 森.
(Indre.)

Baglioni-Oddi (Trasimène.)

Baillon (Nord.)

Barbier de Soligny (Marne.)

Barbier de Landrevie (Charente.)
Barrin de la Galissonière (Sarthe.)

Barrot (Lozère.)

Bassenge (Ourte.) Bavouz (Sézia.) Beccaria-Pavie (Haute-Garonne.) Beguin fils (Cher.) Bellegarde 🕸 (Haute-Garonne.) Bernard Dutreiul (Loire-Inférieure.) Beslav (Côtes du Nord.) Besson (Ain.) Béthune de Sully (Indre.) Le chev. Blanquart de Bailleul , 🔅 questeur (Pas-de-Calais.) Boidi-Ardizzone 🕸 (Marengo.) Boirot (Puy-de-Dôme.) Bondani (Taro.) Bonnet (Haute-Loire.) Bonnot (Hautes Alpes.) Borne-Desfourneaux 🛞 (Yonne.) Botta (Doire) Bouchard (Côte-d'Or.) Bouchet 發 (Loiret.) Le chevalier Boudet * (Mayenne.) Bouffey (Orne.) Bouquelon (Eure.) Bourlier 🕸 (Eure.) Bouran (Lot-et-Garonne.) Bouteiller (Loire-inférieure.) Bouteleaud (Charente.) Bouvier 樂 (Jura.) Boyer (Ariége.) Brancadori 🕸 (Ombrone.) Brugière Laverchère (Puy-de-Dôme.)

Brumault de Beauregard (Taro.) Bruneau (de Beaumez & (Pas-de-Calais.) Bruys-Charly (Saône-et-Loire.) Burmania-Rengers (Frise.) Calvet-Madaillan (Ariége.) Cambier (Zuyderzée.) Capalti (Rome.) Capello (Stura.) Cardonnel (Tarn.) Cavagnari (Taro.) Caumont de la Force (Tarn-et-Garonne.) Caze Labove & (Seine.) Le chevalier Chabaud-Latour * (Gard.) Le chevalier Chalan. * Chancel (Charente.) Chapuy (Vaucluse.) Charles (Var.) Chastenai-Lanti (Côte-d'Or.) Cherier (Vosges.) Chevillard [O. *] (Mont-Blanc.) Chiavarina (Pô.) Chilhaud Larigaudie (Dordogne.) Chirat (Rhône.) Chiron (Finistère.) Chovet de la Chance (Loire.) Clauzel-Coussergues 樂 (Aveyron.) Clément (Doubs.) Coffinhal (Cantal.) Colaud Lasalcette & (Creuse.) Colchen & (Moselle.) Collard (Aisne.)

Collard (Forets.) Combret de Marsillac (Corrèze.) Cordara-Antona (Marengo.) Costa ※ (Pô.) Couppe A (Côtes-du-Nord.) Cugnot d'Aubigny [O #] (Eure-et-Loire.) Dalleaume (Seine-Inférieure.) Le chevalier d'Arion & (Oise.) D'Arthenai [baron] (Calvados.) Le baron d'Astorg (Seine-et-Oise.) Daurat & (Hautes-Pyrénées.) De Canouville (Seine-Inférieure.) De Casenave (Basses-Pyrénées.) De Fajet Baure (Basses-Pyrénées.) De Falaiseau (Seine-et-Marne.) Degli-Alessandri (Arno.) Le chevalier Degregori & (Sesia.) De Imhoff (Ems-occidental.) Dekersmaker & (Lys.) De Kniphausen-Leer (Ems-oriental.) Delahave (Loiret.) Delamardelle & (Indre-et-Loire.) Delattre (Somme. Delilar (Zuyderzée.) De Larochefoucauld (Oise.) Le baron de Lascours * (Gard.) questeur. D'Elci (Ombrone. Delemburg Stirum (Yssel-supérieur.)

De Lespinay (Vendée.), Delhorme (Aisne.) Dellafaille (Escaut.)

Delynden de Luneburg (Zuyderzée.)

Demeulenaère 🕸 (Escaut.)

Demissy 🕱 (Charente-Inférieure.)

Le comte de Montesquiou-Fézensac [O *]
(Seine-et-Marne.)

Praslin.

Demortreux (Calvados.)

Demeusset (Sarthe.)

Le baron de Pontabevoye de Lauberdière * (Maine-et-Loire.)

Depotter (Escaut.)

De Prunclé (Finistère.)

Derivas (Simplon.)

Le baron de Sahuc [C. 樂] (Rhône.)

Desaux (Meuse.)

Desgraves (Charente-Inférieure.)

Le baron Desperichons, * questeur, (Loire.)

Desribes & (Puy-de-Dôme.)

De Tascher (Sarthe.)

Detelff (Ems-oriental.)

Le comte de Trion de Montalembert *

Le baron Deurbroucq (Loire-inférieure.)

Duverneilh (Dordogne.)

Devolivan Stenwyk (Bouches-de-l'Yssel.)

Digneffe (Ourte.)

Donyn de Chastre (Dyle.)

Donini (Trasimène.)

Dubouchet (Var.)

Dubruel (Lot. Duchesne de Gillevoisin (Seine-et-Oise.) Duclaux (Maine-et-Loire.) Dudevant & (Lot-et-Garonne.) Dufort (Gironde.) Duhamel (Manche.) Dumaire (Moselle.) Dumas (Haute-Vienne.) Dumolard (Yonne.) Dupré (Sambre-et-Meuse.) Dupré de Saint-Maure (Aude.) Duqueux Saint-Hilaire (Nord.) Durandard (Mont-Blanc.) Le baron Duranteau [C. 禁] (Gironde.) Durbach (Moselle.) Durosier de Magneux (Rhône). Emeric David (Bouches-du-Rhône.) Emmery (Moselle.) Emmery * (Nord.) Epo Cremer (Ems-Occidental.) Estourmel (Somme.) Farez (Nord.) Faure (Seine-Inférieure.) Fauris-Saint-Vincens &, (B.-du-Rhône.) Faydel (Lot.) Félix Faulcon & (Vienne.) Ferreri (Montenotte.) Fleuri (Isère). Fornier-de-St.-Hary (Hautes-Pyrénées.) Francoville (Pas-de-Calais.) Frontin (Eure.)

De Galen (Yssel-Supérieur.)
Galléani d'Agliano (Stura.)
Galli (Alpes-Maritimes.)
Gallois **.

Ganai-Vésigneux (Saône-et-Loire.)
Garnier (Ille-et-Vilaine.)

Gendebien ※ (Jemmapes.) Geoffroi (Saône-et-Loire.).

Geraud (Rhin-et-Moselle.)

Gevers (Bouches-de-la-Meuse.)

Girard (Vaucluse.)

Le comte Girardin (Stanislas) *.

Le comte de Girardin (Oise.) Giraudet-Boudemange (Allier.)

Glais (Morbihan.)

Goblet (Jemmappes.)

Godailh (Lot-et-Garonne.)

Golzart (Ardennes.)

Gontier de Biran (Dordogne.)

Goubau (Lys.)

Goulard (Seine-et-Oise.)

Gourlay (Côtes-du-Nord.)
Gourlay (Loire-Inférieure.)

Granseigne & (Aveyron.)

Grassy (Basses-Alpes.) Grellet (Creuze.)

Griveau (Meurthe.)

Guilier de Souancé (Eure-et-Loire.)

Guineau (Haute-Vienne.)

Guy (Tarn.)

Hardouin (Sarthe.)

Harel (Bouches-de-la-Meuse.) Haquin (Seine-et-Oise.) Hébert (Seine-Inférieure.) Hennequin (Allier.) Herwin (Lys.) Horn (Mont-Tonnerre.) Houitte-de-la-Chenaye (Ille-et-Vilaine.) Le chevalier Jacobi 🕸 (Roër.) Janed (Jura.) Jaquet (Pô.) Le chevalier Jannot de Moncey (Doubs.) Le chevalier Joubert-Bonnaire 🕸 (Maineet-Loire. Jourdain (Ille-et-Vilaine.) Lacoste 器 (Gard.) La Douepe-du-Fougerais (Vendée.) Le chevalier Lahary 🕸 . Lahure (Jemmapes.) Laine (Gironde. Lajard (Seinc. Lajard (Hérault.) Lalouette (Calvados.) Lamer (Pyrénécs-Orientales.) Lamoraal-Rengers (Frise.) Langlois-de-Septenville (Dyle.) Laur (Hérault.) Ledanois (Eure.) Lefaucheur (Vosges.) Lefebvre-Gineau & (Ardennes.) Lefeuvre (Seine-et-Marne:) Le Goazre-Kervelegant (Finistère.)

Legogal-Toulgoet (Morbihan.) Legrix-Lasalle (Gironde.) Le Hir (Finistère.) Leleu &, (Aisne.) Le Marchand-Gomicourt (Somme.) Le comte Lemarrois (Manche.) Lemore de Lafave *, (Haute-Loire.) Lemosy (Lot.) Lemotheux-Daudier (Mayenne.) Lepaige (Deux-Nèthes.) Lerov 梁. Le baron Lezurier de Lamartelle & (Seine-Inférieure.) Linat (Taro.) Louvet (Somme.) Maghella (Appennins.) Maggi (Taro.) Le baron Malet (Dordogne.) Mandelli (Taro.) Marcorelle & (Haute-Garonne.) Marescot-Perignat (Loir-et-Cher.) Marescotti (Rome.) Marquette-de-Fleury (Haute-Marne.) Marcassus de Puymaurin * (H.-Garon.) Marquis & (Meurthe.) Martin fils (Haute-Saone.) Martin-S.-Jean (Aude.) Martini (Bas-Rhin.)

Mathieu ※ (Bas-Rhin.) Mathis-Cacciorna ※ (Stura.) Mattei (Méditerranée.)

Mattei (Marengo.) Maupetit (Mayenne.) Maurel (Isère.) Membrède * (Meuse-inférieure.) Metz (Bas-Rhin.) Mezzeri (Arno.) Michelet de Rochemont & (Loire.) Molerus (Bouches-de-la-Meuse.) Monseignat * (Aveyron.) Montiglio \$ (Gênes.) Moreau (Haut-Rhin.) Morellet & (Seine.) Moretti (Montenotte.) Nel (Sarre.) Noailles 梁 (Gard) Noizet de Saint-Paul [O \] (Pasde-Calais.) Le baron Nougarède de Fayet (Hérault.) Olbrechts (Dyle.) Olivier (Drôme.) Paillet (Meuse.) Panneboeter (Deux-Nèthes.) Pardessus (Loir-et-Cher.) Paretto (Gênes.) Paroletti (Pô.) Pascal (Isère.) Pelzer (Roer.) Le chev. Pemartin & (Basses-Pyrénées.) Pémolié de Saint-Martin (Landes.) Penière Delzors (Corrèze.) Peppen (Deux-Nèthes.)

Perés 察 (Gers.) Perigois (Indre.) Pervinquière (Vendée.) Petit (Cher.) Petit * (Seine.) Petitot de Mont-de-Louis 🛠 (Taro.) Picot Lacombe (Puy-de-Dôme.) Pictet Diodati (Léman.) Plagnat (Léman.) Pocci (Rome.) Poggi (Taro.) Pollissard (Saône-et-Loire.) Le chev. Poyferé de Cére * (Landes.) Quartara (Gênes.) Queysen (Bouches-de-l'Yssel.) Ragon-Gilet (Yonne.) Rallier (Ille-et-Vilaine.) Repsaet (Escaut.) Rigault-de-l'Isle (Drôme.) Rioult-de-Neuville (Calvados.) Ratier (Charente-Inférieure.) Riboud & (Ain.) Rieussec (Rhône.) Riffart-Saint-Martin (Ardèche.) Raynouard 祭 (Var.). Riquet de Caraman (Jemmapes.) Rivarola (Appennins.) Rivière (Aube.) Robin de Coulogne (Marne.) Roemers [C. 器] (Meuse-Inférieure.) Le chevalier Roger # (H.-Marne.)

Rossé 祭 (Haut-Rhin.) Le chevalier Ruphy & (Mont-Blanc.) Saint-Pierre Lespéret & (Gers.) Salgues (Lot.) Salvage (Cantal.) Sansonni (Montenotte.) Sauvaire (B.-du-Rhône.) Schadet (Nord.) Scarpellini (Rome.) Schaal (Bas-Rhin.) Sedillez (Seine-et-Marne.) Scotti (Taro.) Serravalle (Gênes.) Sermattei (Trasimène.) Silvestre de Sacy & (Seine.) Sirugue-Maret [O. 祭] (Aube.) Somis (Doire.) Souques (Loiret.) Sproni (Miditerranée.) Sturtz (Mont-Tonnere.) Tanneguy-Leveneur \$ (Orne.) Tardy 器 (Ain.) Le baron Tesnière-Bresmenil (Manche.) Tharreau (Maine-et-Loire.) Thyry (Meurthe.) Thommasi (Arno.) Toulongeon * (Nièvre.) Travaglini (Trasimène.) Trenqualye-Magnan (Gers.) Trentinian (Merbihan.) Le chev. Tronson-le-Comte 幾 (Marne.)

Tuault (Morbihan.) Le chev. Vancutsem # (Deux-Nètes:) Vaudermeersch (Lys.) Vander Goes (Bouches-de-la-Meuse.) Vander Sleyden (Zuyderzée.) Vandoorn (Bouches-de-l'Escaut.) Van Grasveld (Yssel-Supérieur.) Van Recum (Rhin-et-Moselle.) Van Roven (Bouches-de-l'Escaut.) Van Tuyll de Se Seros Kerken (Bouches-du-Rhin.) Venturi (Ombrone.) Vergagni (Rome.) Verhuel (Yssel-Supérieur.) Vestreenen-de-Themat (Zuyderzée.) Vialates-de-Mortarieu (Tarn-et-Garonne.) Vigneron (Haute-Saône.) Villars (Isère. Villems (Dyle.) Villiers (Côte-d'Or.) Villot-Freville (Seine.) Vistorte (Côte-du-Nord.) Walduer (Haut-Rhin.) Wasseige (Sambre-et-Meuse.) Wilmar (Forêts.) Le chevalier Vander Leyen & (Roër.) Zaccaleoni (Rome.)

◆€9◆

Zeepffel (Bas-Rhin.)

HAUTE COUR IMPÉRIALE.

Président.

S. A. S. le Prince archi-chancelier de l'Empire.

Membres de la haute cour.
LL. AA. II. les princes français.

Les titulaires des grandes dignités de

l'Empire.

Le grand juge, ministre de la justice. Les grands officiers de l'empire.

Les soixante plus anciens sénateurs.

Les présidens des sections du conseil d'état. Les quatorze plus anciens conseillers d'état. Les vingt plus anciens membres de la

cour de cassation.

Procureur général.

S. Ex. M. le Comte Regnaud de Saint-Jean - d'Angély , (G. *) , ministre d'état , rue de Provence , n.º 54.

Magistrats, Officiers du parquet de la haute cour, Messieurs,

Bourguignon, conseiller en la cour imperiale de Paris, rue Charlot, n.º 14.

Fouquet #, procureur général en la cour

impériale de Rouen.

Le chevalier Legoux *, procureur général impérial près la cour impériale de Paris, rue de Grammont, n.º 23. Greffier en chef.

M. Garnier & , procureur généralen la cour des comptes , rue Saint-Honoré , vis-à-vis celle de la Sourdière , n.º 317.

Attributions.

La haute cour impériale connoît, 1.º Des délits personnels commis par des membres de la famille impériale, par des titulaires des grandes dignités de l'empire, par des ministres, par le secrétaire d'état, par des grands officiers, par des sénateurs, par des conseillers d'état ; 2.º des crimes, attentats et complots contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état, la personne de l'Empereur, et celle de l'héritier présomptif de la couronne ; 3.º des délits de responsabilité d'office, commis par les ministres et les conseillers d'état chargés spécialement d'une partie d'administration publique ; 4.º des prévarications et abus de pouvoir commis, soit par des capitaines-généraux des colonies, des préfets coloniaux et des commandans des établissemens français hors du continent, soit par des administrateurs-généraux employés extraordinairement, soit par des généraux de terre et de mer, sans préjudice, à l'égard de ceux-ci, des poursuites de la jurisdiction militaire dans les cas déterminés par les lois; 5. du fait de désobéissance des généraux

de terre ou de mér qui contreviennent à leurs instructions; 6.º des concussions et dilapidations dont les préfets de l'intérieur se rendent coupables dans l'exercice de leurs fonctions; 7.º des forfaitures ou prises à partie qui peuvent être encourues par une cour d'appel ou par une cour de justice criminelle, ou par des membres de la cour de cassation; 8.º des dénonciations pour cause de détention arbitraire et de violation de la liberté de la presse.

Le siége de la haute cour impériale est

dans le sénat.

COUR, DE CASSATION.

Premier président,

M. le comte Muraire (G. 🛞), conseiller d'état, rue de la Concorde, n.º 11.

Présidens,

M. le baron Barris 🕸, rue du Vieux-

·Colombier, n.º 3.

M. Henrion, baron de Pensey *, rue de Vaugirard, n.º 50.

M. le baron Moure 🐺 , rue Royale , au

Marais, n.º 18.

Conseillers de la Cour de Cassation, par ordre de nominations, Messieurs,

Audier-Massillon (des Bouches-du-Rhône)

Aumont (d'Ille-et-Vilaine) 袋, rue du Cherche-Midi, n.º 19.

Babille (de la Seine) *, rue de Lodéon.

n.º 19.

Bailly (des Ardennes) *, rue de la Tisseranderie, n.º 23.

Le baron Barris (du Gers) , président, rue du Vieux-Colombier, n.º 3.

Basire (de la Seine-Inférieure) *, rue du Petit-Lion-Saint-Sulpice, n.º 25. Borel (de l'Oise) *, rue du Petit-Lion-

Saint-Sulpice, n.º 27.

Boyer (de la Haute-Garonne) *, rue Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n.º 9.

Brillat de Savarin (de l'Ain) *, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 23.

Busschop (de la Lys) *, rue de la Vieille-Estrapade, n.º 5.

Cassaigne (des Basses-Pyrénées) *, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n.º 15.

Chasle (de Maine-et-Loire) *, rue du Cherche-Midi, n.º 32.

Cochard (de la Haute-Saône) *, rue Taranne, n.º 7.

Le baron Coffinhal (du Cantal) &, rue Beautreillis, n.º 14.

Delacoste (de la Charente-Inférieure) . rue du Bacq, n.º 34.

Dutocq (de l'Orne) \$, rue de l'Université, n.º 14.

Gandon (d'Ille-et-Vilaine) 察, rue du Cherche-Midi, n.º 19.

Genevois (de l'Isere) 🌞 , rue des Bons-

Enfans, n.º 20.

Henrion, baron de Pensey (de la Haute-Marne) *, Président, rue de Vaugirard, n.º 50.

Liborel (du Pas-de-Calais) *, rue du

Cherche-Midi, n.º 34.

Liger de Verdigny (du Loiret) *, rue Saint-Dominique, n.º 48.

Saint-Dominique, n.º 40.

Minier (de la Seine) *, cul-de-sac de Saint-Dominique-d'Enfer, n.º 2.

Le comte Muraire (du Var), (G. 泰), conseiller d'état à vie, premier président, rue de la Concorde, n.º 11.

Oudard (de la Haute-Marne) *, rue Notre-Dame-de-Nazareth, n.º 27.

Oudot (de la Côte-d'Or) \$\ \ , \ rue Saint-André-des-Arcs \, n.\circ 60.

Pajon (de Loir-et-Cher) 🕸, rue de

l'Université, n.º 5.

Poriquet (de l'Orne) 梁, r. Jacob, nº. 22. Rataud (de Seine-et-Marne) 梁, rue St.-Pierre, boulevart du Pont-aux-Choux, n.º 2.

Rousseau (de la Sarthe) *, rue du Jardinet, n.º 11.

Ruperou (des Côtes-du-Nord) 梁, rue

Montmartre, n.º 46.

Schwendt de Saint - Etienne (du Bas-

Rh.) ※, rue du Gros-Chenet, n.º 6. Sieyes (du Var) ※, rue Saint-Dominique, F. S. G., n.º 14.

Vallée (de la Meuse) 🕸 , rue Cassette ,

n.º 15.

Vasse Saint-Ouen (de l'Aisne) 禁, rue d'Enfer, place Saint-Michel, n.º 20. Vergés (des Pyrénées - Orientales) 蒙,

rue de Vaugirard, n.º 34.

Le baron Zangiacomi (de la Meurthe) **, rue de l'Ouest, n.º 2, au coin de celle de Vaugirard.

Lazaudade (du Puy-de-Dôme) 🕸, quai

Voltaire, n.º 21.

Bauchau (de Sambre-et-Meuse) **, rue de Tournon, n.º 2.

Carnot (de la Côte-d'Or) 🕸, rue de

Touraine, au Marais, n.º 6.

Lombard-Quincieux (de l'Ardèche) *, rue de la Barillerie, arcade du palais. Lamarque (de la Dordogne) *, rue de

Vaugirard, n.º 60.

Botton - Castellamonte (de la Doire), (C. *), rue des Bons-Enfans, n.º 20. Guieu (des Bouches-du-Rhône) *, mai-

tre-des-requêtes, rue de Lille-Saint-Germain, n.º 50.

Lefessier - Grandprey, cloître Notre-Dame, n.º 4.

Chabot (de l'Allier) [C. *] rue Saint-Honoré, n.º 408.

Benvenutti (de la Méditerranée), rue N. des Mathurins, n.º 44.

Favard de l'Anglade 🕸 , rue de l'Université, n.º 34.

Lasagni, rue de Hanovre, n.º 21.

Procureur général impérial,

M. le comte Merlin (C. 祭), conseiller d'état, membre de l'institut, rue de Grenelle, faub. S .- Germain, n.º 99.

Avocats généraux, Messieurs,

Jourde &, rue de Seine, près celle de Bassy , n.º 48.

Le Coutour 察, rue de Savoye, n.º o. Pons-de-Verdun &, rue Saint-Victor.

Giraut-Duplessy &, place Thionville, n.º 12.

Daniels, rue de Cléry, n.º 13.

Thuriot, rue des Trois-Pistolets, n.º 3.

Greffier en chef,

M. J. B. Jalbert, rue de Lodéon, n.º 26. Commis greffiers, Messieurs,

Fiefvé, rue de la Monnoie, n.º 9. Denevers, r. du Coc-S.-Honoré, n.º 13. Laporte, rue du Vieux-Colombier, n.º 3. J. D. Jalbert, rue de l'Odéon, n.º 26.

Secrétaire du parquet,

M. Ortalle, rue du faubourg St.-Honoré, n.º 62.

Attributions.

Il y a pour l'empire français une seule cour de cassation.

Elle est présidée par le grand-juge, ministre de la justice, quand l'Empereur

le juge convenable.

Gette cour, présidée par le grand-juge, ministre de la justice, a droit de censure et de discipline sur les cours d'appel et de justice criminelle : elle peut, pour causes graves, suspendre les juges de leurs fonctions, ou les mander près du grand-juge, pour y rendre compte de leur conduite.

Elle prononce sur les demandes en cassation contre les jugemens en dernier ressort rendus par les cours et les tribu-

naux;

Sur les demandes en renvoi d'une cour ou d'un tribunal à un autre, pour cause

de sûreté publique.

Sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime; savoir : en matière criminelle et correctionnelle, dans tous les cas; et en matière civile, lorsqu'il s'agit de renvoyer d'une cour d'appel à une autre;

Sur les prises à partie contre les membres individuels des cours d'appel et de justice criminelle, et contre les tribu-

naux de première instance;

Sur les règlemens de juges, quand le conflit s'élève entre plusieurs cours d'appel, ou entre plusieurs tribunaux de première instance non ressortissant à la

même cour d'appel.

Cette cour ne connaît pas du fond des affaires; mais elle casse les jugemens rendus sur des procédures dans lesquelles les formes ont été violées, ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi, et renvoie le fond du procès à la cour ou au tribunal qui doit en connaître.

Si les jugemens cassés émanent des tribunaux de première instance, lorsqu'ils jugent en premier et en dernier ressort, la cour de cassation renvoie devant le tribunal de première instance le plus voisin; s'ils ont été rendus par les cours d'appel ou de justice criminelle, le renvoi est fait devant la cour d'appel ou de justice criminelle la plus voisine.

Il n'y a point ouverture à cassation contre les jugemens en dernier ressort des juges de paix, si ce n'est pour cause d'incompétence ou d'excès de pouvoir, ni contre les jugemens des tribunaux militaires de terre et de mer, si ce n'est pareillement pour cause d'incompétence ou d'excès de pouvoir, proposée par un citoyen non militaire, ni assimilé aux

militaires par les lois, à raison de ses

Lorsqu'après une cassation, le second jugement sur le fond est attaqué par les mèmesmoyens que le premier, la question est portée devant toutes les sections réunies de la cour de cassation. Dans ce cas, la cour de cassation peut, avant de prononcer, ordonner qu'il sera référé à l'Empereur, pour obtenir de S. M. un décret déclaratoire de la loi. Si elle croit devoir prononcer sans ce préliminaire, elle le fait sous la présidence du grand-juge, ministre de la justice.

Si, après une seconde cassation, le troisième jugement est encore attaqué par les mèmes moyens que les deux premiers déjà cassés, la cour de cassation ne peut statuer sur ce troisième recours qu'après que l'Empereur a rendu

un décret déclaratoire de la loi.

Lorsqu'il y a lieu à renvoi d'une cour ou d'un tribunal à un autre, pour cause de sûreté publique, ce renvoi ne peut être prononcé que sur la réquisition expresse du procureur général impérial.

Le procureur général impérial, au nom de l'Empereur, et sans préjudice du droit des parties intéressées, dénonce à la cour de cassation, section des requêtes, les actes par lesquels les juges ont excédé leurs pouvoirs, ou les délits par eux commis relativement à leurs fonctions. La section des requêtes annuelle ces actes, s'il y a lieu, et dénonce les juges à la section civile, pour faire, à leur égard, les fonctions du jury d'accusation: dans ce cas, le président de la section civile remplit toutes celles d'officiers de police judiciaire et de directeur du jury: il ne vote pas.

Il peut déléguer sur les lieux à un directeur du jury l'audition des témoins, les interrogatoires, et autres actes d'ins-

truction seulement.

Si la section civile déclare qu'il y a lieu à accusation contre les juges, elle les renvoie pour être jugés sur la déclaration d'un jury de jugement, devant l'une des cours de justice criminelle les plus voisines de celles où les accusés exerçaient leurs fonctions. Ces deux cours sont nommées dans l'acte qui prononce qu'il y a lieu à accusation, et le choix en est laissé aux accusés.

Lorsque, dans l'examen d'une demande en cassation, soit la section civile, soit la section criminelle, trouvent des actes emportant forfaiture, ou des délits commis par des juges relativement à leurs fonctions, elles dénoncent les juges à la section des requêtes, laquelle remplit, à leur égard, les fonctions de jury d'accusation, et son président toutes celles d'officier de police judiciaire et de direc-

teur du jury.

Si le juge renvoyé devant une cour de justice criminelle se pourvoit en cassation contre l'arrêt définitif qui y intervient, la demande en est portée à celle des sections qui n'a pas connu de l'affaire, pour y être instruite et jugée selon les formes usitées à la section criminelle.

S'il se trouve, dans la section chargée de prononcer sur le recours, des juges qui aient connu de l'affaire dans l'une des deux autres sections, ils s'abstiennent

sur la demande en cassation.

Les arrêts de cassation sont transcrits sur les regîtres des cours et tribunaux dont les jugemens ont été cassés.

Ils sont, en outre, imprimés par extrait dans un bulletin officiel, dont il paroît

chaque mois un numéro.

La cour de cassation envoie, chaque année, à l'Empereur une députation pour lui indiquer les points sur lesquels l'expérience lui a fait connaître les vices ou l'insuffisance de la législation.

Le procureur général impérial près la cour de cassation surveille les procureurs généraux impériaux près les cours

d'appel et de justice criminelle.

Si le procureur général apprend qu'il ait été rendu, en dernier ressort, un jugement contraire aux lois ou aux formes de procéder, ou dans lequel un juge ait excédé ses pouvoirs, et contre lequel cependant aucune des parties n'ait réclamé dans le délai fixé; après ce délai expiré, il en donne connaissance à la cour de cassation, et si les formes ou les lois ont été violées, le jugement est cassé, sans que les parties puissent se prévaloir de la cassation pour éluder les dispositions de ce jugement, lequel vaut transaction pour elles.

Le procureur général est entendu dans toutes les affaires : il est chargé de défendre celles qui intéressent l'empire, d'après les mémoires qui lui sont fournis par les agens d'administration, régisseurs,

préposés, etc.

Le délai pour se pourvoir en cassation, en matière civile, est de trois mois, du jour de la signification du jugement à personne ou domicile, pour tous ceux qui habitent en France, sans aucune distinction.

Le recours en cassation contre les jugemens préparatoires et d'instruction, n'est ouvert qu'après le jugement définitif.

Il n'est point admis de relief de laps de temps pour se pourvoir en cassation.

En matière criminelle, correctionnelle et de police, le condamné n'a que trois jours, après celui où son jugement lui a été prononcé, pour déclarer au greffe qu'il se pourvoit en cassation.

Organisation.

La cour de cassation est composée, 1.º D'un premier président et de trois présidens nommés à vie par l'Empereur;

2.º De 48 conseillers nommés à vic par le sénat, sur une liste de 3 candidats, présentée pour chaque place par l'Empereur.

S. M. présente trois sujets pour cha-

que place vacante.

Cette cour se divise en trois sections, composée chacune de 17 conseillers.

Celle qui est connue sous le nom de Section des Requétes, statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation ou en prise à partie, et définitivement sur les demandes, soit en règlement de juges, soit en renvoi d'un tribunal à un autre.

La section de cassation civile prononce définitivement sur les demandes en cassation ou en prise à partie, lorsque les requêtes ont été admises.

La section de cassation criminelle prononce sur les demandes en cassation en matière criminelle, correctionnelle et de police, sans qu'il soit besoin de juge-

ment préalable d'admission.

Chaque section ne peut juger qu'au nombre de onze membres au moins, et tous les arrêts sont rendus à la majorité

absolue des suffrages.

En cas de partage d'avis, on appelle cinq conseillers pour le vider; les cinq conseillers sont pris d'abord parmi ceux de la section qui n'ont pas assisté à la discussion de l'affaire sur laquelle il y a partage, et subsidiairement tirés au sort parmi les membres des autres sections.

Chaque année il sort de chaque section quatre membres, lesquels sont également répartis dans les deux autres,

par le sort.

Il y a près de la Cour de cassation, un procureur général impérial, six avocats généraux et un greffier en chef, nommés par l'Empereur.

Audiences les jeudi, vendredi et samedi

de chaque semaine.

Toutes les affaires sont enregitrées au greffe, par ordre de dates et de numéros, du jour qu'elles sont présentées.

Les affaires attribuées à chacune des sections à mesure qu'elles sont en état, sont portées sur deux rôles de distribution, et numérotées suivant l'ordre des dates de la mise en état. L'un de ces rôles comprend les affaires urgentes : savoir , les réquisitoires du procureur général ou de ses subtituts-avocats généraux , les affaires criminelles où il s'agit de condamnation à la peine de mort ; celles tant au civil qu'au criminel , où l'état est intéressé, et généralement toutes celles pour lesquelles la préférence d'expédition est établie par la loi.

Le second rôle comprend, dans le même ordre, toutes les autres affaires.

Il a été établi près de la Cour de cassation, cinquante avocats, chargés exclusivement de l'instruction et de la défense.

Il y a huit huissiers nommés et révocables par la Cour de cassation; ils instrumentent exclusivement pour les affaires de la compétence de la Cour, dans l'étendue seulement du lieu de sa résidence; ils peuvent instrumenter concurremment avec les autres huissiers dans tout le département de la résidence de la Cour de cassation.

Cette Cour n'a pas de vacances.

Avocats en la Cour de Cassation MM.

Cette marque + signifie au lieu de.

Badin, rue Croix-des-Petits-Champs,
hôtel de Lussan, n.º 42.

Barbé, + Benoist, rue Saint-Andrédes-Arcs, n.º 51.

Becquey-Beaupré, rue Coq-Héron, n.º 14. Berenger, rue Bonaparte, n.º 5.

Bosquillon, rue de la Tisseranderie,

n.º 29. Bouchereau , quai Malaquai , n.º 21.

Bouchereau, quai Malaquai, n.º 21, Bouquet, rue Traversière Saint-Honoré, n.º 14,

Camus, cloître Notre-Dame, n.º 2.

Chabroud, rue du Paon, n.º 8, près l'école de Médecine.

Champion, rue du Mail, n.º 1. Cochu, rue Caumartin, n.º 21.

Collin, + Roger-Desifs, rue Traversière-Saint-Honoré, n.º 25.

Coste, rue de la Sourdière, n.º 21.

Dard, rue du Doyenné, n.º 3.

Darieux, + De Joly, + Courtin, rue Neuve Saint-Augustin, n.º 22.

De Lagrange, + Gournay, Boulevard des Italiens, n.º 27.

Deliége, + Grisart, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.º 28.

Desclaux, + Parent-Réal, rue Serpente, n.º 7.

Dufresneau, + Couruol, rue Neuve Saint-Merry, n.º 15.

Dumesnil-de-Merville, fils, + son père, rue de Seine S. G., n.º 48.

Dupont, rue Verdelet, n.º 4.

Duprat, + Liborel fils, rue des Petits-

Augustins, n.º 9.

Flusin, rue des Blancs-Manteaux, n.º 22. Geoffrenet, rue des Blancs-Manteaux, n.º 24.

Gérardin, rue des Deux-Ecus, n.º 15. Godard, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n.º 18.

Granié, rue Traversière-Saint-Honoré,

n.º 26.

Guichard, rue de Gaillon, n.º 12.

Hom, + Bergès, rue des Ursulines,
faubourg Saint-Jacques.

Huart-Duparc, rue de l'Université,

Jousselin, + Jolas, rue Thibautodé,

Lavaux, rue du Battoir-Saint-Andrédes-Arcs, n.º 19.

Le Picard, rue Neuve des Mathurins, Chaussée d'Antin, n.º 18.

Leroi-de-Neufvillette, + Perdry, rue Mèlée, n.º 38.

Loiseau, place Saint-André-des-Arcs,

Mailhe, rue des Petits-Angustins, n.º 15. Martineau, rue des Fossés Montmartre, n.º 12.

Mathias fils, + son père, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n.º 18. Maussallé, rue Montmartre, n.º 68. Molinier-Montplanqua, rue de la Verrerie, n.º 36.

Moreau, rue de Condé, n.º 5.

Musnier-Desclozeanx, + Duclos, rue et ile Saint-Louis, n.º 51.

Pageaut, - Desdix, rue des Quatre-Fils, au Marais, n.º 4.

Pelleport, + Leroy aîné, rue de Hanovre , n.º 10.

Picolet, + Riffé de Cambray, rue de Hanovre, n.º 21. Raoul, de Louvois, n.º 10.

Saladin, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n.º 3o.

Sirey, quai des Morfondus, arcade de Lamoignon , n.º 9.

Thacussios, rue Hautefeuille, n.º 10. Troussel, rue dn Petit-Carreau, n.º 16.

Chambre des Avocats en la Cour de Cassation, Messieurs,

Becquey-Beaupré, Président. Lavaux , Syndic. Dumesnil-de-Merville, Rapporteur. Dupont, Secrétaire. Molinier-Montplanqua, Trésorier Collin. De Lagrange. Flusin. Le Picard,

COUR DES COMPTES.

Il y a pour l'empire une seule cour

des comptes.

Elle est composée d'un premier président, de trois présidens, de dix-huit maîtres des comptes, de réfédentaires au nombre déterminé par le gouvernement, d'un procureur général impérial et d'un greffier en chef.

Les membres sont nommés par l'Em-

pereur.

Premier président.

M. Barbé-Marbois (G. A. **), rue de Grenelle, f. Saint-Germain, n.º 87.

Présidens, MM.

Jard-Panvillier (C. ¾), rue de Lille, n.º 36.

Delpierre *, rue de Vaugirard , n. • 34. Brierre-Surgy , rue de Grammont , n. • 14. Maitres des comptes , MM.

Feval, rue Coq-Héron, n.º 16.

Goussard, rue Jacob, n.º 20.

Regardin, rue de Tournon, n.º 33. Sanlot, rue Lepelletier, n.º 2, boulevart des italiens.

Le baron Girod *, rue Bonaparte, n.º 5, faubourg Saint-Germain.

Arnould &, rue du Bouloy, n.º 26. Le baron Chassiron &, rue de Condé,

n.º 20.

Gillet Lajacqueminière *, rue de Condé, n.º 14.

Malés &, rue de Tournon, n.º 2.

Mouricault *, vieille rue du Temple, n.º 30.

Perrée (C. *), rue du faubourg Poissonnière, n.º 30.

Pinteville-Cernon *, boulevart de la Magdelaine, n.º 4.

Duvidal, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n.º 91.

Carret *, rue Poissonnière, n.º 13. Tarrible 🔅, rue du Vieux Colombier, n.º 3.

Guillamain-de-Vaivres *, rue Joubert,

Loysel (C. 梁), aux champs-Elysées, près la rue de Marigny.

Letourneur, rue de Turenne, n.º 40.

Référentaires de première classe, MM. Michelin, rue du Grand-Chantier, au Marais, n.º 10.

Guillaume, Isle-Saint-Louis, quai d'Alencon, n.º 53.

Hulline de Boischevalier, rue Pavée-Saint - André - des - Arcs, n.º 7.

L'Huillier, Cloître Saint-Marcel, n.º 5. Gillot, rue Bailleul, au coin de celle de l'Arbre-Sec, n.º 5.

Duclos, rue de la Jussienne, n.º 21. Finot, rue Saint-Honoré, n.º 404:

De Gombert, Cloître - Saint - Germainl'Auxerrois, n.º 39.

Deleville, quai d'Anjou, Isle St.-Louis. n.º 23.

Gavot, rue Neuve Saint-Roch, n.º 7. Truet, rue Saint-Jacques, n.º 59. Delaistre B. rue Guénégaud, n.º 18 Le Feron-de-la-Heuze, rue Neuve Saint-

François, n.º 5.

Festel &, rue Chabanois, n.º 1. Roussel &, rue Feydeau, n.º 4. Crassous, référendaire de 2.º classe en 1807, rue Saint-Martin, n.º 147. Guiard, rue de Savoie, n.º 4.

Référendaires de seconde classe, MM. Luzier de la Mothe, rue des Saints-Pères, n.º 64.

Sahut, rue Mazarine, n.º 5.

Perier de Trémémont, rue Gît-le-Cœur, n.º 12.

Fourmentin, rue de Condé, n.º 15.

Carré, rue Férou, n.º 17.

Regardin jeune, rue Neuve-Notre-Damedes-Champs, n.º 44.

De Monchanin, rue Amelot, n.º 32, au Marais.

Thibaut, rue de la Bucherie, n.º o. Gigault de la Salle, rue d'Amboise, n.º 3. Bartouilh, passage des Petits-Pères, n.º 7.

Barthelemy, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, n.º 25.

Bupare, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n.º 38.

Faucond, rue Philippeaux, n.º 15. Pernot, rue Porte-Foin, n.º 17, au

Marais.

Bralle, rue du Four-St.-Germain, n.º 43. Duriez, rue Saint-Denis, n.º 73.

Prin, rue du Faub.-du-Temple, n.º 66.

Dérigny, rue Montmartre, n.º 30. Duchesne, rue de l'Eperon, faubourg

Saint-Germain, n.º 8. Lewal, rue Cadet, f. Montmartre, n.º 4.

Pierret, rue Saint-Landry, n.º 5. Vial, rue des Vieux-Augustins, n.º 27. Carant, Isle St.-Louis, rue de la Femme

sans Tête, n.º 8.

Colleau, Vieille rue du Temple, n.º 123. Alliz, rue des Fossés-Saint-Germain-

l'Auxerrois, cul-de-sac Sourdis, n.º 3. Lemaître, rue St.-André-des-Arcs, n.º 60. Régnier, rue Bonaparte, n.º 5, abbaye Saint-Germain.

Du Breuil, rue et quai de la Tournelle, n.º 7.

Héroux, rue de l'Odéon, n.º 20. Roualle, rue Geoffroy-Langevin, n.º 11. Bouchard, rue Garancière, n.º 6. Dalbaret, rue du Lycée, n.º 8.

Parizot, Isle Saint-Louis, quai d'Orléans, n.º 30.

Hamare

Hamarc de la Borde, rue du Chantre-Saint-Honoré, n.º 20.

Le Roux, rue du Monceau St.-Gervais,

Maugirard, rue du Cimetière Saint-André-des-Arcs, n.º 15.

Farjon, rue Chanoinesse, Cloître Notre-Dame, n.º 8.

De Montfouilloux, rue Bar-du-Bec, n. 8.

Courel, rue Saint-Denis, n. 257. Valadon, Place des Vosges, n. 19.

Du Sommerard, rue de Ménars, n.º 8. Du Pont, rue de Molière, n.º 4.

Bagot, rue du Faub. Poissonnière, n.º 30. Goblet de Beaulieux, rue du Dragon, n.º 36.

Villeneuve de Bargemont, rue de Belle-Chasse, n.º 18.

Montet, rue Gaillon, n.º 3.

Cuardon, rue des Fossés M. le Prince, n.º 18.

Cordelle, rue des Bourdonnois, n.º 12. De Foresta, boulevart de la Madeleine, n.º 11.

Dallet, rue Montmartre, n.º 148. Duboy, rue de Condé, n.º 32.

Libert, quai de la Tournelle, n.º 39. Maillard, place des Vosges, n.º 11. Mallet, rue neuve Saint-Eustache, n.º 26.

Bonnel, rue Cassette, n.º 17.

Darrimajou, rue de Richelieu, cour Saint-Guillaume, n.º 16.

Labé de Morambert, rue Chabanois, n.º 7. Moreau de Mersan, rue de Seine, faub. Saint-Germain, n.º 10.

Bayeux, rue neuve Saint-Roch, n.º 28.

Meulan jeune, rue de Surène, faubourg
Saint-Honoré, n.º 23.

Pajot, rue Coquillère, n.º 38.

Procureur général impérial, M., Garnier *, rue Saint-Honoré, n.º 317, vis-à-vis celle de la Sourdière.

Greffier en chef, M., Paajot-d'Orville, rue de Tournon, n.º 12.

Attributions et organisation.

La cour juge les comptes des recettes du trésor, des receveurs généraux de départemens, et des régies et administrations des contributions indirectes; des dépenses du trésor; des payeurs généraux; des payeurs d'armées, des divisions militaires, des arrondissemens maritimes et des départemens; des payeurs des colonies; des trésoriers des invalides de la marine; de l'imprimerie impériale; des caissiers des hôtels des monnoies; des recettes et dépenses des fonds et revenus spécialement affectés aux dépenses des départemens et des communes dont les budjets sont arrêtés par l'Empereur.

DEPARTEMENT DU GRAND-JUGE

MINISTRE DE LA JUSTICE.

S. Ex. M. le Duc de Massa (G. A. *) grand juge, ministre de la justice.
L'organisation et la surveillance de toutes les parties de l'ordre judiciaire.

L'organisation et le régime du notariat.

Le conseil impérial des prises.

Les cours prévôtales et les tribunaux

ordinaires des douanes.

Les ordres et instructions à transmettre aux cours de justice et aux tribunaux, pour l'exécution des lois et règlemens:

La correspondance habituelle avec les procureurs généraux et les procureurs impériaux, sur tout ce qui est soumis à l'action ou confié à la surveillance du

ministère public.

Les rapports à l'Empereur sur les matières de législation, sur l'administration de la justice, sur les conflits d'attribution entre l'autorité judiciaire et d'autres autorités, sur les demandes de dispense pour mariage, sur les demandes d'autorisation de passer à un service étranger, sur les demandes en naturalisation, etc.

Le rapport annuel sur la manière dont les jurés auront rempli leurs fonctions. Le rapport des recours en grâces et des demandes en réhabilitation; l'envoi des lettres de grâce ou de commutation de peine et des lettres de réhabilitation.

Les dépenses de l'ordre judiciaire.

L'imprimerie impériale et l'envoi du

bulletin des lois, etc.

Le grand-juge ministre de la justice a une place distinguée au sénat et au conseil d'état.

Il est membre de la haute-cour impériale.

Il remplit les fonctions du ministère public près le conseil de famille de la maison impériale.

Il préside la commission des affaires

contentieuses du conseil d'état.

Lorsqu'il y a lieu à l'interrogatoire d'un fonctionnaire inculpé dont l'Empereur a jugé convenable de faire examiner la conduite par voie de haute-police administrative, le grand-juge ministre de la justice mande le fonctionnaire inculpé et l'interroge en présence des commissaires du conseil d'état, nommés par S. M.

Le grand-juge ministre de la justice préside la cour de cassation dans les cas déterminés par la loi et quand l'Empe-

reur le juge convenable.

Il peut également, si l'Empereur l'ordonne, présider les cours impériales. Il peut nommer les conseillers qui doivent siéger, soit comme présidens, soit comme juges, aux assises et dans les cours spéciales.

Il a sur les cours de justice, les tribunaux et les justices de paix le droit de les surveiller et de les reprendre.

Les décisions des cours impériales qui prononcent ou confirment la censure avec réprimande ou la suspension provisoire d'un juge, ne sont mises à exécution qu'après avoir été approuvées par le grandjuge ministre de la justice, lequel peut aussi mander auprès de sa personne les membres des cours et tribunaux, ainsi que les officiers du ministère public, à l'effet de s'expliquer sur les faits qui pourroient leur être imputés.

Le grand-juge ministre de la justice peut, de son autorité et selon les cas, avertir, censurer, réprimander un avocat, l'interdire pendant une année au plus, l'exclure ou le rayer du tableau.

Les mesures de discipline arrêtées par les cours et tribunaux, contre les officiers ministèriels, sont également soumises à l'approbation du grand-juge ministre de la justice.

Secrétariat général du ministère.

M. Rieff, secrétaire général.

M. Meyrand, chef du secrétariat général.

Ouverture et distribution des dépêches; surveillance générale; expédition des affaires qui ne sont pas renvoyées aux divisions; archives; contre-seing; conseil impérial des prises, ect.

I. er bureau. Enregitrement des dépêches.

M. Brocard, chef.

Analise et enregîtrement des dépêches; renseignemens, légalisations des actes civils et judiciaires pour les colonies et l'étranger.

II.me bureau. Archives.

Première section. M. De Laigue, chef. Dépôt et expédition des lois, décrets impériaux, etc.; conservation des

tableaux de publication; dépôt des types, des timbres et sceaux des diverses autorités et administrations de l'Empire; garde et apposition du sceau ou timbre

du ministère de la justice.

Deuxième section. M. Leroux, chef. Conservation des papiers et regitres du ministère.

Troisième section. M. Nover, chef. Répertoire des décisions du ministère.

Bureau de consultation et de révision.

MM. Duport, Descomberousse, Guyot,
membres du bureau.

MM. Dalmassy, Bordas, Champion,

réviseurs.

Bureau particulier du ministre.

M. Monvel, chef.

Les objets de correspondance qui, n'appartenant à aucun bureau, lui sont renvoyés.

I. re Division. Organisation judiciaire.

Chef de division, M. Collenel.
Premier Bureau. M. Tiron, chef.

Deuxième Bureau. M. Dorigny, chef.

Travail relatif à l'organisation et au personnel de l'ordre judiciaire; exécution des lois et règlemens sur la police et la discipline des cours et tribunaux, et des officiers ministériels; examen des questions relatives à la capacité légale, aux incompatibilités, aux rangs et préséances, etc.

II.me Division. Matières civiles.

Chef de division, M. Bernardi.

Organisation et régime du notariat; examen des questions concernant la légis-lation civile; conshits entre les autorités administratives et judiciaires; état civil; dispenses pour mariage; dispenses de représentation du diplôme de licencié; demandes d'autorisation de passer à un service étranger; demandes en naturalisation, etc.

I. er bureau. Matières civiles et judiciaires.

M. Broyart, chef.

II. me Bureau. Etat civil. M. Poinsinet de Sivry, chef. III. me Bureau. Notariat.

M. Delpierre, chef.

III. me Division. Matières criminelles. Chef de division, M. Beaulaton.

I. er Bureau. Justice criminelle.

M. Legraverend, chef.

Tout ce qui coucerne la poursuite des crimes, l'instruction des procédures et le jugement; les poursuites en matière de conscription; les questions relatives aux tribunaux militaires et maritimes; les extraditions, etc.

II.me Bureau. Police correctionnelle.

M. Delzons, chef.

Poursuite des délits de police simple et correctionnelle, notamment des contraventions en matière de police rurale et forestière, douanes, octrois municipaux, droits réunis et autres contributions indirectes, etc.

III. me Bureau.

M. Morel, chef.

Le travail concernant les recours en grâce ou en commutation de peine, et les demandes en réhabilitation.

IV. me Bureau. Cassation.

M. Sallais, chef.

Envoi à la cour de cassation, des

mémoires, procédures et jugemens, en matières criminelle, correctionnelle et de police ; renvoi des arrêts de la cour de cassation.

IV.me Division. Comptabilité. Chef de division, M. Romer.

Ler Bureau.

M. Monory, chef.

Traitemens et menues dépenses de l'ordre judiciaire ; traitemens et autres dépenses relatives au service intérieur du ministère.

II.me Bureau.

M. Donnant, chef.

Vérification, règlement et régulari-sation des frais de justice criminelle.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

DE L'ÉGLISE DE FRANCE.

ME Les lettres minuscules désignent les Archevêchés; les autres sont les Evéchés. Les Archevéques sont comtes de l'Empire et les Evéques barons.

PARIS, Maury, cardinal. Troyes, de Boulogne. Amiens, Demandolx. Soissons, Leblanc-de-Beaulieu.

Arras, de Latour-d'Auvergne. A Cambray, Belmas.

Versailles,	Charrier-de-Larroche.
Meaux,	Faudoas.
Orléans,	Raillon.
MALINES,	Depradt. (O. 泰)
Namur,	Pisani de Gaude.
Tournay,	d'Hirn.
Aix-la-Chap.	
Trèves,	Mannay.
Gand,	de Broglie. 🕸
Liége,	Lejeas.
Mayence,	Colmar. 🕸
Bois-le-Duc,	Van Camp. *
BESANÇON,	Lecos. (O. 察)
Autun,	Imbertie.
Metz,	Laurens.
Strasbourg,	Saurine.
Nancy,	Costaz.
Dijon,	Raymond. A
LYON,	Fesch, card. (G.A. 器)
Mende,	Morel de Mons.
Grenoble,	Simon. 🕸
Valence,	Bécherel.
Chambery,	de Solle. 器
Sion,	Depreux.
AIX,	Jauffret. (O. 梁)
Nice,	Colona d'Istria. 🕸
Avignon,	Perrier.
Ajaccio,	Sébastiani - Porta. *
Digne,	Miollis.
Vintimille,	Orengo.
ToulousE,	Primat. (0. \)

Cousin - Grainvile. Cahors , Montpelier, De la Contamine. Carcassonne, de Laporte. Agen, Jacoupy, * Bayonne, Loison. A BORDEAUX, Daviau - Dubois. (O. 8) Poitiers, Bragousse. La Rochelle, Paillou. 聚 Angoulême, Lacombe. BOURGES, Clermont, Duvalk-Dampierre. Saint - Flour, Jaubert. * Limoges, Dubourg. \$ Tours, de Barral. (O. 缘) Le Mans , de Pidoll. 器 Angers, Montault. Nantes, Duvoisin. 梁 Rennes , Enoch. 發 Vannes, Bausset de Roquefort. 👺 Saint-Brieux , Caffarelli. * Quimper, Dombideau. * ROUEN, Cambacérès. (G. A. 祭) Coutances, Dupont. Bayeux, Brault. Séez, Chevigné de Boisch. Bourlier. Evreux, Delatour. (O. 器) TURIN, Acqui. Dejean. 梁 Asty, Villaret. Casal, Grimaldi. 🕸 Ivrée,

	(04)
Mondovi,	Vitale.
Saluces,	Ferrero della M.
Verceil,	Canavery.
GENES,	Spina, cardinal. (O. 樂)
Albenga,	Dania.
Borgo-San-Do-	L-powell zoradnott
nino,	Garimberti.
Brugnetto ,	Solari.
PARME,	Caselli, card. (G. 祭)
Plaisance,	Fallot - Beaumont.
Sarzanne,	Pallavicini.
Savonne,	Vincent.
Pontremoli,	Pavesi.
FLORENCE,	d'Osmont.
Colle,	Le Mans , de Pidals
Fiesole,	Mancini.
Pistoya,	Toli. 11 29 106 VI
Saint-Miniato,	
Borgo-StS.	
Pise,	Alliata.
Livourne,	
SIENNE,	Ghigi - Zondadari, card.
Chiusi et P	Pannilini.
	Selvi.
Massa. iou sh	
	Ghighi.
	Albergotti.
Cortone,	Laparelli.
	Rossi.
	Incontri.
Montalcino.	Errée . Grimali
Montepulciano,	
-	

DIVISION DE L'EMPIRE FRANÇAIS

En cent trente départemens.

Les anciennes provinces et généralités de la France, les divers pays réunis à la France, forment cent trente départemens, savoir:

Provence, le territoire d'Avignon et le Comtat Venaissin, quatre, qui sont: Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var,

Vaucluse.

DAUPHINÉ, trois qui sont : Hautes-Alpes, Drôme, Isère.

FRANCHE-COMTÉ, trois qui sont : Doubs,

Jura, Haute-Saone.

ALSACE, deux qui sont : Bas-Rhin, Haut-Rhin.

LORRAINE, Trois-Evêchés et Barrois, quatre qui sont : Meurthe, Meuse,

Moselle, Vosges.

CHAMPAGNE, principauté de Sédan, Bouillon, Philippeville, Marienbourg, Givet et Charlemont, quatre qui sont: Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne.

Les DEUX FLANDRES, Hainault, Cambrésis, Artois, Boulonois, Calaisis, Adrésis, en forment deux qui sont; Nord, Pas-de-Calais.

ISLE-DE-FRANCE, Paris, Soissonnois, Beauvoisis, Amiénois, Vexin-Français, Gatinois, six qui sont: l'Aisne, l'Oise, Seine, Seine-et-Oise, Somme, Seine-et-Marne.

NORMANDIE ET PERCHE, cinq qui sont: Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-

Inférieure.

Bretagne, cinq qui sont: Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Villaine, Loire-

Inférieure, Morbihan.

HAUT ET BAS-MAINE, Anjou, Touraine et Saumurois, quatre qui sont: Indre-et-Loire, Mayenne, Maine-et-Loire, Sarthe.

Potrov et partie des Marches communes, trois qui sont : Deux-Sèvres,

Vendée, Vienne.

ORLÉANOIS, Blaisois et pays Chartrain, trois qui sont : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret.

Berry, deux qui sont : Indre, Cher. Nivernois, un qui est : la Nièvre.

Bourgogne, Auxerrois et Sénonois, Bresse, Bugey et Valromey, Dombes, quatre qui sont: l'Ain, Côte-d'Or, Yonne, Saône-et-Loire.

Lyonnois, Forez et Beaujolois, deux

qui sont : la Loire, le Rhône.

Bourbonnois, un qui est : l'Allier. Marche, Dorat, Haut et Bas Limousin, trois qui sont : Corrèze, Creuze, Haute-Vienne.

Angoumois, un qui est : la Charente. Aunis et Saintonge, un qui est : la Charente-Inférieure.

Perigord, un qui est : la Dordogne.

Bordelois, Bazadois, Agénois, Condemois, Armagnac, Chalosse, Pays de Marsan et Landes, quatre qui sont: Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Gers.

QUERCY, un qui est : le Lot.

Rouergue, un qui est : l'Aveyron. Basques et Béarn, un qui est : les Basses-Pyrénées.

BIGORRE ET QUATRE-VALLÉES, un qui

est : les Hautes-Pyrénées.

Couserans et Foix, un qui est : l'Ariége.

Roussillon, un qui est : les Pyré-

nées-Orientales.

Languedoc, Comminges, Nébouzan et Rivière-Verdun, huit qui sont: Ardèche, Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lozère, Tarn, Tarn-et-Garonne.

VÉLAY, Haute et Basse Auvergne, trois qui sont : Cantal, Haute-Loire, Puy-

de-Dôme.

Corse et l'île de Capraja, deux qui sont : Golo, Liamone.

LA SAVOYE, le Comté de Nice, le

territoire de Genève, trois qui sont : Mont-Blanc, Alpes-Maritimes, Léman:

La partie du Hainaut et de la Flandre ci-devant Autrichienne, le Brabant, le pays de Liége, etc., neuf qui sont; Dyle, Escaut, Forêts, Jemmape, Lys, Meuse-Inférieure, Deux-Néthes, Ourte, Sambre-et-Meuse.

La rive gauche du Rhin, quatre qui sont: Roër, Sarre, Rhin-et-Moselle, Mont-Tonnerre.

Le Piémont et le territoire de la cidevant république ligurienne, huit départemens qui sont : les Apennins, Doire, Génes, Marengo, Montenotte, Pó, la Sésia, Stura.

Les duchés de Parme et Plaisance, un

qui est : Taro.

Les Etats de Toscane, trois qui sont : Arno, Méditerranée, Ombrone.

Les Etats romains, deux qui sont :

Rome et Trasimène.

La Hollande, neuf qui sont: Bouchesde-l'Escaut, Bouches-de-la-Meuse, Bouches-du-Rhin, Bouches-de-l'Yssel, Ems-Occidental, Ems-Oriental, Frise, Yssel-supérieur, Zuyderzée.

Le Vallais, un qui est : Simplon.

Les villes anséatiques, le Lauembourg, etc., trois qui sont : Bouchesde-l'Elbe, Bouches-du-Weser, Ems-Supérieur. TABLEAU par ordre alphabétique des Départemens, avec les chef-lieux des préfectures et les noms de MM. les préfets.

Ain. Le baron Rivet 梁, à Bourg. Aisne. Le baron Malouet, à Laon. Allier. Le baron Pougeard du Limbert 梁,

à Moulins.

Alpes [Basses.] Duval, à Digne.

Alpes [H.] Le baron Defermon, à Gap. Alpes-marit. Le baron Dubouchage *, à Nice.

Apennins. Duval (Maurice), à Chiavari. Ardèche. De Chaillou, à Privas.

Ardennes. Le baron Frain *, à Mézieres.
Ariége. Chassepot de Chaplaine, à Foix.
Arno. Le baron Fauchet (O. *) à Florence.
Aube. Le baron Caffarelli *, à Troyes.
Aude. Le baron Trouvé *, à Carcassonne.
Aveyron. Le baron Girod de Viennay,

à Rhodez. *Bouches-de-l'Elbe* .Le baron de Coninck **孝,**

à Hambourg.

Bouches-de-l'Éscaut. Le baron Picke *, à Middelbourg.

B.-de-la-Meuse. Le baron de Stassart ※, à la Haye.

Bouches-du-Rhin. Le baron Fremin de Beaumont ∰, à Bois-le-Duc. B.-du-Rhône.Le comte Thibaudeau(C. *), conseiller d'état, à Marseille.

B.-du-Weser. Le comte d'Arberg *, à Brême.

B.-de-l'Yssel. Hostède, à Zwol.

Calvados. Le baron Méchin 🕸, à Caen.

Cantal. Le baron de la Chadeneide, à Aurillac.

Charente. Boissy-d'Anglas, à Angoulème. Charente-Infér. Le baron Richard *, à la Rochelle.

Cher. Le baron de Barral (O. 梁), à Bourges.

Corrèze. Perier (Camille), à Tulle.

C.-d'Or. le baron Lecouteulx, à Dijon. Côte-du-Nord. Le baron Boullé *, à Saint-Brieuc.

Creuse. Le baron Camus Dumartroy, à Guéret.

Doire. Le baron Jubé de la Perelle (C. 泰),

Dordogne. Le baron Maurice 🕸 , à Péri-

Doubs. Le baron de Bry (C. 樂), à Besancon.

Drôme. Le baron Descorches *, à Valence.

Dyle. Le baron de Latour - Dupin, à Bruxelles.

Ems-Occidental. Vichers, à Groningue. Ems-Oriental. Jannesson, à Aurich. Ems-Supr. Le chev. Keversberg *, & Osnabruck.

Escaut. Le baron d'Houdctet *, à Gand. Eure. Le baron de Chambaudoin *, à Evreux.

Eure-et-Loire. Le baron Delaitre 樂,à Chartres.

Finistère. Bouvier Dumolart, à Quimper. Foréts. Le baron Jourdan, à Luxembourg, Frise. Verstolk, à Leeuvarden.

Gard. Le baron Rolland de Villarceaux *, à Nismes.

Garonne (Haute). Le baron Desmous-

seaux (C. 梁), à Toulouse. Génes. Le baron Bourdon de Vatry 樂,

Gers. Le baron Balguerie 案, à Auch. Gironde. Le baron Gary 察, à Bordeaux. Golo. Le chev. Pietry 察, à Bastia.

Hérault. Le baron Nogaret (C. *), à Montpellier.

Ille-et-Vilaine. Le baron Bonnaire *, à Rennes.

Indre. Le baron de Grouard 🕸 , à Châteauroux.

Indre-et-L. Le baron Lambert *, à Tours. Isère. Le baron Fourier *, à Grenoble. Jemmappes. Le baron de Fréville *, à Mons.

Jura. Le baron Hersant-Destouches, à Lons-le-Saulnier. Landes. Le comte d'Angosse 🕸 , à Montde-Marsan.

Léman. Le baron Capelle 察, à Genève. Liamone. Le baron Arrighi 察, à Ajaccio. Loir-et-Cher. Le baron Corbigny 察, à Blois.

Loire. Le baron Ducolombier, à Montbrison.

Loire [Haute.] Le chevalier Cahouet 梁, au Puy.

Loire-Inf. Van Styrum (O. **), à Nantes. Loiret. Le baron Pieyre **, à Orléans. Lot. Le baron Bailly (O. **), à Cahors. Lot-et-Garonne. Le baron Villeneuve Bargemont **, à Agen.

Lozère. Le chev. Florens *, à Mende. Lis. Le baron Arborio *, à Bruges.

Maine-et-Loire. Le baron Hély d'Oissel, à Angers.

Manche. Le baron Bossi, à Saint-Lô. Marengo. Le comte Cossé de Brissac, à Alexandrie.

Marne. Le baron Bourgeois Jessain ※, à Châlons.

Marne [Haute.] Le baron Jerphanion ※, à Chaumont.

Mayenne. Le baron Hermand ※, à Laval.

Méditerranée. Le baron de Goyon ※,
à Livourne.

Meurthe. Le baron Rioffe ※, à Nancy.

Meuse. Le comte Leclere ※, à Bar-sur-Ornain.

Meuse-Infér. Le baron Roggieri ∰, à Maëstricht.

Mont-Blanc. Finot, à Chambery.

Montenotte. Le baron Chabrol de Volvic, à Savonne.

Mont-Tonn. Le baron de Saint-André 樂; à Mayence.

Morbihan. Le comte Julien (C. 樂), à Vannes.

Moselle. Le baron Vaublanc (C. 案), à Metz.

Nèthes [Deux]. Le chevalier de Voyer d'Argenson ※, à Anvers.

Nièvre. Le baron de Breteuil, à Nevers.
Nord. Le baron Duplantier (O. 緣),
à Lille.

Oise. Le baron Bruslé (O.*), à Beauvais. Ombrone. Le chev. Gandolfo *, à Sienne. Orne. Le baron Lamagdelaine *, à Alencon.

Ourte. Le baron de Micoud, à Liége. Pas-de-Cal. Le baron de Lachaise *, à Arras.

Pô. Le baron Lameth 器, à Turin.

Puy-de-Dôm. Le baron Ramond (C. *), à Clermont.

Pyrén. [B]. Achille de Vanssay, à Pau. Pyrénées [Hautes]. Le baron Chazal (O. 禁), à Tarbes.

Pyrénées-Orient. Le chev. Martin *, à Perpignan.

Rhin [Bas]. Le baron Lezay Marnésia (C. *), à Strasbourg.

Rhin [Haut]. Le baron Desportes *,

Rhin-et-Mos. Doazan, à Coblentz.

Rhône. Le comte de Bondy 察, à Lyon. Roer. Le baron Ladoucette 案, à Aix-la-Chapelle.

Rome. Le baron Camille Tournon, à Rome. Sam.-et-M. Le baron Pérés *, à Namur. Saone [Haute]. Le baron Hilaire *, à Vesoul.

Saône-et-Loire. Le baron de Roujoux (O. 38), à Mâcon.

Sarre. Le haron de Sainte-Suzanne, à

Sarthe. Le baron Auvray ※, au Mans. Seine. Le comte Frochot (G. ※), à Paris. Seine-et-Marne. Le comte de Plancy, à Melun.

Seine-et-Oise. Le comte de Gavre *, à Versailles.

Seine-Inférieure. Le baron Savoye-Rollin ∰, à Rouen.

Sésia. Le baron Giulio *, à Verceil.

Sevres [Deux]. Le baron Dupin (O. *), à Niort.

Simplon. Le chevalier Derville.Maleschard 泰, à Sion. Somme. Le chevalier de Maissemy *, à Amiens.

Stura. Le comte de la Vieuville, à Coni.

Tarn. Le baron Baude, à Albi.

Tarn-et-Garonne. Le baron Lepéletier d'Aunay, à Montauban.

Taro. Le baron Dupont - Delporte, à Parme.

Trasimène. Le baron Rœderer, à Spoleto.

Var. Le baron d'Azémar, à Draguignan.

Vaucluse. Hultmann, à Avignon.

Vendée. De Barante, à Napoléon.

Vienne. Le baron Mallarmé 🐺 , à Poitiers.

Vienne [Haute]. Le baron Texier-Olivier *, à Limoges.

Vosges. Le baron Himbert de Flégny *, à Epinal.

Yonne. Le baron Rougier la Bergerie 察, à Auxerre.

Yssel-Supérieur. Andringa, à Arnheim.

Zuy derzée. Le comte de Celles 条, à Amsterdam.



TABLEAU des Cours impériales de l'empire, par ordre alphabétique, avec les désignations des tribunaux qui en ressortent.

AGEN. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens du Gers, du Lot, du Lot-et-Garonne, se portent à cette cour. Premier président, M. le baron Lacué (O. *); procureur général, M. le baron Mouysset *.

Aix. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens des Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouchesdu-Rhône, du Var, se portent à cette cour. Premier président, M. Baffier *; Procureur général, M Puginoisson.

AJACCIO. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de Golo, de Liamone, se portent à cette cour. Premier président, M. Castelli; procureur général, M. Chiappe.

AMIENS. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, se portent à cette cour. Prem. président, M. le baron de Foleville; Procureur général, M. de la Mardelle.

Angers. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, se portent à cette cour. Premier président, M. Menard-la-Croye; proc. général, M. Dandenac.

Besançon. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, se portent à cette cour. Premier président, M. Louvot *; procureur général, M. Bouvier.

RORDEAUX. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de la Charente, de la Dordogne, de la Gironde, se portent à cette cour. Pr. président, M. le baron Brezets (C.\(\frac{1}{2}\)); procureur général, M. le baron Rateau \(\frac{1}{2}\).

Bourges. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens du Cher, de l'Indre, de la Nièvre, se portent à cette cour. Premier président, M. le baron Sallé 樂; procureur général, M. Forets 梁.

BRUXELLES. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de la Dyle, de l'Escaut, de Jemmapes, de la Lys, des deux Néthes, des Bouches-de-l'Escaut, des Bouches-du-Rhin, se portent à cette cour. Prem. président, M. le baron Beyts; procureur général, M. Vaudevalle.

CAEN. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens du Calvados, de la Manche, de l'Orne, se portent à cette cour. Prem. président, M. le baron Lemenuet (C. *); procureur général, M. le Goupil *.

COLMAR. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens du Bas-Rhin, se portent à cette cour. Premier président, M. le baron Shirmer *; procureur général, M. le chevalier Antonin *.

Dijon. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de Saône-et-Loire, se portent à cette cour. Pr. président, M. le baron Larché 🕸; proc. général, M. le baron Ballant.

Doual. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, se portent à cette cour. Premier présid., M. le baron d'Haubersart *; procureur général, M. de Waranghien.

Florence. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de l'Arno, de la Méditerranée et de l'Ombrone, se portent à cette cour. Premier président, M. le baron Montiglio; procureur général, M. le baron Carelli.

Gènes. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens des Apennins, de Gènes, de Marengo, de Montenotte, du Taro, se portent à cette cour. Premier président, M. le baron d'Alpozzo ; procureur général, M. de la Grave .

GRENOBLE. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des dép.s des H.-Alpes, de la Drôme, de l'Isère, du Mont-Blanc, se portent à cette cour. Premier pré-



sident, M. le baron Barral *; pro-cureur général, M. Royer de Loche *.

Hambourg. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des dép.s des Bou.s-de-l'Elbe, des Bou.s-du-Weser, de l'Ems-Oriental, de l'Ems-Supérieur, se portent à cette cour. Premier président, M. Deserres; procureur général, M. Eichorn.

La Haye. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens des Bouches-de-la-Meuse, des Bouches-de-l'Yssel, de l'Ems-Occidental, de la Frise, de l'Yssel-Supérieur et du Zuyderzée, se portent à cette cour. Premier président; M. Van Maanen; proc. gén., M. le baron Beytz (O. .

Liége. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de la Meuse. Inférieure, de l'Ourte, de la Roër, de Sambre - et - Meuse, se portent à cette cour. Pr. président, M. Daudrimont *; proc. général, M. Grandchamps *.

Limoges. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de la Corréze, de la Creuse, de la H. te-Vienne, se portent à cette cour. Pr. président, M. le baron Larivière *; procureur général, M. Roulhac *.

Lyon. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des departemens de l'Ain, du Léman, de la Loire, du Rhône, du Simplon, se portent à cette cour. Premier président, M. le baron de la Tour (C.*); procureur général, M. le baron Rambaud *.

METZ. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens des Ardennes, des Forêts, de la Moselle, se portent à cette cour. Prem. président, M. de Gartempe; procureur général, M. Perrin.

Montpellier. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des dépar. de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, se portent à cette cour. Pr. présid, M. le baron Duveyrier *; procur. général, M. le baron Fabre .

NANCY. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départ. de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges, se portent à cet cour. Premier président, M. le baron Henry *; procureur général, M. le baron Demetz *.

Nimes. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère, de Vaucluse, se portent à cette cour. Pr. président, M. le baron Pancemont 🔆; procureur général, M. Cavalier.

ORLEANS. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret, se portent à cette cour. Pr. président, M. le chevalier Petit Lasosse **; pro-cureur général, M. le chev. Sezeur **.

Paris. Les appels des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce des départemens de l'Aube, d'Eure-et-Loir, la Marne, la Seine, Seine - et - Marne, Seine - et - Oise, l'Yonne, se portent à cette cour. Premier président, M. le baron Antoine-Jean-Mathieu Segnier (C.*); procureur général, M. le chevalier Legoux *.

PAU. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens des Landes, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, se portent à cette cour. Premier président, M. Claverie *; procureur général, M. Dartigaux *.

Poitiers. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, se portent à cette cour. Pr. présid., M. Leydet; procureur général, M. Bouchard.

Rennes. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire inférieure, du Morbihan, se portent à cette cour. Pr. président, M. le baron Deshois ; procureur général, M. Hardy.

Riom. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, se portent à cette cour. Premier président, M. Rhedon ; pr. général, M. le baron Grenier .

Rome. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens de Rome et de Trasimène, se portent à cette cour. Premier président, M. le chev. Cavalli; proc. général, M. le Gonidec. ROUEN. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens de l'Eure, de la Seine-Inférieure, se portent à cette cour. Premier président, M. le baron Thieullen (C. **); procureur général, M. le baron Fouquet **.

Toulouse. Voyez page 105.

TRÈVES. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens de Mont-Tonnerre, de Rhin-et-Moselle, de la Sarre, se portent à cette cour. Premier président, M. le baron Garreau *; procureur général, M. Stourme.

Turin. Les appels des tribunaux de première instance, et des tribunaux de commerce des départemens de la Doires, du Pô, de la Sésia, de la Stura, se portent à cette cour. Prem. président, M. le baron Condove; procureur général, M. le baron Tixier *.



COUR IMPÉRIALE

DE TOULOUSE.

Elle connaît des appels des tribunaux de 1. re instance et de commerce des départemens de l'Ariége, de la H.-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne, ainsi que des appels des tribunaux correctionnels. d'Albi, Foix, Montauban, Toulouse, Villefranche, Muret et Saint-Gaudens.

Premier président. M. le baron DESAZARS(O禁), candidat au sénat conservateur, en son hôtel, rue Bouquières, 3.º sect., n.º 273.

Présidens de chambre . MM.

Dast, rue Jouts-Aigues, sixième section, n.º 46.

D'Aldeguier, rue Darquier, cinquième section, n.º 402.

Le chevalier Roque & , rue du Vieux Raisin, cinquième section, n.º 230. Conseillers, MM.

Loubers, rue Bonaparte, huitième sectton, n.º 37.

Dupuy, rue du Fourbastard, quatrième section, n.º 91.

Caubet, rue Saint-Remesy, sixième section, n.º 291.

Monssinat, rue de la Sesquière, cinquième section, n.º 462.

Solomiac, rue des Paradoux, sixième section, n.º 230.

Ricard, rue du Canard, cinquième section, n.º 256.

Le chevalier Caubère 🕸 , rue de la Place-Mage, troisième section, n.º 880.

Charly, rue Saint-Antoine du Salin, cinquième section, n.º 139.

Londios, rue des Renforts, sixième section, n.º 275.

Tissinier, rue des Gestes, première section, n.º 40.

Alayrac, Grand-Rue, sixième section, n.º 156.

De Reynal-Saint-Michel, rue Velane, quatrième section, n.º 365.

De Latour - Mauriac, rue Tolosane, troisième section, n.º 846.

De Bastide, rue du Vieux-Raisin, cinquième section, n.º 149.

Pinel-de-Truilhas, rue des Cordeliers, septième section , n.º 170.

Le baron Alexandre de Cambon, place S. t-Etienne, troisième section, n.º 662.

D'Aigues - Vives , Puits - Montgaillard , quatrième section, n.º 355.

De Combettes-Caumont, place des Pénitens-Blancs, troisième section, n.º 552. Rabaly, rue du Musée, quatrième section, n.º 54.

Debosque, rue du Coq-d'Inde, sixième

section, n.º 2.

Conseillers auditeurs, MM., De Serres-Colombard, rue S. tes-Carbes,

troisième section, n.º 918.

Bruno Bastoulh, rue Montoulieu, troisième section, n.º 956.

Darbou, rue du Mai, I. re sect., n.º 80. Pagan, rue Croix-Baragnon, troisième section, n.º 606.

Baron de Montbel, rue Velane, quatrième section, n.º 365.

Faure,

PARQUET.

M. le chevalier Corbiere #, procureur général impérial, candidat au sénat conservateur, en son hôtel, rue du faubourg Saint-Michel, cinquième section, n.º 590.

Avocats généraux, MM.,

Bastoulh, rue Ninau, troisième section, n.º 932.

Calmés, place des Carmes, cinquième

section, n.º 265.

Substituts du procureur général, MM., Le chevalier Fossé 梁, à Albi, département du Tarn. Montané de-la-Roque fils, à Foix, département de l'Ariége.

Feydel, rue Saintes-Carbes, troisième section, n.º 918.

De Moly, à Montauban, département de Tarn-et-Garonne.

Chalret - Durieu, rue Darquier, cinquième section, n.º 403.

Greffe. M. Cabos, greffier en chef, rue du Vieux-Raisin, cinquième section, n.º 190. Commis - Greffiers assermentés, MM.,

Gasc, rue des Tierçaires, septième section . n.º 133.

Lagarde, près la porte Montoulieu, troisième section, n.º 984.

Garrigues, rue des Blanchers, première section, n.º 546.

Mousseron, faubourg S. t-Michel, rue Montaudran, cinquième section, n.º 873. Huissiers audienciers, Messieurs,

Deche, rue de la Fonderie. Sauvy, rue du Taur. Dauriac, rue des ci-devant Jacobins. Gaillard, rue des Moulins. Jardel, rue de la Fonderie. Henault, rue Bonaparte. Vignoles, place des Carmes. Galentin cadet, rue S.-Antoine-du-Salin.

Deche fils, faubourg Saint-Etienne. Bosc, île de Tounis.

ORDRE

ORDRE DE SERVICE DANS LA COUR IMPÉRIALE.

M. le premier président préside les chambres assemblées, les audiences solennelles et la première audience des vacations. Il préside habituellement la première chambre civile; il préside aussi les autres chambres quand il le juge convenable, et au moins une fois dans l'année.

Il préside aussi lui-même, quand il le juge convenable, les cours d'assises; ou bien, s'il n'est prévenu par S. Exc. le grand-juge, il nomme un membre de la cour impériale pour les présider.

Il donne audience en son hôtel, tous les jours d'audience tenue par la première chambre civile, depuis huit jusqu'à neuf heures du matin.

M. le procureur général porte la parole devant les chambres assemblées, aux audiences solennelles, et à la première audience des vacations. Il la porte aussi dans toutes les occasions où il le juge convenable.

Il donne audience en son hôtel, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, après-midi, depuis une heure jusqu'à deux.

CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Dast.

Conseillers, MM. Loubers, Dupuy, Caubet, Monssinat, Solomiac, Ricard, Charly, Londios, Tissinier.
Conseillers auditeurs, MM. Darbou,

Baron de Montbel.

Parquet. MM. Calmés, avocat général; Chalret - Durieu, substitut du procureur général.

Commis greffier, M. Lagarde.

La chambre civile donne audience les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, à dix heures du matin; les vendredi et samedi sont affectés à l'expédition des affaires susceptibles d'être jugées sur rapport.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président , M. D'Aldeguier.

Conseillers, MM. Caubere \$, Daleyrac, de Raynal-Saint-Michel, de Latour-Mauriac, le baron Alex. die de Cambon. Conseillers auditeurs, MM. de Serres-

Colombal, Fauré.

Parquet. MM. Faydel, Chalret-Durieu, substituts du procureur général.

Commis greffier, M. Garrigues.

La chambre des mises en accusation s'assemble le jeudi et les jours suivans si, les affaires l'exigent.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. le chevalier Roque. *Conseillers, MM. de Bastide, Pinel-de-Truilhas, d'Aigues-Vives, de Combettes-Caumont, Rabaly, Debosque.

Conseillers auditeurs, MM. Pagan, Bruno Bastoulh.

Parquet. MM. Bastoulh, premier avocat général; Faydel, substitut du procureur général.

Commis greffier, M. Mousseron.

La chambre donne audience pour les appels de police correctionnelle les mercredi et jeudi de chaque semaine, et vendredi et samedi pour l'expédition des causes sommaires qui lui sont renvoyées de la chambre civile par M. le premier président.

GREFFE.

Il est ouvert au public tous les jours, excepté les dimanches et les fêtes légales, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi, et depuis cinq jusqu'à sept heures du soir.

Cour d'assises du département de la Haute-Garonne.

Le président pris parmi les membres de la Cour Impériale.

Quatre conseillers de la même Cour.

Parquet. MM. Faydel, Chalret-Durieu, substituts du procureur général.

Commis greffier, M. Gasc.

L'ouverture périodiqe des assises est fixée par arrêt de la cour, du 6 novembre 1811, au premier des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

Cour spéciale du département de la Haute-Garonne.

Président, M. le président de la Cour d'assises.

Juges, MM. les quatre conseillers de la Cour d'assises; Descrimes-Girié, capitaine de gendarmerie; Fouques *, chef d'escadron, aide-de-camp de S. Exc. le duc de Castigliane; Savanié, capitaine aide-de-camp du général Charlot.

Suppléans, MM. Mathieu, capitaine au 3.me régiment d'artillerie; Buvée, capitaine attaché à la direction d'artillerie, Sansfourche , capitaine aide-de-camp du général Charlot.

Parquet. M. Bastoulh, premier avocat général.

Commis greffier , M. Gasc.

Cour d'assises du département du Tarn. Le président pris parmi les membres de la Cour Impériale, Quatre membres de la Cour impériale, et à leur défaut des juges du tribunal de première instance du lieu de la tenue des assises.

Parquet. M. Fossé *, procureur impérial criminel du département du Tarn.

L'ouverture périodique des assises est fixée par arrêt de la cour, du 6 novembre 1811, au premier des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Cour spéciale du département du Tarn. Président, M. le président de la cour d'assises.

Juges, MM. les quatre juges de la cour d'assises; Dagot, capitaine de gendarmerie; Cadaux, capitaine de la compagnie de réserve; Dupré, capitaine au 10.º régiment d'infanterie légère.

Suppléans, MM. Dartus, chef de bataillon, en retraite; Raynaud, idem; Castagnié, capitaine en retraite.

Parquet. M. Fossé 🛠, procureur impérial criminel.

Cour d'assises du département de l'Ariége.

Le président pris parmi les membres de la Cour Impériale. Quatre membres de la Cour Impériale, et à leur défaut des juges du tribunaI de première instance du lieu de la tenue des assises.

Parquet. M. Montané de-la-Roque, procureur impérial criminel du dépar-

tement de l'Ariége.

L'ouverture périodique des assises est fixée par arrêt de la cour, du 6 novembre 1811, au vingt des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Cour spéciale du département de l'Ariége.

Président, M. le président de la cour d'assises.

Juges, MM. les juges de la cour d'assises; Delalande-Menildraye, capitaine de gendarmerie; Autier, capitaine au 93.^{me} régiment; Conques, capitaine, aide-de-camp du général Miquel.

Suppléans, MM. Mayonnet, capitaine en retraite; Combes, idem; Amar-

dheil, idem.

Parquet. M. Montané de - la - Roque, procureur impérial criminel.

Cour d'assises du département de Tarnet-Garonne.

Le président pris parmi les membres

de la Cour Impériale.

Quatre membres de la Cour Impériale ; à leur défaut, des juges du tribunal de première instance du lieu de la tenue des assises.

Parquet, M. Moly, procureur impérial criminel du département de Tarnet Garonne.

L'ouverture périodique des assises est fixée par arrêt de la cour, du 6 novembre 1811, au dix des mois de février, mai, et novembre.

Cour spéciale du département de Tarnet - Garonne.

Président, M. le président de la cour d'assises.

Juges, MM. les quatre juges de la cour d'assises; Debourdeau, capitaine de gendarmerie; Rey, capitaine au 66.^{me} régiment; Lacroix, chef de bataillon en retraite.

Suppléans, MM. Combettes, chef de bataillon en retraite; Daïboust, idem; Brunyeres, capitaine en retraite.

Parquet. M. Moly, procureur impérial criminel.

Tableau de MM. les avocats à la cour impériale, par ordre de réception, admis à plaider dans toutes les cours et tribunaux de son ressort. (art. 10 du décret impérial du 14 décembre 1810.)

Messieurs,

1755. Gary, petite rue Nazareth.

1758. Laviguerie, rue Montgaillard.

1761. Jamme, rue des Fleurs.

1764. Furgole, rue des Hauts-Murats. Estingoi, rue Montgaillard.

1767. Castan-Lacourtade, à S. tes-Carbes. 1768. Villefranche, rue du Vieux-Raisin.

Gratien , rue du Temple.

1769. Ferriol, rue du Vieux-Raisin. 1770. Espinasse, puits Montgaillard.

1772. Faure, rue Joutx-Aigues.

1774. Romiguieres, rue des Cordeliers. Saury, rue du Sénéchal.

1775. Bastoulh, rue Montoulieu.

1776. Astré, rue des Chapeliers. 1777. Roucoule, grande rue Nazareth. Capelle, rue des Paradoux.

1780. Dubernard, place du Salin. Cayre, place du Salin.

1781. Doumere, rue

1782. Ruffat, place Saintes-Carbes. Redon, rue 1782. Laurens, rue

1783. Taissié ainé, rue Vélanc. Viguié, rue Joutx-Aigues. Flottes, grande rue Nazareth. Jouvent, rue Bonaparte.

784. Corail jeune, rue Boulbonne.

1785. Dubernat, rue de la Pleau.

1786. Barraé, rue Montgaillard. Boyer (de Toulouse), rue

1789. Carles, sous les cloches St-Etienne.

1-90. Foulquier, rue des Hauts-Murats. 1804. Romiguieres fils, rue des Cordeliers. Decamps (d'Aurig.), rue du Musée.

Gineste, rue Velane.
Berger, rue Velane.
Bernadet, place Saintes-Carbes.

Villebrun, rue Cisos, rue Saint-Antoine du T.

1805. Bonnet, rue

Pinaud, rue des Filatiers.
Abolin, rue Boulbonne.
Binos, rue des Carmelites.
Chamayou, rue des Moulins.
Bellecour, rue Peyrolières.
Tajan, rue des Paradoux.
Malpel, rue Saint-Rome.
Gounon, près la porte Montoulieu.

1806. Deprats, porte Saint-Etienne. Lassalle, rue des Filatiers.

Lafitte, rue

1807. Camus, rue

1808. Treneuil, rue
Fraisse, rue de la place Mage.
Forgues, rue
Mercadier, rue
Caussade, rue
Ducos, place d'Ascezat.
Guittard, rue Malcousinat.
Boyer (de Foix), rue

1809. Macary, rue
Deche, rue de la Fonderie.
Pech, rue
Carrière (de Toulouse), rue
Seguy, rue Maison-Professe.
Montalegre, rue

1810. Serou, rue Estaqué, rue Revel, rue Deroux, rue

Carriere (Marie-Alexandre), rue
1811. Jouve, grande rue Nazareth.
Caubet, rue Saint-Remesy.
Pic, rue
Boulade, rue
Gasc, rue des Tiercaires.
Bergés, rue
Bonnefoi, rue
Dufour, rue
Barthe, rue
Chambert, rue
Roucou-Saint-Amans, rue
Parentau, rue

1811. Boudet , rue Picarel , rue Mespliés , rue Pargaminières. Payre , rue

Conseil de Discipline, MM,

Roucoule, bâtonnier, et chef de l'ordre; Laviguerie, Espinasse, Jamme, Bastoulh, Dubernard, Flottes, Viguié, Romiguières fils, secrétaire du conseil et de l'ordre.

Bureau de consultation gratuite. MM, Furgole, Romiguières père, Saury, Astré, Barrué, Carles, Decamps (d'Aurignac), Gineste, Malpel.

Le bureau s'assemble dans une des

salles du palais de justice.

Tableau de MM. les avoués près ladite cour. Messieurs,

Marion, grande rue Nazareth, n.º 184.
Malafosse, rue Saintes-Carbes, n.º 897.
Rieuverd, rue Saint-Rome, n.º 44.
Chamayou, rue du coin des Moulins.
Druille, rue Nazareth, n.º 179.
Albene, au Jardin public, n.º 435.
Astre, rue des Fleurs, n.º 480.
Bourniquel, rue des Fleurs, n.º 478.
Martel, rue des Coffres, n.º 328.
Montroux, petite rue du Taur, n.º 112.

Bonnesserre, près le ci-devant Sénéchal. Darles fils, rue du ci-devant Sénéchal,

Richard, place du Salin.

Eyde, rue Bouquières, section 4, n.º 312, près la place Rouaix.
Belma, rue de la Pomme,
Salvan, rue de la Treille.
Barada, cue Montoulieu.
Mazover, rue de la Pleau.

Bastié, rue de la Fonderie, n.º 185. Pagés, Quai de Brienne, n.º 516. Esparbié, rue du Vieux-Raisin, n.º 218.

Gase, rue des Paradoux.

Chambre de MM. les avoués.
Bonnesserre, président; Druille, syndic;
Montroux, rapporteur; Richard, secrétaire; Barada, trésorier.

Cette chambre s'assemble chaque jour d'audience, dans une des salles de la cour, pour vaquer à l'expédition des affaires qui lui sont attribuées par la loi.

Ses attributions sont 1.º De maintenir la discipline intérieure entre les avoués;

2.º De concilier les différens entre les avoués, sur des communications ou détentions de pièces;

3.º De prévenir toutes plaintes et réclamations de la part des tiers, contre des avoués, à raison de leurs fonctions, concilier celles qui pourraient avoir lieu, émettre son opinion, par forme d'avis, sur les réparations civiles qui pourraient en résulter, et réprimer, par voie de discipline et censure, les infractions qui en seraient l'objet;

4.º De donner son avis, comme tiers, sur les différens qui peuvent s'élever lors de la taxe de tous frais et dépens.

5.º De former dans son sein un bureau de consultation gratuit pour les citoyens indigens, dont la chambre distribue les affaires aux divers avoués, pour les suivre quand il y a lieu;

6.º De délivrer tous certificats de moralité et de capacité aux citoyens qui aspire-

ront aux fonctions d'avoué;

7.º De faire la taxe de tous frais et dépens.

VACATIONS DE LA COUR IMPÉRIALE.

Elle prend ses vacations le 1.ºº septembre, pour ne rentrer que le 2 novembre. Il y a une chambre des vacations.



RESSORT DE LA COUR IMPÉRIALE.

SÉANT A TOULOUSE.

Elle renferme les départemens de la Haute-Garonne, Tarn, Ariége et Tarnet-Garonne.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

Ce département a quatre tribunaux. Les lois doivent y être exécutées le huitième jour après leur promulgation, eu égard à 669 kilomètres, ou 133 lieues anciennes, de distance de Paris à Toulouse, chef-lieu du département.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Séant à Toulouse.

Il connait, en premier et dernier ressort, dans les cas déterminés par les lois, des matières civiles; il connaît aussi des matières de police correctionnelle, et il prononce sur l'appel des jugemens rendus en premier ressort par les juges de paix. (Art. VI. du titre II de la loi du 27 ventôse.)

Ce tribunal est divisé en deux chambres, conformément à l'article X du titre II de la loi du 27 ventôse. CHAMBRE CIVILE.

Cette chambre tient ses séances les lundi. mardi et jeudi.

Président , M ,

Martin - Bergnac, rue Boulbonne.

Juges , MM ,

Ortric, rue Vinaigre. Duroux, rue Baraignon.

Legendre, rue Saint-Remesi.

Dorliac, juge d'instruction, au Vieux-Raisin. Suppléans, MM,

Lacombe, vis-à-vis la Dalbade. Boubée, place de la Daurade.

CHAMBRE DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Cette chambre tient ses séances les mercredi, vendredi et samedi.

Vice-président , M,

Carrière, rue de la Fonderie.

Juges, MM.,

Ruotte, rue des Carmélites. Perpessac, rue des Pénitens-Gris. Suppléans, MM,

Viguier, rue Joutx-Aigues.

Faure, rue Joutx-Aigues.

Procureur impérial, M, Miégeville, rue Saint-Rome.

Substituts du procureur impérial, MM,

Grimal, rue Pharaon.

Lartigue, rue du Vieux-Raisin. Greffier, M,

Sempé, rue de la Fonderie.

Commis et employés au greffe civil, MM, Delmas, place du Salin. Colombe, rue des Paradoux. Ballet, rue Saint-Rome.

Commis et employés au greffe de la police correctionnelle, MM.

Lapujade, rue Sainte-Ursule. Hurel, vis-à-vis le tribunal.

Huissiers audienciers.
Lanaspèze, au pont de Tounis.
Larrigaudère, au Peyrou.
Cassé aîné, rue du Cheval-Blanc.
Cassé cadet, place Saint-Georges.
Troy, rue des Quistans.
Peyranne, rue Saint-Raymond.
Tayac, place des Carmes.
Daubriac, faubourg Saint-Etienne.
Amalvi, place de la Visitation.
Verdier, rue Saint-Antoine du T.

Nomination du 27 brumaire an 9.
Boyer, rue de la Pomme.
Mingaud, rue du Canard.
Durrieu, rue du Taur.
Grisonnes, rue du Taur.
Rasous, rue de la Colombe.
Rigal, rue Bouquières.
Bergerot, rue Pénitens-Blancs.
Grezel, rue du Musée.
Roziés cadet, rue des Moulins.

Cadeau, rue de la Fonderie. Suplici, rue du Peyrou. Seintis, rue de la Baruthe. Paris, rue Pénitens-Noirs. Laret, rue des Carmes. Dalbit, rue Peyrolières. Fauré, petite rue du Taur. Fauré, habitant de Montastrue. Cassaet, habitant de Grenade. Deling and des Pri Damade, idem. Granié fils, idem. Coustal, à Fronton. Elcalas, habitant de Lévignac. Granadel, habitant de Colomiers. L'Hoste, habitant de Castelmaurou. Pro, habitant de Verfeil. Rouziés fils, habitant de Villemur. Brujols, à Cadours. Camps, à Bessières.

Avoués près le tribunal de première instance, MM,

Pouderous, rue Pénitens-Gris.
Darles père, rue du Sénéchal.
Decamps, rue Puits des Augustins.
Peyrouselle, rue Rivals.
Fraisse, place Mage.
Laurens, à la Pomme.
Lacome, rue d'Astorg.
Guerin, rue des Capelas.
Roux, rue Saint-Anteine-du-Salin.

Hadancourt, rue de la Fonderie. Brobrisse, place Pénitens-Noirs. Rhul, faubourg Saint-Michel. Jaurey, rue Fourbastard. Seissinel, rue Rivals. Guittou jeune, rue des Chapeliers. Breil, rue de la Pomme. Beaumond, rue du Canard. Lebret, près Montgaillard. Duffaur, rue des Pénitens-Bleus. Chirac, place des Puits-Clos. Cariven, rue des Pénitens-Noirs. Vitry, rue Peyrolières. Vignaux, rue du Taur. Thiboumeri, rue de la Pomme. Berjaud, près la Perchepinte.

Chambre des avoués, MM,

Darles père, président; Lacomme, syndic; Fraisse, rapport.; Rhul, secrétaire; Guittou, trésorier.

Nota. Cette chambre a les mêmes attributions que celles mentionnées à l'article de la chambre des avoués, près la cour impériale.



JUSTICES DE PAIX

De l'arrondissement du Tribunal de I. re instance, séant à Toulouse.

TOULOUSE.

I. er ARRONDISSEMENT, dit du Nord, Messieurs,

Boubée, juge, place de la Daurade. Caissel, Saury, suppléans.

Limoges, greffier.

Larigaudere et Laffite, huissiers.

Cet arrondissement comprend les 1.°°, 8.^{me}, 9.^{me} et 14.^{me} sections de la ville de Toulouse, d'après la nouvelle division, et en outre les communes dont les noms suivent:

Le Canville, Castelginest, Croix-Bénite, Fenouilhet, Fombeauzard, Gagnac, Lau-

naguet, Saint-Alban.

Le lieu des séances est dans la maison des ci-devant Providentes, place Visitation.

II.º ARRONDISSEMENT, dit du Centre, Messieurs,

Dom. Lafiteau, juge, place Perchepinte. Lafforgue cadet, Tajan, avocat, suppl. Lepage, greffier. Boyer et Grisonnes, huissiers. Cet arrondissement comprend les 2.^{me}, 5.^{me}, 10.^m et 15.^{me} sections, et en outre les communes dont les noms suivent:

Castelmaurou, Castillon, Labastide-Constance, l'Union, Montberon, Pechbonieu, Rouffiac, Saint-Geniés, Saint-Loup.

Le lieu des séances est au Muséum.

III.º ARRONDISSEMENT, dit du Sud, Messieurs,

J. B. Cassagne, juge, rue du Soleil. Cayre, avocat; Astré, avoué à la cour d'appel, suppléans.

Lafon, greffier.

Lauzero et Roziés, huissiers.

Cet arrondissement comprend les 3.me, 4.me, 11.me, 16.me et 17.me sections, et en outre les communes dont les noms suivent:

Balma, Belpech, Dremil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Montauriol, Montrabé, Pechauriolle, le Pin, Quint, Ramonville.

Le lieu des séances est aux ci-devant requêtes, place du Palais.

IV. ARRONDISSEMENT, dit de l'Ouest, Messieurs, Dubois, juge, rue d'Astorg. Fontas, Boyer, suppléans.

Durand, greffier.

Granadel et Gaillard (huissiers.

Cet arrondissement comprend les 6.mc, 7.mc, 12.mc et 13.mc sections, et en outre les communes dont les noms suivent:

Beauzelle, Blaignac, Colomiers, Cornebarrieu, Gugnaux, Mondonville, Portet, Tournefeuille.

Le lieu des séances est à S.-Cyprien.

TRIBUNAL DE POLICE.

Président,

MM. les juges de paix par trimestre.

Procureur impérial,

M. Lagarrigue, commissaire de police. Ce tribunal tient ses audiences dans le local des ci-devant Augustins.

CADOURS.

MM. Lerat, juge de paix. Usserte, Carrere, suppléans. Pujol, greffier.

Communes du canton.

Bellegarde, Belleserre, Brignemont, Cabanac, Cadours, le Castera, Caubiac, Cox, Drudas, Garac, le Grés, Lagraulet, Lamothe-Cabanac, Larcole, Pelleport, Puissegur, Séguenville, Vignaux.

MM. Lebé, juge de paix. Meyniel, Berge, suppléans.

Dupuy, greffier.

Communes du canton.

Aureville, Auzeville, Auzielle, Auzil,

Castanet, Clermont, Goyrans, Labége, Lacroix-Falgarde, Mervilla, Pechabou, Pechbusque, Rebigue, Saint-Orens-de-Gameville, Vieille-Toulouse, Vigoulet.

FRONTON.

MM. Jougla, juge de paix. Ferran, Chambert, suppléans. Guilhem, greffier.

Communes du canton.

Bouloc, Bruyères, Castelnau-d'Estretefons, Cepet, Fronton, Gargas, Gratentour, Labatide-Saint-Sernin, Lespinasse, Montjoire, Novital-Viguerie, Ondes, Saint-Jory, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villariés, Vilaudric, Villeneuve-les-Bouloc.

GRENADE.

MM. Teulade, juge de paix. Camtrot, Bergé, suppléans. Bosc, greffier.

Communes du canton.

Aussonne, Bretx, le Burgaud, Daux, Grenade, Launac, Menville, Merville, Montegut, Saint-Cézert, Saint-Paul, Seilh, Thil.

LÉGUEVIN.

MM. Clavery, juge de paix. Dumaro, Montret, suppléans. Villaris, greffier.

Communes du canton.

Brax , Lasserre , Léguevin , Lévignac ,

Merenvielle, Pibrac, Plaisance, Pradère-les-Bourguets, Sainte-Livrade, la Salvetat.

MONTASTRUC.

MM. Roques, juge de paix. Massol aîné, Faisan, suppléans. Dussourd, greffier.

Communes du Canton.

Azas, Bazus, Bessières, Buzet, Ie Fossat, Garidech, Gemil, Lapeyrouse, Montastrue, Montpitol, Paulhac, Roqueserière, Saint-Jean-Lherm, la Soulade.

VERFEIL.

MM. Ginoris, juge de paix. Pillore, Viguier, suppléans. Baptistat, greffier.

Communes du canton.

Bonrepos, Gauré, Gragnague, Lavalette, Paulel, Saint-Jean-des-Pierres, Saint-Marcel, Saint-Martin-des-Pierres, Verfeil.

VILLEMUR.

MM. Viguier, juge de paix. Crubillé, Serny, suppléans. Ratier, greffier.

Communes du canton.

Le Born , Layrac , Mirepoix , Villemur , Villematier et Lamagdelaine.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE Séant à Saint-Gaudens.

MM. Couzier, président.
Montalegre, juge, chargé de l'instruction.
Tatareau, juge.
Forgues, Danizan, Sartor, suppléans.
Sacase, procureur impérial.
Saurine, substitut.
Galyé, greffier en chef.
Gazave, commis-greffier,
Saux, Beyt, idem, pour le civil.
Delhom, pour la police correctionnelle.
Dupuy, Puyssegur, Lassere, Lafosse,

Dufour, huissiers.

Lacroze le père, Forgues, Borderes,
Sartor, Anouil, Mariande le père,
Couget, Mariande le fils, Bouzigues,
Pelleport-Jaunac, Montalegre, Boubée,
Tatareau, Labatut, avocats.

Despouy, Pelleport, Estrampes, Martin, Latour, Lacroze le fils, Caddeau, Perbost, Dubarry, Pelleport-Brice, Cargue, Farroman, avoués.

Justices de paix de l'arrondissement de Saint - Gaudens.

SAINT-GAUDENS. MM. Danizan, juge de paix Saux, suppléant.
Caubet, greffier.
Barrus, Jesum, huissiers.
Communes du canton.

Aspet, Estancarbon, Labarthe-Inard, Labarthe-de-Rivière, Lafiteau, Lalouret, Landorthe, Larcan, Lespitau, Licoux, Lodes, Miramont, Pointis-Inard, Regades, Rieucazé, Sayarthés, Saint-Gaudens, Saint-Ignan, Saint-Marcet, Sauxet-Pomarede, Valentine, Villeneuvede-Rivière.

ASPET,

MM. Sourrieu, juge de paix. Ribet, N..., suppléans.

Touzet, greffier.

Chibalie, Perissé, Ruau, Bayen, Raspaud, Suberville, Foch, huissiers. Communes du canton.

Aspet, Arguenos, Arbas, Arbon, Cabanac, Couledoux, Chein - Dessus, Cazaunous, Couret, Estadens, Encausse, Fougaron, Ganties, Juzet-d'Izaut, Izaut-de-l'Hôtel, Moncaup, Portet, Souech.

MONTREJEAU.

MM. Saint-Paul , juge de paix, Sartor , Bordères , suppléans. Villeneuve , greffier ,

Caton, Dallas, huissiers.

Communes du canton.
Montrejeau, Ausson, Bordes, Balesta,

Boudrac, Cuguron, Clarac, Cuing-et-Cauhapé, Cazaril, Franquevielle, Loudet, Lecussan, Poulat-et-Taillebourg, Saint-Plancard, Sédeilhac, Villeneuveet-Lecussan.

MM. Lacombe, juge de paix.
Bonnemaison, Lapeyre, suppléans.
Noques, greffier.
Laugard ainé, Laugard cadet, Boulp,

Communes du canton.
Saint-Martory, Arnaud-Guilhem,
Auzas, Bauchalot, Castillon, Frechet,
Lafite, Lestelle, Mancioux, Proupiary,
Sepx, Saint-Medard.

MM. Bart, juge de paix. N..., Dufaur, suppléans. Benac, greffier. Chanfreau, huissier.

Communes du canton.

Boulogne, Blajan, Ciadoux, Charlas, Cardeilhac, Castera, Escanecrabe, Gensac, Larroque, Lunax, Lespugue, Mongaillard, Mondilhan, Monmourin, Nénigan, Nizan, Peguilhan, Saman, Sarrecave, Saint-Lary, Saint-Loup, Saint-Fereol, Sarramezan, Saint-Pe-Delbosc, Vignoles.

SAINT-BEAT.

MM. Sacaze, juge de paix. Dufraiche, N..., suppléans. Rouane, greffier.

Perissé, huissier.

Communes du canton.

Saint - Béat , Arlos , Argut - Dessus , Argut - Dessous , Boutx , Bezins , Binos , Bachos , Baren , Burgalaïs , Chaum , Cierp , Cazaux , Eup , Estenos , Fos , Fronsac , Garraux , Guran , Gaud , Lés , Lege , Melles , Marignac , Signac.

SALIES.

MM. Pelleport, juge de paix. Burgalat, Lasvignes, suppléans. Escaut, greffier.

Raoul, Canal, huissiers.

Communes du canton.

Salies, Ausseing, Lielbeze, Cassaigne, Castagnede, Castelbiague, Figarol, Francazal, His, Montespan, Montastruc, Mongaillard, Mane, Monsaumes, Maseres, Marsoulas, Roquefort, Rouede, Salech, Touilhe.

AURIGNAC.

MM. Majeau, juge de paix. Amiel, suppléant.

Dardignac, greffier.

Lasserre, Buisson, Garés, huissiers.

Communes du canton.

Aurignac, Alan, Aulon, Bachas, Ben-

que, Boussan, Bouzin, Cassagnabere, Cazeneuve, Eoux, Esparron, Latou, Montaut, Montoulieu, Peyrissas, Peyrouzet, Ramefort, Samouilhan, Saint-André, Saint-Elix, Seglan, Terrebasse, Tournas.

LISLE-EN-DODON.

MM. Fournier, juge de paix. N..., Bertin-Majan, suppléans. Marambat, greffier.

Danflou, Dufaur, Larose, huissiers.

L'Isle-en-Dodon, Anan, Ambax, Agassac, Boissede, Castelgaillard, Coueilles, Fabas, Frontignan, Goudex, Guitaut, Labastide-Pomés, Lagarde-et-l'Isle, Lilhac, Martisserre, Mauvezin, Mirambeau, Molas, Montbernard, Montesquieu, Puimaurin, Riolas, Saint-Farjou, Saint-Laurent, Salerm.

MM. Saint-Martin, juge de paix. Paulboileau, Soutiran, suppléans. Gazave, greffier.

Gazave jeune, Ousteau, huissiers.

Communes du canton.

Antignac, Artigue, Bagnères, Benque, Bourg, Bilhere, Cier, Cires, Caubous, Castillon, Cazeaux, Catervielle, Cazaril, Gouaux-de-Luchon, Gouaux-de-Larboust, Garin, Juzet, Jurvielle,

Mayregne, Montauban, Moustajon, Oo, Portet, Poubeau, Salles, Sode, Saint-Mamet, Saint-Avantin, Sacourvielle, Saint-Paul, Trebons.

SAINT-BERTRAND

Ferrere, juge de paix. Despouy père, suppléant.

Bellan, greffier.

Baqué, Lacroix, Pouvfourcat, Laguens, Basteruche, Dencausse, Dufour, huissiers. Communes du canton.

Saint-Bertrand, Ardiége, Barbazan, Bagiry, Cier, Frontignan, Gourdan, Galié, Genos, Huos, Labroquere, Luscan, Lourde, Martres, Mont, Malevezie, Ore, Pointis-de-Rivière, Payssous, Saint-Pé, Sauveterre, Valcabrere, Antichan.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE Séant à Villefranche.

MM. Molinier, président.

Manent, juge.

Furgole, juge d'instruction.

Vieulés, Cazeneuve, Gabalda, juges suppléans. Soulé, procureur impérial.

Pratviel, substitut. Miquel, greffier.

Campagnac, commis-greffier. Pascal-Durand, Azam, Vidal, Fagot, Cazeneuve, Pujol (Damaze), avocats.
Double, Cambon, Bouscatel, avoués.
Maranda, Andrau, Nadal, Guidor père,
Guidor fils, Guiraud, Malleville,
Beaux, Pennavaire, Armengaud, Maraval, Gasc, Maurel, Violle, Thil,
Tournie, Mousseron, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de Villefranche.

MM. Cayla, juge de paix.
Amiel, Trainchant aîné, suppléans.
Miquel, greffier.
Roussel, huissier.
Communes du canton.

Avignonet, Jeanteville, Cessalles, Esquilles, Folcarde, Gardouch, Lagarde, Lux, Mauremont, Montclar, Montesquieu, Montgaillard, Reneville, Rieumajou, Saint - Germier, Saint - Rome, Saint - Vincents, Trebons, Vallegue, Vieillevigne, Villefranche, Villenouvelle.

NAILHOUX.

MM. Bonnaure, juge de paix. Couzy-Fajeole, N. suppléans. Albene père, greffier. Soumet, huissier.

Communes du canton. Auragne, Cagnac, Calmont, Gibel, Manvaizin, Monestrol, Mongeard, Nailhoux, Saint-Léon, Seire.

MONTGISCARD.

MM. Delpy, juge de paix. Tremolleres, Esquirol, suppléans. Delmon jeune, greffier. Thil, huissier.

Communes du canton.

Ayguesvives, Baziège, Belberaud, Belbeze, Corronsac, Deyme, Donneville, Escalquens, Espanés, Fourquevaux, Issus, Labastide, Lasvarennes, Montbrun, Montlaur, Montgiscard, Noueilhes, Odars, Pontpertuzat, Pouze.

CARAMAN.

MM. Violle, juge de paix.

Martin - Lamothe, Puibusque - Lacoste, suppléans.

Croux, greffier. Gasc, huissier.

Communes du canton.

Albiac, Auriac, Beauville, Cambiac, Caraman, Francarville, Laclastre, La Salvetat, le Cabanial, Toutens, le Faget, Loubens, Mascarville, Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses, Prunet, Saussens, Segreville, Vendine.

REVEL.

MM. Durand, juge de paix.
Roun, Loup, suppléans.
Marty, greffier.

Penavaire, huissier.

Communes du canton.

Belesta, Juges, le Falga, le Vaux, Maurens, Montegut, Mourvilles-Hautes, Nougaret, Revel, Roumens, Saint-Felix, Saint-Julia, Vaudreuilhe.

LANTA.

MM. Fabre, juge de paix. Durand, Meric neveu, suppléans. Ramond, greffier. Violle, huissier.

Communes du canton.

Aigrefeuille, Aurin, Bourg-Saint-Bernard, Bugnac, Lanta, l'Auzerville, le Pujol, le Pujolet, Preserville, Sainte-Foi, Saint-Martin-de-Ronsac, Saint-Pierre-de-Lagés, Tarabel, Vallesvilles.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE Séant à Muret.

MM. Despagnols, président.
Ruppé, juge; Sans, juge d'instruction.
Groc, Dufaur, Tuffe, suppléans.
Gallias, procureur impérial.
Montsinat, substitut.
Sevenes jeune, greffier.
Gasc, commis-greffier, pour le civil.
Lacrois, pour le correctionnel.
Delzers, Dieuzaide, avocats plaidans,

Duffaur, Guittou, Vacquier, Petit, Capelle, Broca, Chelle jeune, Henry, avoués.

Chambre des avoués, Messieurs,

Guittou, président. Duffaur, syndic.

Vacquier, rapporteur.

Capelle, secrétaire.

Maurere, Champié père, Saint-Jean, Boyer, Bernés, Lacroix, huissiers

audienciers.

Dupuy, Lafeuillade, Lescure, Bayard, Lansac, Martres, Delpech, Pouyfourcat, Decamps, Sarraute, Clément, Hugonnet, Couzinet, Paucheville, Lajous, Desbarrats, Bergés, Marcet, Segouffin, Dembielle, Amiel, Lagriffoul, Dombre, Maury, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de Muret.

MURET.

MM. Tuffe, juge de paix. Delpech, Petit, suppléans. Dulhiac, greffier.

Csmmunes du canton.

Eaunes, Frouzins, Labarthe, Labastidette, Lacasse, Lagardelle, Lherm, Lavernose, Muret et Saint-Amans, Pin et Justaret, Pinsaguel, Roques, Roquet-

tes, Saint-Clar, Saint-Hilaire et Villenouvelle, Saubens, Seisses, Vilatte, Villeneuve-les-Cugnaux.

AUTERIVE.

MM. Jaubert, juge de paix. Thomassin cadet, N. . . suppléans. Barthe, greffier.

Communes du canton.

Auribail, Auterive et Ichaussas, Beaumont et Ribonnet, Grepiac, Labruyère, Lagrace - Dieu et Magrens, Mauressac, Miremont, Puidaniel, Venerque, le Vernet.

CARBONNE.

MM. Boussac, juge de paix. Dupau, avocat; Dupau, négociant, suppléans.

Lasserre, greffier.

Communes du canton.

Berat, Bois - de - Lapierre, Capens, Carbonne, le Fauga, Longages, Marquefave, Mauzac, Montgazin, Montaut, Noé, Saint-Sulpice. CAZERES.

MM. Faure, juge de paix. N. . . Laborie, suppléans. Besse, greffier.

Communes du canton.

Boussens, Cazères, Couladere, Francon, Lescuns, Marignac - Laspeyres, Martres, Mauran, Montheraut, Monclar, Mondavezan, Palaminy, Plagne, le Plan, Saint-Christaud, Saint-Cizy, Saint-Michel, Sana.

CINTEGABELLE.

MM. Ferriol, juge de paix. Cairats, N. . . suppléans.

Nole, greffier.

Communes du canton.

Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Marliac.

FOUSSERET.

MM. Lamothe, juge de paix. Miegeville, N. . . , suppléans. Domejean, greffier.

Communes du canton.

Adeilhac, Castelnau-Picampeau, Casties et Labrande, le Fousseret, Fustignac, Gratens, Laffite, Lassan, Marignac-Lasclares, Montegut, Montoussin, Peyssies, Polastron, Pouy-de-Touges, Saint-Araille, Saint-Elix, Senareds.

SAINT-LIS.

MM. Liabœuf , juge de paix. Castex , Caseneuve , suppléans. Balas , greffier.

Communes du canton.

Bonrepos, Bragairac, Cambernard, Empeaux, Fonsorbes, Fontenille, Lamasquere, Sainte-Foi, Saint-Lis, Saint-Thomas, Seiguéde.

MONTESQUIEU-VOLVESTRE.

MM. Guichou, juge de paix.

Guichou (Jacques), Aressy, suppléans. Delage, greffier.

Communes du canton.

Canens, Castagnac, Gouzens, Lahitére, Lapeyrere et Guignolas, Latour, Massabrac, Montbrun, Montesquieu.

RIEUMES.

Castaing, juge de paix. Boyer aîné, Parade, suppléans. Boyer cadet, greffier.

Communes du canton.

Beaufort, Forgues, Labastide - Clermont, Lahage, Lautignac, Mones et Garimont, Mongras, Montastruc, Savés, Murelet, Lespères, le Pin, Plagnole, Poucharramet et Saint-Jean, Rieumes, Saboneres, Sajas, Saveres.

RIEUX.

Rigal, juge de paix. Delbballe, Lamouroux, suppléans. Descuns, greffier.

Communes du canton.

Bax, Gensac, Goutevernisse, Lacaugne, Latrape, Lavelanet, Mailholas, Rieux, Sales, Saint-Julien.



DÉPARTEMENT DU TARN.

Il a quatre tribunaux. Les lois doivent y être exécutées huit jours après leur promulgation, eu égard à 657 kilomètres, 131 lieues anciennes, de distance de Paris à Albi; chef-lieu du département.

TRIBUNAL DE PREMIÉRE INSTANCE. Séant à Albi.

MM. Pezous, président.
Cardonnel, vice-président.
Lafon, juge d'instruction.
Mathieu, Martel, Castagné, Taillefere de-la-Portalière, Larroque, Belot, juges.

Mercadier, Sudré, Guilhaumon, Ravailhe, juges suppléans.

Cambard, procureur impérial. Boyer, Cavaillé, substituts.

Cavalery, ereffier.

Loubiere, Verdeil, commis assermentés.
Bonnet le père, Bousquet, Gausserand,
Parssac, Fabre, Bruel, Guilhaumon,
Sudre, Ravaille, Mathieu fils, Calhafa,
Descolis fils, Perous fils, Tarroux fils,
Bonnet le fils, avocats.

Mercadier, Malgouire, Vialaret, Bole, Cahuzac, Esquilat, Rodiere, Viguier, Foulquier, Tiery, avoués.

Germain, Carmé, Maury, Sales, Beaulieu, Bigorre, huissiers audienciers.

Magnaval, Clarene, Violle, Roziers, Raynal, Clavel, Cussac, Mandoul, Clarene fils, Corras, Calviere, Augé, Marty, Groc, Gardes, Martin, Fontanilles, Delrieu, Valat, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement d'Albi.

ÁLBI.

MM. Guilhaumon, juge de paix. Guillé, Prunet, suppléans. Cambard, greffier. Magnabal, Carmé, huissiers. Communes du canton.

Albi, Arthés, Carlus, Castelnan-de-Levis, Fréjairolles, Lescure, Maillhoc, Marssac, Maussans, Milhavet, Montsalvy, Puygouzon, Saliés, Sequestre, Saint-Sernin, Tersac, Villeneuve.

ALBAN.

MM. Pujol, juge de paix. Delcolis, Blanc, suppléans. Saint-Paul, greffier. Augé, huissier. Communes du canton.

Alban, Saint-André, Bezacoul, Curvale, Paulin, le Travet.

MONESTIÉS.

MM. Mazars-Saint-Michel, juge de paix. Campmas, Lambert-Serres, suppléans. Lapporte, greffier. Martin, huisiers.

Communes du canton.

Monestiés, Saint-Benoît-de-Cramaux, Blaye, Combefa, Cramaux, Labastide-Gabausse, la Parrouquial, Montirat, Narthous, Rancoules, Rozières, Salles, le Segur, le Suech, Taix, Trevien, Virac.

MM. Maffre, juge de paix.
Massabieau, Treilles, suppléans.
Roumegoux, greffier. Delrieu, huissier.
Communes du canton.

Pampelonne, Almayrac, S. te-Gemme, Jouqueviel, Lasplanques, Mirandol, Montauriol, Moularés, Tanus, Treban-RÉALMONT.

MM. Artault, juge de paix.
Roquefeuil, Vene, suppléans.
Lemouzy, greffier. Seguin, huissier.
Communes du canton.

Réalmont, Saint-Antonin-de-Lacalm, Saint-Benoît-de-Frédefond, le Bruc, Denat, Fauch, Labastide-Denat, Laboutarié, Lamillarié, Saint-Lieux-Lafenasse, Lombers, Orban, Poulan, Pouzols,

Puilanier, Ronel, Roumegoux, Sieurac, la Terre-Clapier.

VALDERIÉS.

MM. Serres, juge de paix. Massié, Caussé, suppléans.

Favier, greffier. Clavel fils, huissier.

Valderiés, Andouque, Crespinet, S.t-Grégoire, Saussenac, Serenac.

VALENCE.

MM. Calmés, juge de paix.
Bonnet, Galtier, suppléans.
Berail, greffier. Marty, huissier.
Communes du canton.

Valence, Assac, Cadix, Castelgarric, Saint-Cirgue, Courris, le Dourn, Fausgues, Fraissines, Gaycre, Gaulène, Saint-Julien-de-Pradoux, Larroque-Roucazel, Ledas et Penthiés, S.-Michelde-Labadié, Padiés, Roumegoux et Tels; Saint-Pierre-de-Lasserre, Pinet, Trebas.

VILLEFRANCHE.

MM. Puel, juge de paix. Viguier, Cathala-Fonbonne, suppléans. Roustit, greffier. Fontanilles, huissier. Communes du cantom.

Villefranche, Ambialet, les Avalats, Bellegarde, Cambon, S.'-Juéry, Marsal, Mouzieys, Teulet.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Séant à Castres.

MM. Guy, membre du corps législatif, président.

Debrus, Azais, juges.

Dejean, juge d'instruction.

Derrouch, Balard, Peyrounet, juges suppléans.

Carayon, procureur impérial.

Lacroix, substitut. Roques, greffier.

Grillon, Clément, Aussenac, Fabre, commis assermentés.

Martel, Olombel, commis expéditionnaires.

Balard, Barrière, Barthe, Bessayrie, Azais père, Pujol, Daubian, Sancerre, Peyronnet, Perié, Balard, Sers, Belot, Cariven, Perilhou, Espinasse, Picarel fils, avocats.

Peyronet, Baric, Derouch, Descomps, Bel, Enjalbert, Azais, Sers, Alba, Picarel père, Hilaire, Rouanet,

avoués.

Cadeleh, Esquirol père, Esquirol fils, Fedou, Lanjard, Sebe, Delmas, Ricard, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de Castres.

CASTRES.

MM. Auger, juge de paix. Cumenge, Perié, suppléans. Deltil, greffier. Barthe, huissier.

Communes du canton.
Castres, Laboulbene, Mandoul, Montespieu, Navés, Saix, Salepioussou.

BRASSAC.

MM. Bouisset, juge de paix. Fabre, Veaute fils, suppléans. Cathala, greffier. Galibert, huissier.

Communes du canton. Lebez, Brassac, Cambounés, Lasfaillades, le Margnés.

SAINT-AMANS.
MM. Cathala, juge de paix.
Pomayrac, Benoit, suppléans.
Averous, greffier.
Pailhé, huissier.

Communes du canton.

Saint-Amans-Labastide , Saint-Amans-Valthoret , Labastide , Lacabarede , Rouairoux , Sauveterre.

ANGLÉS.

MM. Savary, juge de paix. Alba-Lasource, Courech père, suppléans. Rouanet, greffier. Cavaillés, huissier.

Communes du canton.

Anglés, Lamontelarié, le Margnés.

DOURGNE.

MM. Durand, juge de paix. Graves cadet, Fournés, suppléans.

Picarel, greffier. Carles, huissier.

Communes du canton.

Saint-Amancet, Arfons, Saint-Avits, Belleserre, Cahusac, les Cammazes, Dourgne, Engarravaques, Lagardiolle, Lestap, Massaguel, Montmourre, Palleville-Lastouseilles, Sorèze, Soual, Verdale, Durfort.

LABRUGUIÈRE.

MM. N..., juge de paix. Fabre, Cros, suppléans. Peyras, greffier.

Fournés, grejjier. Fournés, huissier.

Communes du canton.

Saint-Affrique, Escoussens, Labruguière, Lagarrigue, Troupiae, Valdurenque, Viviers-les-Montagnes.

LACAUNE.

MM. Beziat, juge de paix. Cabanes cadet, Rabaud, suppléans.

Mas , greffier.

Delmas, Guy, huissiers.

Communes du canton.

Berlats, Escroux et Roquefere, Espe-

rausses, Gijounet, Lacaune, Nages, Senaux et Pomardelle, Viane.

LAUTREC.

MM. Cuy, juge de paix. Caraven, Bessière, suppléans. Labarrière, greffier. Juillié, huissier.

Communes du canton.

Brousse, Gibrondes, Saint-Julien-du-Pui, Labessière, Lamartinié, Lautrec, le Laux, Mondragon, Montpignier, Peyregoux, Puicalvel, Venés.

MAZAMET.

MM. Landes, juge de paix. Farret, Guibert-Escande, suppléans, Husson, greffier. Jullien, huissier.

Communes du canton.

Aiguefonde, Saint-Albi, Augmontel, Auxillou, Boissezon, Caucailleres-Castres, Caucailleres-Lavaur, Mazamet, Pont-de-Larn, le Rialet, Vintrou.

MONTREDON.

MM. Severac, juge de paix. Fosse-Laprade, Bourguet, suppléans. Sers, greffier. Reyne, huissier.

Communes du canton.

Arifat, Montcouyoul, Montredon, Raissac.

MURAT.

MM. Vidal, juge de paix. Roques-Bertrand, Theron, suppléans. Pelissier, greffier. Chabbert, huissier.

Communes du canton.

Cabanes et Barre, Murat.

MM. Fosse Saint-Martin, juge de paix.
Pierre Fosse, Fabre, suppléans.
Bonnafous, greffier.
Pagés, huissier.

Communes du canton.

Burlats, Saint-Germier, Saint-Jeande-Vals, Lacrouzette, Monfa, Roquecourbe.

VABRE.

MM. Caches, juge de paix. Baffiniac, Cornil ané, suppléans. Batailler, greffier. Ricard, Savary, huissiers.

Communes du canton.
Castelnau, Ferrieres, Labuguiere-Bezacoul, Lacaze Massals, Massuguiés, Miolles, Senegas et Trivizy, Saint-Salvi-de-Carcavés, Vabre.

VIELMUR.

MM. Foulquier, juge de paix. Serin, maire, Louis Serin, suppléans. Jauzion, greffier. Laguerre, huissier. Communes du canton.

Carbes, Cuq, Frejeville, Guitalens, L'Albarede, le Pujol, Semalens, Serviés, Vielmur.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Séant à Lavaur.

MM. Abrial, président.

Heilhes, juge d'instruction.

Malabiou, juge.

Moré, Preigna - Vignes, Cambefort, suppléans.

Ducarla, procureur impérial.

Audoy, substitut.

Merle, greffier en chef.

Senges, commis-greffier.

Fourés, commis-greffier.

Salles, Buffetau, Fourés, Cambefort, Fabre, Nicolet, avocats et avoués.

Mengaud père, Guiraud, Surbayrolles, Rigal, Lapeyrie, Mengaud fils, Dejean, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de La-aur.

LAVAUR.

MM. Maury, juge de paix.

Senges, Salles, suppléans. N. . . , greffier. Hangard, commis assermenté. Bordes, huissier.

Communes du canton.

Saint-Agnan, Ambrés, Avesac, Bannieres, Belcastel, Garrigues, Giroussens, Saint-Jean-de-Rives, Labastide, Lavaur, Saint-Lieu, Lugan, Marzens, Montaucel, Montcabrié, Préignan, Sénil, Saint-Sulpice - la - Pointe, Teulat, Veilles, Villeneuve, Viviers.

GRAULHET.

MM. Abrial, juge de paix. Bousirven, Bosquet, suppléans. Salavert, greffier. Pratviel, huissier.

Communes du canton.

Briatexte, Busque, Saint-Gauzens, Graulhet, Missegle, Montlayrés, Puibégon.

SAINT-PAUL.

MM. Clausade-Deriols, juge de paix.
Jauzion, Laferriere, suppléans,
Broa-Terssol, greffier.
Garrigues, huissier.
Communes du canton.

Brasis, Cabanés, Damiatte, Fiac, Saint-Germier, Jul, Magrin, Massac, Saint-Paul, Prades, Pratviel, Séran, Teyssode, Valcournouse, Viterhe.

PUYLAURENS.

MM. Gineste, juge de paix. Basset, Laroque du Buisson, suppléans, Malabiou, greffier. Ramond, huissier.

Communes du canton,

Apelle, Bertre, Blanc, Cambounet, Dournes, Saint-Germain, Lamothe, Lempaut, Lescout, Poudis, Puylaurens, Saint-Sernin.

MM. Vidal, juge de paix. Ronserail, Vergues, suppléans. Solvat, greffier. Brefet, huïssier.

Communes du canton.

Aguts, Algans, Cadoul, Cambon, Euq, Lacroisille, Lastens, Maurens-Scopon, Montgey, Mouzens, Péchaudier, Péchoursy, Roquevidal.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Séant à Gaillac.

MM. Montaigne, président, Miquel, juge d'instruction, Plasse, juge.
Albenque, Lacombe, Blanc, suppléans, Constans, procureur impérial.
Vialas, substitut du procureur impérial.

Cassanhol, greffier.

Bournazel, commis-greffier.

Vialas, bátonnier, Demurs père, Andrieu, Mercadier fils, Ravailhe, Monroux, avocats.

Loubers, Hugonet, Mercadier père, Lugan, Malgouyre, Teyssonières, Demurs fils, Duloys, avoués.

Delluc, Pagès, Carton, Ramond, Paris, Daragon, huissiers audienciers.

Taillefer, Cavanhiac, Conté, Pontié, Montagut, Laval, Pelfort, Bosquet, Alleguede, Larroque, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de Gailhac.

GAILLAC.

MM. Cousin, juge de paix. Depaulo, Girma père, suppléaus. Combettes, greffier. Pollefort, huissier.

Communes du canton.

Gaillae, Labastide, Bernae, Brens, Broze, Cestayrols, Lacourtade et Rivieres, Fayssae, Lagrave, Montans et le Taur, Senouilhae, Castanet.

CADALEN.

Ferrasse, juge de paix. N. . . , Jamme, suppléans, Cahuzac, greffier. Condat, huissier.

Communes du canton.

Cadalen, Aussac, Labessiere, Fenols, Florentin, Las-Graisses, Tecou.

CORDES.

MM. Loubers, juge de paix. Mercier, Raynal, suppléans. Costes, greffier. Laval, huissier.

Communes du canton.

Cordes, Alayrac, Amenrens, Labarthe-Blys, Bournazel, Lescabannes, Campes, Lacapelle-Luce, Lacapelle-Segalar, Cardonnac, Cazelles, Sarmazes, Laguepie, Livers, Loubers, Saint-Marcel et St.-Martial, Mouzieys, Noailhe, Panens, Lasalvetat, Souël, Tonnac, Latreyne, Vindrac.

LISLE.

MM. Jalbert, juge de paix. N. . . , Cassanhol jeune , suppléans. Dumas , greffier. Guerlin , huissier.

Communes du canton. Lisle, Parisot, Peyrolle.

MONTMIRAL.

MM. Verdun, juge de paix. Tornier, Plantié, suppléans. Plantié, greffier. Montagut, huissier. Communes du canton.

Montmiral, Alos, Andillac, Saint-Bauzille, le Cayrou, Cahuzac, Campagnac, Donnazac, Frausseille, Montels, le Verdier, Vieux, Puicelcy, Larroque, Lasclottes.

VAOUR,
MM. Dubois, juge de paix.
Bru, Viguier, suppléans.
Deltil, greffier.
Cordié, huissier.

Communes du canton.

Vaour, Itzac, Saint-Michel-de-Vax, Penne, Ratayrens, Marnaves, Milhars, Montrosiés, le Riol, Roussayrolles.

RABASTENS.

MM. Toulza, juge de paix. Darnaud, Palcal-Esteve, suppléans. Gouzy, greffier. Fournier, huissier.

Communes du canton.

Rabastens, Couffouleux, Loupiac, Mezens, Roquemaure.

SALVAGNAC.

MM. Miramond, juge de paix. Caminade, Gary, suppléans. Rabaly, greffier. Taillefer, huissier.

Communes du canton.

Salvagnac, Bauvais, Mondurausse. Montvalen, Montgaillard, La-Rouquette, Tauriac, Saint-Urcisse, Vilette.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÉGE.

Il a trois tribunaux. Les lois doivent y étre observées le neuvième jour après leur promulgation, eu égard à 752 kilomètres, ou cent cinquante lieues anciennes, de distance de Paris à Foix, chef-lieu du département.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE Séant à Foix.

MM. Bartet, président. Boyer, vice-président.

Gardebose, juge; Séré, juge d'instruction; Darnaud, Fornier-Moncazals, Soulié, Castel, Pilhes, juges.

Mainiel, Deramont, Vidal, Carbon, juges suppléans.

Souques, procureur impérial. Malpel, Darmaing, substituts.

Roque, greffier.

Darmaing, com.-gref. pour les assises. Tribolet, Badovch, commis pour la partie correctionnelle.

Cazamea, Seguier, pour la partie civile.

Bayle, avocat.

Mainiel, Passenaud, Carbon, Seguier, Deramont, Gouazé, Vidal, Ribet, avoués.

Sanches, Joffres, Sanches fils, huissiers attachés à la cour d'assises.

Jean-Pierre Faure, Jean-Baptiste Faure, huissiers audienciers.

Taillefer, Pelissier, Rodes, Loisel, Pajol, Tourrou, Bribes, Boyer, Figarol, Qués, Carbonne, Castillon, Rouquet, Pouzol, Rouire, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de Foix,

FOIX.

MM. N..., juge de paix. Domeng cadet, Poly cadet, suppléans. Saurat, greffier. Pelissier, Maury, huissiers.

Communes du canton.

Carabaux, Baulou, Benac, le Bosc, Bassac, Celles, Cos, Ferrieres, Foix, Fraichinet, Gagnac, L'Herm, Saint-Jean-des-Serjés, Saint-Martin-Caralp, Montgaillard, Montoulieu, Saint-Paul-Jarrat; Saint-Pierre-Rivière, Pradière, Prayols, Serres, Loubière, Vernajoul, Villeneuve-du-Bosc.

MM. Ferriol, juge de paix. Rivière, Abat, suppléans. Astrié, greffier. Tourrou, Bribes, huissiers, Communes du canton.

Ax, Asciou, l'Hospitalet, Igneaux, Merens, Montaillou, Orgeix, Orlu, Perles et Castellet, Prades, Savignac, Sorjeat, Tignac, Vaichies.

LABASTIDE DE SEROU.

MM. N..., juge de paix. Abribat, N..., suppléans. Eychene, greffier. Pujol, huissier.

Communes du canton.

. Aigues-Juntes, Allières, Alzen, Labastide de Serou, Cadarcet, Durban, Larboust, Montagne, Montels, Nescus, Sentenac, Suzan.

MM. Anglade, juge de paix. Costes, Reben, suppléans. Remauri, greffier. Dunac, huissier.

Communes du canton.

Albies, Appi, Aston, Aulos, Axiat, Bestiac, Bouan, les Gabanes, Caichax, Cayou et Savenac, Château-Verdun, Saint-Caunac, Garanou, Larcat, Larnat, Lassur, Lordat, Luzenac, le Pech, Sinzat, Unac, Urs, Vebre, Verdun, Vernaux.

MM. Lacube, juge de paix. Maurel, Jambert, suppléans. Arcizet, greffier.

Pouzol, Rouquet, huissiers.

Communes du canton.

Belesta, Benaix, Carla - Roquefort, Fougax et Barineuf, Illat, Saint-Jean-Aiguesvives, Lavelanet, Lichert, Lieurac, Merviel, Montferrier, Montsegar, Natzen, Pereille, Raissac, Roquefixade, Soula, Ventenac, Villac et Aiguillanes, le Sauteil, Villeneuve-Dolmes, Roquefort.

QUERIGUT.

MM. Cairol, juge de paix. N..., N..., suppléans.

Dubuc, greffier.

Communes du canton.

Artigue, Carcanière, Mijanés, Lepla, le Puch, Querigut, Rouze.

VIC DESSOS.

MM. Vergnes, juge de paix. Cambou, N..., suppléans. Rouaix , greffier.

Communes du canton.

Auzat, Gesties, Goulié et Olbier, Illier et Camarade, Lercoul, Orus, Saleis, Sem, Siguer, Suc et Sentenac, Vic Dessos.

TARASCON.

MM. Garrigou, juge de paix. Dessol, N..., suppléans. Sicre, greffier.

Figarol, Ques, Carbonne, huissiers.
Communes du canton.

Alliat, Amplague, Arignae, Arnave, Aynat, Banat, Bedillac, Bonpas, Capoulet, Cazenave, Genat, Courbit, Junae, Lapeje, Mercus, Miclos, Nios, Ornolac, Quié, Rabat, Saurat, Serres et Alcius, Surba, Ursat, Tarascon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Séant à Pamiers.

MM. Cassaing, président.
Crubailles, Bardon, juges.
Charly, Borrelly, Larue, suppléans.
Subra, procureur impérial.
Vasilieres, substitut.
Cairol, greffier.
Subra-Duquier, commis principal.
Borrelly, Vignes, avocats.
Biar, Saurine, Gaudonville, Perés,
Amilhat, Passerou, Allaux, Larue,

Luguel pere, Durrieu, Mariot, Luguel fils, huissiers audienciers.

Sacareau, Fauré, Grenier-Lanougarasse, Pelissier, Figarol, Mathieu, Barry, Simorre, huissiers.



Justices de paix de l'arrondissement de Pamiers.

PAMIERS:

MM. Charly, juge de paix. Subra-Duquier, Durrieu, suppléans. Freiche, greffier. Corneil, huissier.

Communes du canton.

Les Allemans, Saint-Amadon, Saint-Amans, Arvigna, Benagues, Besac, Bonnal, Carlaret, Escosse, les Issards, Saint-Jean-du-Falga, Lescousse, Ludies, Madieze, Saint-Martin-Doydes, Saint-Michel, Pamiers, les Pujols, Rouzane, Unzent, Saint-Victor, Villeneuve-du-Laréage.

LE FOSSAT.

MM. Pauly-d'Artigat, juge de paix. Bourgailh, N..., suppléans. Carriere, greffier. Saccareau, Dumas, huissiers.

Communes du canton:

Artigat, le Carla-le-Peuple, Casteras, le Fossat, Lanoux, Lezat, Monesple, Pailles, Villeneuve-Durfort, Saint-Ybars.

MM., Dubourg, juge de paix.

Trinque, N..., suppléans.

Guerre, greffier.

Fauré, Grenier-Lanougarasse, huissiers.

Communes du canton.

La Bastide-de-Besplas, les Bordes, Camarade, Campagne, Castex, Daumasan, Fornex, Gabre, Loubault, le Mas-d'Azil, Meras, Montfa, Sabarat, Sieuras, Thouars.

MIREPOIX.

MM. Sage cadet, juge de paix. Cailhau-Lalibert, Vidalat, suppléans. Boudouresques, greffier.

Pelissier, Figarol, Mathieu, huissiers.
Communes du canton.

Aiguesvives, la Bastide-de-Bousignac, la Bastide-sur-Lers, Besset, Cazal-des-Bailés, Cazal-des-Bailés, Cazal-des-Bailés, Cazal-des-Bailés, Cazal-des-Bailés, Cazal-des-Bailés, Cazal-des-Bailés, Cazal-des-Bailés, Cazal-des-Gumon, Coutens, Druille, Dun, Esclaigne, Engraviés, Felix-de-Tournegat, Sainte-Foy, Saint-Julien-de-Grascapou, Lagarde, Leimbrassac, Leran, Malegoude, Manses, Mirepoix, Montbel, la Penne, le Peyrat, Pradettes, Saint-Quentin, Regat, Rieucros, Roumengous, la Roque, Senesse-de-Sanabugue, Tabre, Teillet, Telloc, Tourtrol, Vals, Viviers.

SAVERDUN.

MM. Sarrut, juge de paix. Durrieu-Lamothe, Cancel, suppléans. Balnegre, greffier. Barry, huissier.

Communes du canton. La Bastide-de-Lordat, Bric, Cauté, Esplas, Gaudiés, Justiniac, Labatut, Lissac, Mazeres, Montaut, Saint-Quirc, Saverdun, Tremoulet, le Vernet.

VARILHES.

MM. Cassaing, juge de paix.
Paris-Sabarthés, N..., suppléans.
Paris, greffier.
Simorre, huissier.

Communes du Canton.

Artix, Saint-Bauzeil, Calzan, Cazaux, Coussa, Crampagna, Dalon, Felix-de-Rieutort, Gudas, Loubens, Malleon, Montegut, Rieux, Segura, Varilhes, Verniolle, Vira.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Séant à Saint-Girons.

MM. Dupré, président.

Monroux, juge.

Délage, juge d'instruction.

Rouaix, (Pacifique) Gouazé, Dauby, suppléans.

Pagés, procureur impérial.

Signorel, substitut.

Castel, greffier.

Rouaix, (Jean) commis-greffier.

Moussu, commis-greffier.

Gérus, bâtonnier; Estaque, avocats.

Gouazé, Vignau, Peyruzat, Bernadac,

Euclos, Rouaix, Bonin, Géraud, Court, avoués.

Sanches, Callon, Jougla, Sauvinet, Rival, huissiers audienciers.

Rougé (Pierre), Rougé (Jean), Galey,
Dacastaing, Dédieu, Tourrés, Morére,
Barbe, Laffont, Tap, Nartus, Sentein,
Coumes, Besse, Dis, Surre, Sentenac,
Rogalle, Pujol, Loubet, Adoue,
Soum, Dupuy, Escaich, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de Suint-Girons.

SAINT - GIRONS.

MM. Roudeille, juge de paix. Soueix, Puyruzat, suppléans. Genain, greffier.

Rougé (Jean), Lépine, huissiers. Communes du canton.

Alos, Castelnau, Cert, Clermont, Eicheil, Encourtiech, Erp, Esplas, Lacourt, Lescure, Montegut, Moulis, Rimont, Riverenert, Saint-Girons.

MM. Bordes, juge de paix. Bergés, Court, suppléans. Nicolas, gréffier.

Dédieu, Tourrés, huissiers.

Communes du canton.

Betchat, Cazavet, Caumont, Gajan,

Labastide, Lacave, Mercenac, Maugaueh, Montjoi, Montesquieu, Mauvesin-de-Prat, Prat, Saint-Lizier, Sentaraille, Tourignan-Vieux, Tourignan-Gastet.

SAINTE - CROIX.

MM. Durrieu, juge de paix. Roussel, Lespinasse, suppléans. Barrére, greffier. Morére, huissiers.

Communes du canton.

Bagert, Barjac, Bedeille, Cérizols, Contrasy, Fabas, Mauvesin, Mérigon, Montardit, Sainte-Croix, Tourtouse.

MM. Soulé, juge de paix.

Delort Pessailhan, suppléans. Tap, (Jean-Pierre), greffier. Tap (Bernard), Nartus, huissiers.

Communes du canton.

Augirein, Arrout, Argein, Antras, Aucazein, Audressein, Balacet, Bonac, Bethmate, Bordes, Buzan, Castillon, Gescau, Engomer, Galey, Illartein, Irazein, Saint-Lary, Salsein, Sentein, Sor, Saint-Jean, Balaguérés, Orgibet, Uchentein, Villeneuve.

MASSAT.

MM. Pagés, juge de paix. Galy-Chipeu, Galin, suppléans. Loubet, greffier. Adoue, Soum, huissiers.

Communes du canton.

Aleu, Boussenac, Massat, Soulan.

OUST.

MM. Pagés, juge de paix. Laporte, Morere, suppléans. Comes, greffier. Besse, Pujol, huissiers.

Communes du canton.

Aulus, Couflens, Ercé, Oust, Rogalle, Seix, Sentenac, Soueix, Ustou, Vic.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

Ce département a trois tribunaux. Les lois doivent y être exécutées huit jours après leur promulgation, eu égard à 70 my riamètres, ou 140 lieues anciennes, de Paris à Montauban, cheflieu du département.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE Séant à Montauban.

MM. Poncet-Delpech, président.
Debroca, vice-président.
Rivals de Lacombe, Rous, CombesDounous, Miquel, juge d'instruction,
Lacroix-Gironde, Delbreil, Hucafol,
juges.

Daiché, Brocart, Acher-Duvernés, Teulieres, suppléans.

Crosilhes, procureur impérial. Garrisson, Granal, substituts.

Boissonnade, greffier.

Causse, Barrieredarbus, Gautier, Picou, commis-assermentés.

Lafon, batonnier, Leygue, Bathie, Brocart, Mallet fils, Depeyre, Miquel fils, Teulières, Gilibert, Juge, Furbeyre, Colard, Sarrat, avocats.

Viguié, Mallet, Chateaudisses, Sarrat, Pujol, Prévot, Lugol, Pellet, Bouniol, Delpech, Martin-Lamotte, avoués.

Granet, Casaben, Delon, Serres, Charles, Lacroux, Peirouty, Monmeja, huissiers audienciers.

Pauliet, Lacassagne, Catusse, Latreilhe, Tissedre, Capin, Cazalières, Lavergne, Lapourscrie, Gautié, Delbreil, Eché, Boitel, Rey, Jaume, Costes, Massip, Delort, Rescoussié, Billiard, Loupiac, Danton, Edouard, Barrelier, Alazard, Villeneuve, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de Montauban.

MONTAUBAN. (I. or Arrondissement.) MM. Martin, juge de paix. Locrate, Acher-Duvernés, suppléans. Gondalma, greffier.

Cet arrondissement comprend, Lamothe-Capdeville et Villemade.

II.me Arrondissement.

MM. Daiché, juge de paix. Galibert, Capmas, suppléans. Delbreil, huissier.

Celui-ci comprend Léojac.

CAUSSADE.

MM. Liausu, juge de paix. Souliagou, Belcastel, suppléans. Merqués, greffier.

Communes du canton.

Caussade, Monteils, Cayriech, Saint-George, Mirabel, Cayrac, Lavaurette; Réalville, Septfonds, Saint-Cirq.

CAYLUS.

MM. Caltié, juge de paix. Constantin, Roques, suppléans. Bouissou, greffier.

Communes du canton.

Caylux , Lacapelle-Livron , Espinas , Loze, Mouillac, Saint-Projet, Puylagarde.

LAFRANÇAISE.

MM. Clou, juge de paix. Delbreil, Falguières, suppléans. Petit, greffier.

Communes du canton.

Lafrançaise, Lhonor-de-Cos, Montastruc, Piquecos.

MONCLAR.

MM. Delpon, juge de paix. Puech, N..., suppléans. Pont, greffier.

Communes du canton.

Monclar, Belmontet, Bruniquel, Puigaillard, Génébrieres.

MONTPEZAT.

MM. Raynal, juge de paix. Prax, Aboulene, suppléans. Grasset, greffier.

Communes du canton.

Montpezat, Labastide-de-Penne, Montfermier, Montalzat, Lapenche, Puilaroque.

MOLIERES.

MM. Déjean , juge de paix. Sahuc , Poursillié , suppléans. Rolland , greffier.

Communes du canton.
Molieres, Labarthe, Puicornet, Vazerac, Auty.

NÉGREPELISSE. MM. Gardes, juge de paix. Delfau, Malet, suppléans. Taché, greffier.

Communes du canton.
Négrepelisse, Albias, Bioule, Cazals,
Saint-Etienne-de-Tulmont, Montricoux,
Vaissac.

SAINT-ANTONIN.

MM. Bromet, juge de paix. Lacombe, Lacoste, suppléans. Sigal, greffier.

Communes du canton.

Saint-Antonin, Castanet, Feneyrols, Ginal, Laguépie, Parizot, Varen, Verfeil.

VILLEBRUMIER.

MM. Gerla, juge de paix. Sinas, Tournier, suppléans. Lagrange, greffier.

· Communes du canton.

Villebrumier, Corbarieu, Reynies, Saint-Nauphary, Varennes, Verlhac-Tescou.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE Séant à Moissac,

MM. Delbrel, président.
Jougla, juge d'instruction.
Martin, juge.
Plantade, Lespinasse, N..., suppléans,
Delvolvé, procureur impérial.
Carrère, substitut.
Ruffat, greffier en chef.
Feyt, commis-greffier.

Colombié, Delvolvé jeune, Chambonau, Vigié, Boué, Lespinasse, Mauret, avocats, Redon, Latailhède, Cabanès, Cayrou, Izernes, Chabrié, Dalquié, Filhol, avoués.

Ferrié, Fargues, Luguettis, Castera, Prieur, huissiers audienciers.

Vassal, Coronat, Deilhes, Gouygon, Tissédré, Bessou, Dupuy, Holmières, Servières, Rustaing, Fraunié, Moulis, Vacquié, Filhol, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de Moissac.

MOISSAC.

MM. Lespinasse, juge de paix. Plantade, Fossat, suppléans. Chambonau aîné, greffier. Ferrié, Fargues, huissiers. Communes du canton.

Moissac, Montesquieu, Malause, Boudou, Saint-Vincent, Saint-Paul-d'Espis.

MM. Bailet, juge de paix.
Faubeaugin, Seguin, suppléans.
Desparpailhat, greffier.
Dutau, commis-greffier.
Rustaing, Libersat, huissiers.
Communes du canton.

Auvillar, Casterus, Saint-Loup, Saint-Sirice, Grezas, Dunes, Sistels, Donzac,

Merlés, Monbrison, le Pin, Saint-Michel.

BOURG-DE-VIZA.

MM. Dufour, juge de paix. Pouzet, Segui-Laboissière, suppléans. Coronat, greffier.

Gouygon, Tissédré, huissiers. Communes du canton.

Bourg-de-Viza, Brassac, Fauroux, Miramont, Montagudet, Saint-Nazaire, Touffaille.

LAUZERTE.

MM. Thouron-Lamelonie, juge de paix. Fournier, Martin ainé, suppléans. Martin jeune, greffier. Coronat. Deilhes, huissiers.

Communes du canton.

Saint-Amans-de-Pélagal, Beaucaire, Belvezé, Bouloc, Cazés, Durfort, Saint-Hypolite, Sainte-Juliette, Lauzerte, Monbarla, Sauveterre, Tréjouls.

MONTAIGU.

MM. Moulhia, juge de paix. Martin, Bouissou, suppléans, Mazaré, greffier. Vacquié, Moulis, huissiers.

Communes du canton.

Montaigu, Bournac, Saint-Bauzel, Saint-Amans, Lacour, Ferrussac, Roquecor, Valeilles.

VALENCE.

MM. Duhard, juge de paix. Labordère, Bonnafoux, suppléans. Holmières-Ladevèze, greffier. Holmières, Dupuy, huissiers. Communes du canton.

Valence, Castelsagrat, Saint-Clair, Espalais, Lagarde, Gasqués, Golfech, Goudourville, Lalande, Monjoy, Perville, Pounnevie, Castels, Lamagistère.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE Séant à Castelsarrasin.

MM. Raby, président.
Carrere - Dupin, juge d'instruction.
Carrere-Brillamon, juge.
Maury, Arnoux, Constans, suppléans,
Mazade-de-Percin, procureur impérial.
Pouzols, substitut.
Hinard, greffier.
Timbal, commis-greffier.
Mayor Marade Cla Tourse Cla Res

Maury, Mazode fils, Touzac fils, Boë, Roucaule, Grabié fils, Bouisset, avocats. Constans, Arnoux, Dirat, Saint-Laurens, Regis, avoués.

Viguiez, Fabas, Itou, Bouissou, Delbosc, huissiers.

Justices de paix de l'arrondissement de Caltelsarrasin.

CASTELSARRASIN.

MM. Videt-Nartigue, juge de paix. Arnoux, Dupuy, suppléans. Gaston, greffier.

Itou (Bernard), huissiers.

Communes du canton.

Castelsarrarin, les Barthes, Labastidedu-Temple, Mauzac, Venthilhac, le Barri-Dislemane, Lagarde et Allefeuille.

MONTECH.

MM. Serrurier-Dubois, juge de paix. Forestier, Perséguet, suppléans. Lamire, greffier.

Brujol, Merle, Bounhoure, huissiers.

Communes du canton.

Montech, Saint-Porquier, Montbeton, Lavilledieu, la Gour-Saint-Pierre, Bressoles, Montbartier, Linhan.

GRISOLLES.

MM. Hébrard-Mancencal, juge de paix. Bertrand, Timbal, suppléans. Prevost, greffier. Jamet, huissier.

Cammunes du canton.

Grisolles, Bessens, Campsas, Canals, Dieupentate, Fabas, Labastide - Saint-Pierre, Laperiere, Monbequi, Nohic, Orgueil, Pompignan. VERDUN.

MM. Petignot, juge de paix. Rolleau, Desegeaux, suppléans. Fourgot, greffier.

Soulié, commis-greffier.

Fauré, Bontat, Bazile, huissiers.

Verdun - les - Garonnes, Aucanville, Beaupuy, Bouillac, Saint-Salvy, Comberroger, Brivecastel, Saint - Sardos, Montain, Bourret, Masgrenier.

BEAUMONT-LES-LOMAGNE. MM. Goulard, juge de paix. Gasc, suppléant.

Bose, greffier.

Miegeville, commis-greffier. Julia, huissier.

Communes du canton.

Beaumont, Auterive, Belbeze, Cumont, Ezcazeaux, Esparsac, Faudouas, Gariés, Gimat, Glatens, Goas, Haumont, Lamothe-Cumont, Larrazet, le Cauze, Marignac, Maubec, Serignac, Vigneron.

SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE.
MM. Sabathé, juge de paix.
Brunet, suppléant.
Miramont, greffier.
Gardes, huissier.

Communes du canton. Saint-Nicolas-de-la-Grave, Caumont, Castelmayran, Saint - Aignan, Castelferrus, Garganvillar, Lafitte, Cordes, Labourgade, Auzeville, Fajeolles, Coutures, Gensac, Sainte-Arroumex, Gaychanès.

LAVIT.

MM. Laclaverie, juge de paix. Beauquié, Laborde, suppléans. N. . . greffier. Thau, huissier.

Communes du canton.

Lavit, Arques, Doazac, Castera, Bouzet, Mongaillard, Balignac, Maumousson, Marsac, Gramont, Poupas, Lachapelle, Saint-Jean-du-Bouzet, Puigaillard, Monsonville, Bardigues.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE.

MM. Dupau, président.

Baudens, Cassaing, Garrigou neveu, Joulia, juges.

N..., Boscus, Joseph Albert, Saint-Raymond aîné, suppléans.

Ferradou père, greffier en chef. Ferradou cadet, commis-greffier.

Gase, au pont; Blane, rue Tolérance, huissiers.

CHAMBRE

CHAMBRE DE COMMERCE.

MM. Desmousseaux, (C. *.), préfet, président perpétuel; Dupau, vice-président; Fages aîné, Baudens, Chaptive, Garrigouneveu, Joulia (Augustiu), Authier (Joseph), Demouis, Lignères fils aîné; Lamy, Boscus, Laurent-Louis Geli, Coudere, Duchan, Ortric-Sol, secrétaire rédacteur.

Pouzens, secrétaire expéditionnaire.

MM. Fabre, puits des Augustins.
Mis, rue de la Dalbade.
Davasse, rue des Paradoux.
Fornier, place de la Bourse.
Figuières, rue Maison-Professe.
Raynaud.
Roaldès.

Duffé, rue Gourmande.

MM. Carrère, rue Malcousinat.
Dauriac cadet, faubourg Saint-Etienne.
Prévost, rue Pharaon.
Bayonne, faubourg Saint-Etienne.
Doulihac, rue des Pénitens-Noirs.
Dorie, place de la Bourse.
Pomarede, faubourg Saint-Etienne.
Rivals, faubourg Saint-Etienne.
Longairou, à Saint-Cyprien.
Fauré.

Tarif des droits attribués aux àgens de change et courtiers.

Pour la négociation des lettres de change sur l'étranger, un tiers pour cent.

Pour la négociation des effets de commerce de l'intérieur de l'empire, un huitième pour cent, payable la moitié par le cédant, et l'autre moitié par le preneur.

Pour le courtage des marchandises et denrées, un pour cent, payable, moitié par l'acheteur, et moitié par le vendeur.

Courtage sur les grains de toute espèce, un décime par hectolitre, payable par l'acheteur.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBY.

MM. Gaujon, président.

July, Ichier, Chamayou, Prunet aîné, juges.

Cir Raoux , Andorre aîné , Carme aîné , Gaspard Balard , suppléans.

Belet eadet, greffier. Violes, Cussac, huissiers.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES.

MM. Prat aîné, président. Rassiguier, Barthes, Labarthe, Caraven, juges. Peyre, Boutes, Choussat, Galibert, suppléans. Marc-Antoine Gaubert, greffier. Besseries cadet, huissier.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN.

MM. Guillaume-Merignac, président.
Sirac, Bidaubique, Constans-Seuilh, Vialettes-Daignan aîné, juges.
Lagravere aîné, Lacoste-Rigail, Mariette,
Auriol, Loupiae, suppléans.
Latreille père, greffier.
Roger, commis-greffier.
Bessieres, Lacroux, huissiers.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MOISSAC.
MM. Cossaune, président.
Genié, Arnal, Capgras, Disse, juges.
Arnal, Latailhade, Daries, Roger,
suppléans.
Mondin, greffier.
Larigaudière, huissier audiencier.

COUR PRÉVOTALE SÉANT A AGEN.

 MM. Desmirail *, président, grandprévôt.
 Piquemal, Candelon, Couderc, TartasConques, Bonami, Menoire, Laffont, Laffite, assesseurs. Buhan &, procureur général. Lespès, greffier.

TRIBUNAL DES DOUANES Séant à Saint-Gaudens, (ressort d'Agen.)

MM. Janole, président.
Batailler, N..., Lacroix, De Paty,
assesseurs.

Campmas, procureur impérial. Augier-Pégot, greffier.

NOTAIRES IMPÉRIAUX DE PREMIÈRE CLASSE.

Etat nominatif des notaires de Toulouse, décédés ou démissionnaires, dont les minutes sont au pouvoir des notaires de cette ville.

Mauras père (François), rue Nazareth,

a les papiers de Savy.

FLOTAND (Jean-Marie), rue Payras, a les papiers de Julia, Labit, Laborie, Martin, Massoulie, Savy (Guill.me), Savy (Louis.)

Monnereau - Roc (Gabriel - Christian), rue des Filatiers, a les papiers de Calmels, Cortial, Cabissol, Celery, Canac, Debrueil, Garrigues, Gardeil père, Gardeil, Jornet, Laplagne, Labeyrie, Larrua père, Larrua, Larrigaudere (B.), Larrigaudere (P. H.), Roc, Milhet, Privat, Puginier, Rulheres, Sabatier, Troëte.

RICHARD (Valentin), rue de la Fonderie, a les papiers de Broudes, Gondamines, Richard (B.), Richard (Jean-E.)

Duclos (Joseph), rue Saint-Rome, a les papiers d'Azam, Bofati, Barthe, Bonnet, Cassé, Clamens, Castarede, Ducros, Derremps, Daugatis, Duferno, Dalabert, Dutoron père, Dutoron fils, Daubert, Dumolinier, Durand, Dauriole, Deboisse, Daliés, Dasque, Farjonel, Faure, Fourcade, Guiraudios, Jalabert, Lasalvanié, Lalbie, Lafforgue père, Lafforgue fils, Laval, Mignony, Mis père, Mis fils, Nicolay, Planchette, Picot, Pelegry, Raynaud, Reignac, Sans père, Sans fils, Serres, Tremolet, Trillé, Vitalis, Vigery, Vilary.

Pugens (Siméon), rue Maletache, a les papiers de Boizeran, Boyer, Berjaud, Bessier (Antoine), Bessier (François), Bessier (Jean), Bessier (Nicolas), Blanchely, Besserie, Cailhau, Creissel, Deveza, Defaurés, Dutour, Déalbia, Dayde, Daugier, Ducluzel, Daugier, Escudier, Escarery, Ferriere, Forest (François), Forest (Jacques), Forest (J.-Pierre), Garnier, Ganil, Lanaude, Lasserre, Lages, Lalbye (Pierre), Lalbye (P. C.) Lalbye (Jean), Lestrade, Larroque, Pugens, (Charles), Roquete, Sicard.

SAURINE (Théodore), rue du Sénéchal, a les papiers d'Adenet, Armentie, Amiel, Audre, Ayrioly, Arnaldy, Aiguieres, Assolenti, Auzenaty, Baldy, Barralis , Bacqué , Bernard , Bouisson , Bissonis, Box, Berrerii, Carle, Crosati, Charlari, Chevalier, Chareary (François), Coustans, Calmettes, Deprat, Dutouron, Daustric, Demageris, Dlanglade, Delauda, Declauzo, Fagety, Fabry, Forestery, Gilabert, Gregoire, Gaffoire, Gipoucou, Guiraudat, Gornodery, Garac, Iteneri, Joffrenety, Jouery, Laysau, Lauzy, Lafargue, Marmonery, Maudinelly, Mengon, Mejani, Marmeches, Maignac , Nevavilla , Pratviel (Pierre) , Pratviel aîné, Pratviel fils, Pradel Permondy, Ployrac, Rollé, Ratery, Rippié, Sarranta, Stetely, Tilhac, Terrason, Ulmo, Vinherii, Valenti, Vabres.

AMILHAU (Jean-Pierre), rue de la Pomme, a les papiers d'Arnaud, Ayral, Boyer, Boudet, Benoît, Bedelery, Bordonis, Balaguié, Capelle, Courrene, Entraigues, Entraigues, Gilade, Galandry, Izarn, Labordere, Rieux, Sicard, Touron, Vidal (Claude), Vidal fils.

Sarrans (Jean-Marie) rue des Couteliers, a les papiers de Brassac, Bauvestre, Boyer (Etienne), Boyer (Jacques), Carrery, Castanet, Castanet, Coutanson, Detabarde, Deterry, Dufaur (Jacques), Dufaur (Joseph), Dufaur, Escaffre, Flotes, Geraud, Huges, Jazade, Labat, Laffont, Massiot, Maignac, Miquel, Pagan, Ricard, Sicard, Thomas, Uzache.

Cabanis (Jean-Firmin), rue Boulbonne, a les papiers de Bouisson, Cabanis (Pierre) Causse, Dansans, Dinet, Gaillhard, Guilhaumont, Lormand, Pourtal, Royet, Soubranné, Tayac

père, Tayac fils.

MAURAS (Etienne), rue Cantegril, a les papiers de Boyer père, Boyer fils, Cassania, Fermat, Fainau, Malvaisin,

Maistre, Monna, Taillefer.

PRATVIEL (Jean-Joseph), rue Boulbonne, a les papiers de Blanc père, Blanc fils, Carbonel, Gromaria, Darnaud, Estebe, Geniés, Mirepoix, Montespan, Pratviel (Jean-Baptiste.) CAPPÉ (Théodose) rue Croix-Baraignon, a les papiers d'Alliguier, Atnaldi, Barragachies, Bergos, Barriere, Corail jeune, Corail fils, Corail père, Castanet, Cassagnade, Deprat, Dufaur, Delbe, Daustric, Duteil, Deyrat, Dauriole, Dortiguiery, Depontis, Faure, Limoges, Lafargue, Montorsier, Pomiers, Rouquette, Rey, Soulan.

CAMPMAS (Jacques - François), près le Grand-Soleil, a les papiers de Bastide, Benoit, Benoit, Barriere, Bonnety, Cazals, Campmas père, Campagnac, Cordurier, Chaussade (Jean), Cavaleris, Chaussade (Paul), Castanet, Cassan, Capellis, Despiau, Deprat, Dupleyssis, Daustric, Delarrieu, Delabonne, Deroc, Escoubié, Escudery, Fargues, Fauré, Gondal, Jazade, Jougla , Lepine , Lardy , Larru , Mazarguil, Mazarguil, Moncassin, Marcillac , Montorcier , Mercadier , Ouvrier, Operary, Olier, Ogues, Portes, Parrouton, Rougian, Souliere, Terraih , Valet.

Nota. Les minutes des autres notaires sont déposées aux archives, dans une des salles du couvent des ci-devant Grands-Augustins, sous la garde et surveillance du sieur Lacombe, agent de la compagnie des notaires, et préposé à cet effet

par M. le préfet.

DIXIÈME DIVISION, (Toulouse.)

Composée des départemens de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariége, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Gers, de Tarn-et-Garonne.

M. Travot, (C. 察) général de division, commandant.

Généraux de brigade, MM.

Wouillemond, (C. 泰) le baron Duranteau, (C. 泰) Miquel, (C. 泰) le baron Charlot, (C. 泰)

Bonin, adjudant commandant.

ETAT MAJOR DE LA PLACE DE TOULOUSE. MM. Charlot (C. 梁.), général de brigade, commandant le département.

Savanié, capitaine, aide de camp.

Sansfourche st, idem, idem.

Richard, chef de bataillon du troisième régiment d'artillerie à pied, commandant d'armes.

Delahais, sous-inspecteur aux revues, cloître Saint-Etienne.

Cazac, commissaire des guerres, chargé de la police de l'hôpital militaire, porte Saint-Etienne.

Sainte-Marie, économe de l'hôpi tal militaire.

N. . . agent divisionnaire des fourrages de la 10.º division militaire.

Direction d'artillerie, MM.

Waudré (O. *.) directeur d'artillerie. Bizard (O. *.), chef de bataillon, sousdirecteur d'artillerie.

Buvée, capitaine en résidence.

Royer - Desgranges, commissaire aux poudres.

ÉCOLE D'ARTILLERIE.

MM. Ruty (O. **,), général de brigade, commandant de l'école.

Muller, major au 3.º régiment d'artillerie à pied, commandant par interim.

Carney, professeur de mathématiques. Gantier, professeur de géométrie descriptive et de dessin.

Raymond, répétiteur.

Direction des fortifications.

N. . . N. . . . GENDARMERIE.

MM. le chevalier Lepineau 🕸, colonel de la 9.º légion de gendarmerie.

Regnard \$\$, chef d'escadron de la 9.º légion.

Descrime - Girié, capitaine de gendarmerie.

Vallés, sous-lieutenant quartier-maître.
Doué *, capitaine de recrutement, rue
Saint-Rome.

Legean, sous-chef des vivres, rue Saint-Antoine du T.

ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE.

Mgr. Claude-F.:-Marie Primar, (C. *)
archevêque de Toulouse, de Narbonne,
d'Auch, d'Albi, sénateur, comte de l'empire et commandant de la légion d'honneur.
MM. De Barbazan, prévot; de Cambon,
grand archidiacre; Hubert, vicaires
généraux.

Savy, secrétaire de Mgr. l'archevêque. Amouroux, secrétaire-aumônier, et rece-

veur de Mgr. l'Archevêque.

Employé au secrétariat. Le sieur Mouy, clerc tonsuré, portecroix de Mgt. l'archevêque.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines titulaires.

MM. De Barbazan, vicaire général, prévot; de Cambon, vicaire général, grand archidiacre; Hubert, vicaire général; Gassagneau-de-Saint-Félix, Pons, (Joseph) téologal; Reyniés-de-Rozière; grand écolâtre, vic.º gén.¹; Druilhe-Saint-Médard; Devin, Desinnocens, Prépaud, Latour-Saint-Ignan, vicaire général; Montpeur.

N. B. Quand le curé de la métropole et le directeur du séminaire assistent à l'office, ils prennent rang parmi les chanoines titulaires suivant l'ancienneté de Ieur installation; le curé est admis à officier à son tour de semaine.

M. Bernadet, curé de la métropole, M. N.... directeur du séminaire.

Chanoines honoraires.

MM. Dalbis, Crabère, Bouzigues, Roucous - Saint - Amans, Daram, Pijon, professeur; Lazeu, Saint-Victor, Larroque; de Sers; de Lamezan, official métropolitain ; Dirat (Louis), Montagut, Pons, Branet, promoteur; Chabanettes, vicepromoteur; Cardonel, Cornac ainé, Pezet-Ladevèze, Cornac cadet, Arnaud-Sicard, Ramel, Martin - Lacroix, d'Heliot, Berger, curé de Verfeil, Desmazures, Taubin, Peyriga, curé de Mirepoix; Amouroux, Barthier, curé d'Aspect; Carié, curé de Castillon; Miquel, Dauzat, Gestas, Daubech, professeur; Dupuy. Bénéficiers.

Les quatre vicaires de Saint-Etienne, MM. Bonal, Couret, Gerberon, Arroy, Reilhes aîné, Prax, Marragon, Maison, Legry, Reilhes, sacristain, Reilhes cadet, Jauffret, Tesseyre, Daurignac, Benaben, Lavau, Daubriac, Lafage, Trinchant, Brandela, Boisse, Laffont, Caussidou, curé de Launaguet; Alibert, Descomps, Galtier, curé.

PRÉFECTURE

DE LA HAUTE-GARONNE.

M. le baron Desmousseaux, (C. 🕸), commandant de la légion d'honneur, préfet.

M. N. . . , auditeur au conseil d'état.

M. P. F. Dantigny, ex-capitaine d'infanterie, secrétaire général de la préfecture.

Conseil de préfecture, MM. Olivier aîné, ex-administrateur du département.

Dessole.

Luxeul (Symphoricn), ex-administ. Lacroix (Prosper.)

Limairac.

Conseil général du département, MM., Caissel, ex-administrateur, Pérignon, commissaire impérial près les monnaies; Pérignon, de Grenade; Fournier aîné, de l'Isle-en-Dodon; Gonin, ex-législateur; Laplagnole, ex-administrateur; Lacombe, de Revel; Lasplanes; Tatareau, de Saint-Gaudens; Descouloubre; Villeneuve-Vernon; Raynal-Saint-Michel; Romiguière père; Duperier; Verdier; Laveran, de Car-

bonne, officier de la légion d'honneur; Villele fils aîné; Lassus-Camon; Niel-Brioudes; Barie aîné; Laffon-Cazeing; Cambon (Auguste); Dencausse-Labatut; Goudin.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Bureau du secrétariat.

M. Le Cointre, secrétaire particulier.

Administration générale, organisation administrative. Exécution des lois relatives aux assemblées communales et électorales. Sûreté générale, salubrité publique. Haute police, surveillance administrative, passe-ports, permissions de port d'armes. Chasse. Police rurale. Nomination de gardes champêtres particuliers. Imprimerie, librairie, journaux. Correspondance avec les sociétés savantes. Agriculture, commerce. Etat des récoltes. Foires et marchés, mercuriales. Chambres de commerce, consultatives, syndicales. Agens de change, courtiers, fabriques, manufactures, produits de l'industrie. Haras. Police des cultes. Population. Statistique. Surveillance des établissemens d'enseignement public:

Bureau des travaux publics et domaines.

M. Jean-Marie-Vincent Pague, avocat, chef.

Travaux publics et leur comptabilité;

réparation des routes et des ponts ; recreusement des rivières, ruisseaux, nauzes et fossés mères ; grande et petite voirie ; alignement des rues, des villes et villages traversés par les routes ; indemnités pour les alignemens; pont à bascule; police du roulage; contentieux relatif aux marchés passés avec les entrepreneurs; navigation et travaux à faire sur les rivières navigables et flottables ; navigation et travaux du canal du midi; poids et mesures; établissemens des buraux de pesage et mesurage : eaux thermales, leur régime intérieur; la vente et distribution des eaux : mines : dépenses des bourses et chambres de commerce ; sûreté des théâtres et autres lieux publics ; prisons, casernement de la gendarmerie, etc.

Vente des domaines impériaux. Tout ce qui concerne la propriété de ces biens. Baux à loyer ou à ferme des domaines. Recouvrement et remboursement de rentes. Surveillance des coupes ordinaires et extraordinaires des bois impériaux, hospices et établissemens publics. Mobilier national. Pensions ecclésiastiques.

Emigrés.

Bureau de comptabilité.

M. Sudrié, chef.

La comptabilité des dépenses variables

de tous les exercices. Les ordonnances de paiement, et la formation des états d'emploi pour traitemens des membres des corps administratifs et judiciaires. La comptabilité du clergé à la charge du gouvernement, et la formation des états d'emploi des crédits. La comptabilité des menues dépenses des tribunaux; la comptabilité et la situation des prisons. Les réglemens et ordonnances des frais de justice. La vérification des caisses. La clôture des comptes des receveurs généraux depuis leur création. Le recouvrement des contributions directes et des contributions indirectes. La répartition des contributions directes. Le cadastre, généralement tout ce qui concerne cette partie.

Bureau des contributions.

M. Thuries, chef.

Répartitions des contributions directes. Dégrévemens. Remises, décharges, modérations. Indemnités pour perte de récoltes par cas fortruits de grèle, incendics, etc. Cautionnemens des notaires, avoués, percepteurs, etc. Patentes, cotes irrécouvrables. Gestion des percepteurs. Contributions indirectes.

Bureau d'administration générale des

communes.

M. Champié, chef. Contentieux des communes. Acquisition, échanges. Comptes des maires et des percepteurs. Réglemens des budgets. Les octrois. Les hospices. Les bureaux de bienfaisance. Circonscription des paroisses. Erection des annexes et chapelles. Organisation des édifices consacrés aux cultes. Supplément du trentième aux desservans. Organisation des fabriques paroissiales. Budget desdites fabriques paroissiales. Budget desdites fabriques, et comptes à rendre par leurs trésoriers. Regitres de l'état civil. Tables décennales. Paiement des gardes des bois communaux, etc., etc.

Bureau militaire.

M. Louis-Maurice Delpy, chef.

Conscription militaire. Levées. Poursuite des conscrits insoumis et des déserteurs. Arrestations. Colonnes mobiles.
Placement des garnisaires. Réglemens
des frais de garnison. Les délits en
matière de conscription. La rentrée des
amendes prononcées contre les réfractaires, les déserteurs et leurs fauteurs.
Le contentieux y relatif. Les radiations
d'inscriptions hypothécaires, et les mains
levées des bannimens en matière de conscription. La liquidation et le paiement
des frais de justice en matière de conscription. Les gratifications pour captu-

res. Le recouvrement des indemnités de réforme.

Vélites. Recrutement de divers corps de la garde impériale. Enrôlemens volontaires. Ecoles impériales, spéciales militaires. Garde nationale. Son organisation. Sa mobilisation. Son habillement et son équipement. La nomination de ses officiers. Le contentieux relatif à l'habillement des troupes. Etapes et convois militaires. Mouvement des troupes. La compagnie de réserve. Poudres et salpêtres.

Bureau des réquisitions.

M. Duchemin-Larrieu, délégué de M. le préfet pour les fournitures militaires faites par voie d'appel, chargé de la direction de ce bureau, qui traite de la liquidation, de la comptabilité des services militaires des années 1808, 1809 et 1810 pour les denrées d'appel, réquisitions des charrettes, chevaux et mulets.

Sous-préfecture de l'arrondissement de Toulouse.

M. De Lamothe, auditeur de seconde classe au conseil d'état, sous-préfet. Conseil. MM. Vignoles, Baville, Blancde-Brisse, Lezat, Sabatier cadet, Ferrand-Vizols, Blanc, de Paulhae, Malefette, Berger, Fajolle-Giscarro, Lignères (Bernard.) Sous-préfecture de l'arrondissement de Villefranche.

M. Barrau, ex-administrateur, souspréfet.

Conseil. MM. Violle, notaire; Demare, Isarn, Iroux aîné, Fourtanier, Auréjac, Bonnaure, Noel (Maurice), Villele-Laprade, Dardié (Jean-Baptiste), Lamothe-Tristan (François-Marg. 110)

Sous-préfecture de l'arrondissement de Muret.

M. Thomassin, sous-préfet.

Conseil. MM. Bonnecarrere, Baric, Luxeul, Belou, Laffond-Casseing, Puntous fils, Ferriol, Duclos, Sevene père, Maring aîné, Suarès (Jean-Baptiste-Joseph.)

Sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

M. CHARRIER, auditeur de première classe au conseil d'état, sous-préfet.

Conseil. MM. Sacaze, Saccarrère, Pagan, Bonnemaison, Cousier, Cailhol (Joseph), Sengés, Compans père, Pegot, Barége, Saintegème.



PONTS ET CHAUSSÉES.

MM. Laupies, ingénieur en chef de première classe, et Bailly, ingénieur ordinaire de première classe, de résidence à Toulouse.

Catherinot, ingénieur de seconde classe, à Saint-Gaudens.

N..., ingénieur ordinaire de classe, en service extraordinaire, chargé de la navigation de la Garonne, à Toulouse. Conducteurs.

MM. Salesses, conducteur de seconde classe, résident à Saint-Gaudens.

Fauré, conducteur de seconde classe, résidant à Toulouse.

Turben, conducteur de troisième classe, à Toulouse.

Bureau de l'ingénieur en chef. MM. Dumas, chef, à Toulouse.

Subsol, dessinateur géographe, à Tou-

Bonnet, commis expéditionnaire, à Toulouse.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS.

M. BEGUILLET, directeur, rue de la Trinité.

M. Barrau, inspecteur, rue des Couteliers. CONTRÔLEURS:

Arrondissement de Toulouse.

MM. Urbain Beguillet, rue de la Trinité;
Frayssines père, rue de Lapleau; Cazeaux, rue des Puits-Clos; Teissié, rue des Couteliers, également chargé des cantons de Montgiscard et de Lanta, arrondissement de Villefranche.

Arrondissement de Villefranche.

M. Burgalat, à Villefranche.

Arrondissement de Muret.

MM. De Sery, à Muret; Lapierre, à Rieux.

Arrondissement de Saint-Gaudens.

MM. Tajan, à Saint-Gaudens; Ribet,
à Aspet.

Contrôleur surnuméraire.

M. Joseph Prache.

Arpentage et Expertise.

Par les arrêtés du gouvernement du 12 brumaire an 11 et 27 vendémiaire an 12, l'arpentage et l'expertise de toutes les communes de la France ont été ordonnés pour parvenir à l'égalité dans la répartition des contributions.

La direction des contributions est chargée de coopérer à ces travaux sous les ordres de M. le préfet, et en conséquence un bureau spécial est établi, et fait partie de ceux de la direction. M. Boudou, principal commis, ci-devant professeur du cours de géométrie.

Ingénieur-Vérificateur.

M. Bellot, à Toulouse, rue des Tiercaires.

Receveur général du département.

M. Marragon, rue d'Astorg.
Préposé du payeur général.
M. Delcros, rue Boulbonne.

Bureau de vérification et poinçonnage des poids et mesures, élabli dans la rue des Arts.

M. Lepic, inspecteur.
M. Laferrerie, vérificateur.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT

ET DES DOMAINES NATIONAUX.

MM. N.... directeur, rue Joly, inspecteur de la 1.ºº division, place Impériale.

Dubarry, inspecteur de la 2.º division, à Saint-Gaudens.

Savary, Hannuic, Persegol, vérificateurs. Desessars, receveur des actes civils, place Impériale. Deblanque, receveur des actes judiciaires, amendes et biens saisis, rue des Polinaires.

Bernat, receveur des exploits et des amendes, place Rouaix.

Gayet - Laroche, receveur des domaines et bois, rue Baraignon.

Marciliac, conservateur des hypothèques, rue des Capelas.

Lafage, receveur du timbre extraordinaire, rue de la Fonderie.

Lhermite, garde-magasin, contrôleur du timbre extraordinaire, rue Riguepels.

Pons-Dévier, conservateur des hypothèques à Muret.

Adema, idem, à Saint-Gaudens. Puygarry, idem, à Villefranche.

CONSERVATION FORESTIÈRE. 13.º ARRONDISSEMENT.

MM. Dralet, conservateur des forêts de la 13.º division, composée des départemens de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Ariége et de Tarn-et-Garonne.

Tatareau, inspecteur de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

Fabre, premier sous-inspecteur de la division, employé dans les arrondissemens de Toulouse, Villefranche et Muret, à la résidence de Toulouse. Enjubauld, sous - inspecteur, employé dans l'arrondissement de St.-Gaudens, à la résidence de Saint-Béat.

Moysset, garde général, près le conser-

Crémon, 1.er brigadier de la conservation, idem.

Dubon, garde général du cantonnement de Léguevin et Toulouse.

Lucas, garde général du cantonnement de Lendorthe.

Ribet, garde général du cantonnement de Miramont.

Alquier, garde à cheval de la pêche de la conservation.

Alexandre Cayla, garde à cheval à la résidence de Toulouse.

Martres, idem, à la résidence de Muret.

Cambon, Bougens père, Bougens fils, Larieu, Rey, Pujol, arpenteurs-géomètres.

DIRECTION DES DROITS RÉUNIS.

La direction générale du département est située rue Payras, n.º 37.

MM. de Vienne, directeur, hôtel de la direction.

Raynal, inspecteur, rue du Taur.

Sartre, inspecteur, hôtel de la poste aux chevaux.

Geoffroy, contrôleur principal, hôtel de la direction.

Balmet, receveur principal, idem.

MANUFACTURE IMPÉRIALE DE TABAC.

Maynard, régisseur.

Lamy, chef de fabrication.

Hussou, controleur. And and the street

Lamothe, garde-magasin.

Entrepot des feuilles.

Dauriol, garde-magasin.

Guillemette, controlleur.

Arrondissement de Villefranche.

Johanys, contróleur principal.

N.... receveur principal.

Arrondissement de Muret.

Migneron, controleur principal.

Cluzel, receveur principal.

Arrondissement de Saint-Gaudens.

Julien, contróleur principal.

Montmori, receveur principal.

Conseil de la régie près la direction. Dubernard, avocat.

Mallafosse, avoué.

Tous les bureaux de la régie des droits réunis sont ouverts au public à sept heures du matin l'hiver, et à six en été, jusqu'au soleil couchant. Toutes les réclamations doivent être adressées à MM. les contrôleurs principaux sédentaires de chaque chef-lieu, qui donneront les renseignemens, instructions et décisions. Tout ce qui est relatif au contentieux est également dans leurs attributions; ils transigent sur les délits et contraventions, sauf l'approbation du directeur-receveur général du département.

Pour toutes les réclamations adressées aux contrôleurs principaux, et auxquels il n'aurait pas été répondu, on devra s'adresser au directeur-receveur général du département, en lui envoyant un duvilicata de la demande et l'indication

de la date de la remise aux contrôleurs

principaux.

AGENCE

DES POUDRES ET SALPÉTRES.

Commissariat de Toulouse.

Ce commissariat comprend dans sa circonscription les départemens de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, du Tarn, de Tarn - et - Garonne, de l'Aude, de l'Ariége et des Pyrenées Orientales.

Commissaire en chef à la résidence de Toulouse.

M. Royer - Desgranges, rue Mirabel, huitième section, n.º 81.

Employés sous les ordres du commissaire en chef.

Gerbier, entreposeur, résident à Perpi-

gnan.

Lanta, préposé à la vente et à la distribution des poudres et salpêtres.

Dengras, chargé du détail de la réorganisation des salpêtriers et débitans, et du contentieux du service.

J.-J. Crabifosse, chargé du détail de la raffinerie et de la comptabilité.

J.-L. Crabifosse, chargé de la surveillance pour la fabrication des poudres.

MUNICIPALITÉ DE TOULOUSE.

M. DE MALARET, maire.

M. Lanneluc,

M. Demouis,

M. M. adjoints.

Conseil municipal.

MM. Courtois, négociant; Casseyrol, homme de loi; Baudens, négociant; Banse, directeur receveur général du canal; Murel, arboriste; Sahuqué, négociant; Monna, notaire; Marié aîné, négociant; Duroux (Maurice), entrepreneur de messageries; Garrigou neveu, négociant; Sabatier cadet, pro-

priétaire; Desazars (O. ≱.), premier président; Descouloubre, propriétaire; Cazals, Bastouilh, professeur à l'école de droit; Lavédan, prop.º; de Cambon, (Alexandre); de Cassand, propriétaire; de Tauriac, prop.º; Espigat, Maragon, receveur général; d'Olive, prop.º; Dupau, négociant; Ricard, Roucoule, Savy-Gardeil, Dubois, N....

M. Philip, secrétaire en chef.

M. Lefebvre, receveur de la ville.

RECETTE DES CONTRIBUTIONS.

M. Pascal, receveur, rue Ste.-Ursule, première section, n.º 414.

BUREAUX DE LA MAIRIE.

Bureau du maire.

M. Lartigue, secrétaire particulier de M. le maire.

Secrétariat général.

M. Philip, secrétaire général.

M. Bordes, chef du bureau de l'état civil.

1.re Division. — police, conscription militaire, hospices, logement des troupes.

M. Deville, chef.

M. Ferrier, chargé du logement des troupes.

M. Lacroix, pour la partie militaire.

M. Soulé, commis pour les certificats de résidence.

M. Rozié, pour les passe-ports, etc.

M. Nougayrol, pour les marchés et prisons.

2.º Division. — Travaux publics, contributions, comptabilité.

M. Videau, chef.

M. Barrau, pour les petitions et correspondance.

M. Lafitte, pour la comptabilité.

M. Pons, pour les contributions.
M. Virebent, ingénieur de la ville.

M. Vitry, inspecteur de la voirie.

COMMISSAIRE SPÉCIAL DE POLICE.

M. Campan, auditeur au conseil d'état, commissaire spécial de police, rue du Trou.

Ses attributions sont,

La délivrance des attestations nécessaires pour l'obtention des passe-ports à l'étranger.

Visa des permissions, ou congés

limités des militaires ou marins.

Surveillance de l'exécution des lois et règlemens, concernant les lieux de rassemblemens. Les hôtels garnis, logeurs, maisons de débauche et de jeux, contrebande, mendicité, vagabondage.

Surveillance et police intérieure des

prisons de Toulouse, etc., etc.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement dit du Nord: M. Marchant * , rue du Taur.

Arrondissement dit du Centre: M. Julien,

rue de la Fonderie.

Arrondissement dit du Sud: M. Plain, rue de la Pomme, section 3, n.º 101.

Arrondissement dit de l'Ouest: M. Fontas, rue de la Daurade, première section, Pour l'intérieur de la mairie.

M. Lagarrigue, rue Saint-Remezy.

PRÉPOSÉS ET INSPECTEURS DE POLICE.

MM. Second, Monchan, Demonts, Vigourous, Sarrère, Bernadet, Ducasse, Bouvet.

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

M. le comte de Fontanes , sénateur , (C. 泰) grand-maître de l'université impériale.

Recteur, M. Jamme.
Inspecteurs, MM. Dessolle et Ferrand.

Secrétaire, M. Betbeze, secrétaire de la faculté de droit.

Faculté de théologie.

Doyen , M. Pijon.

Secrétaire, M. d'Haubech.

Professeurs.

Le dogme, M. Pijon.

La morale évangélique, M. Larroque.

L'histoire et la discipline ecclésiastiques, M. Jamme.

L'écriture sainte et l'hébreu, M. d'Haubech.

Appariteur, M. Mezamat.

Faculté de droit.

M. Perraud, ex-tribun, inspecteur-général.

Doyen, M. Jouvent.

Secrétaire, M. Betbeze.

Professeurs.

Droit romain, M. Ruffat.

Code Napoléon, MM. Jamme, Furgole, Bastouilh.

Procédure et législation criminelles, M. Jouvent.

Suppléans, MM. Peyre, Mesplié, Bergés.

Appariteurs, MM. Joseph Dimoux, Laurent Marti.

Faculté des sciences.

Doyen, M. Picot-Lapevrouse père *. Secrétaire, M. d'Aubuisson.

Professeurs.

Mathématiques, MM. Romieux, d'Aubuisson.

Adjoint . M. Assiot.

Histoire naturelle, M. Picot - Lapeyrouse père 聚.

Adjoint, M. Picot-Lapeyrouse fils.

Physique, M.

Adjoint, M. Marqué-Victor.

Chimie, M. Dispan.

Appariteur, M. Estellé. Faculté des lettres.

Doren, M. Larroque (de Souillac).

Secrétaire, M. Lalanne.

Professeurs. Philosophie, M. Larroque. Suppléant, M. Saurimont.

Littérature française, M. Mevolhon.

Littérature latine, M. Carré.

Histoire, M. Robin.

Appariteur, M. Bourdan. Lycée de Toulouse.

Proviseur, M. Savy. Censeur, M. Barbié.

Aumónier, M. Duchène.

Econome, M. Audounet.

Professeurs.

Philosophie, M. Larroque.

Rhétorique, M. Carré.
Deuxième d'humanités, M. Lafont.
Première d'humanités, M. Daribère.
Deuxième de grammaire, M. Viguier.
Première de grammaire, M. Labur-

the jeune.

Agrégé-professeur, M. Andrieu. Mathém. ** transcendantes, M. Romieux. Physique et chimie, M. Marqué-Victor. Histoire naturelle, M. Picot - Lapey-rouse fils.

Mathématiques spéciales, M. Léon. Mathém. es élémentaires, M. Saurimont.

ÉCOLE SPÉCIALE DES ARTS

DE TOULOUSE.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

M. le Maire, président.

MM. Dessolle, Descouloubre, Castellane père 梁, Bastouilh, Virebent, directeur, administrateurs.

Professeurs, MM.

Suau, professeur du modèle vivant, de ronde-bosse et d'anatomie relative au dessin.

Jacquemin, conservateur du Musée. Vigan, professeurdes principes de dessin. Roques, professeur de peinture. Lucas, professeur de sculpture.

Virebent, professeur d'architecture et de stéréotomie.

Pomian, professeur de prespective et de géométrie pratique.

ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX.

Les jeux floraux ont été érigés en académie en 1694.

Liste des mainteneurs de l'académie des Jeux Floraux, MM.

1770. Martel, doyen.

1770. Jamme.

1778. De Lalo. 1782. De Latresne.

1783. De Malcor.

1785. Poitevin, secrét. perp.

1787. D'Escouloubre.

1789. L'Abbé Saint-Jean.

1789. De Lavedan. 1806. Picot-Lapeyrouse *.

1806. L'Abbé Jamme.

1806. Primat (C. 梁), archevêque.

1806. Hocquart. 1806. Desazars (O. 梁).

1806. De Villeneuve. 1806. De Malaret.

1806. Dralet.

1806. Gary,

1806. D'Aiguesvives, secrét. des assemb.

1807. Desmousseaux (C. 察).

1807. De Cambon.

1807. Carré.

1808. L'abbé de Rozières.

1808. Démeunier (C. 發).

1809. D'Aguilar.

1809. Jouvent.

1809. Pinaud.

1810. Boilleau.

1811. Hypolite Daldéguier.

1811. Serres-Colombar.

Dantigny.

Le maire de Toulouse, académicien né. Nota. M. Baour-Lormian a été nommé a une place de mainteneur, mais n'est pas encore reçu.

Maîtres-ès-Jeux Floraux.

Madame d'Esparbés; MM. Treneuil, De Fontanes (C. ※), le cardinal Maury 禁, Pilhes, l'abbé Sicard, Madame Verdier-Allut, Regnault de Saint-Jeand'Angeli (G. 梁), Daru (C. 梁).

ACADÉMIE DES SCIENCES,

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

de la ville de Toulouse.

L'origine de cette association littéraire remonte à l'année 1729. Elle fut due au zèle de quelques citoyens de cette ville, recommandables par leurs lumières et par leur amour du bien public, à la munificence des ei-dévant états de Languedoc, et à celle des capitouls de Toulouse.

M. le préfet de la Haute-Garonne l'a rétablie par son arrêté du 22 novembre 1807, approuvé par Son Exc. le ministre

de l'intérieur.

Elle est composée de cinq associés honoraires, six libres et quarante associés ordinaires, quinze pour la classe des inscriptions, et vingt-cinq pour celle des sciences.

Elle distribue un prix tous les ans, dont le sujet est pris alternativement dans les objets relatifs aux travaux des deux classes.

Associés honoraires, MM.

Demeunier (C. 🐺), sénateur titulaire. Primat (C. 🐺), senateur, archevêque de Toulouse.

Desazars (O. *), premier président de

la cour impériale.

Desmousseaux (C. \(\) , préfet du département de la Haute-Garonne , baron de l'Empire.

Le comte Daru (C. *), min.secré. d'état.

De Malaret, maire de Toulouse.

Associés libres, MM.

Labroquère, ex-professeur en droit.

Legris,

Legris, ex-principal au collége royal.

Jamme, recteur de l'université impériale.

Picot-Lapeyrouse *, doyen de la faculté des sciences.

De Puymaurin *, député au corps légis-

Associés ordinaires pour les sciences, MM. Laupies, ingénieur en chef du département.

Clausade, ingénieur en chef du canal, du midi.

Rivet, ingénieur géographe.

De Saget, propriétaire.

Roumieu, professeur de mathématiques. Dessole, conseiller de préfecture. Marqué-Victor, professeur de physique. Dispan, professeur de chimie.

Virebent, professeur d'architecture. Lafont, docteur médecin, professeur de

Yècole de mèdecine. Cabiran, docteur médecin.

Larrey, docteur en chirurgie, directeur de l'école de médecine.

Viguerie, docteur en chirurgie, professeur de l'école de médecine.

Maguez, ingénieur des ponts et chaussées. Léon, professeur de mathématiques.

Carney, professeur de mathématiques à l'école impériale d'artillerie.

Isidore Picot - Lapeyrouse, professeur d'histoire naturelle.

Dubernard, docteur médecin, professeur à l'école de médecine.

Cazaux, ancien professeur de philosophie. Tyssier, professeur de mathématiques au lycée de Rhodez.

Gauthier, professeur de mathématiques à l'école impériale d'artillerie.

Pailhés, pharmacien.

Associés ordinaires pour les inscriptions et belles-lettres, MM.

Marcorelle 🕸 , député au corps législatif. Furgole, professeur en droit. Jouvent, professeur en droit. Ruffat, professeur en droit. Hocquart, propriétaire.

François de Villeneuve, propriétaire. Dumége, inspecteur des monumens antiques de la Haute-Garonne, l'un des directeurs du musée de Toulouse, membre de l'académie celtique et de plusieurs autres sociétés savantes.

Tajan avocat, homme de lettres. Pagés, procureur impérial à S.t-Girons. Jamme fils, professeur de théologie. Carré, professeur de rhétorique. Bastoul, professeur en droit. Saint-Jean, professeur émérite.

Marragon, ex-receveur général du département.

Bureau, MM.

Jamme, recteur de l'université, présid.t Marragon, directeur.

Picot-Lapeyrouse *, secrétaire perpétuel. Laupies, trésorier.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET CHIRURGIE.

PROFESSEURS.

Anatom. et physiologie. M. Larrey, direct. Patologie chirurgicale. M. Amiel. Opérations et accouchemens. M. Duclos. Thérapeut. et matière médic. M. Lafont. Clinique interne. M. Dubernard. Clinique externe. M. Viguerie.

SUPPLÉANS-ADJOINTS.

M. Naudin , 1.re et 2.me

M. Ducasse fils, 3.me et 6.me

M. Tournon, 4.me

M. N. . .

Chaires.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

La bibliothèque du collége national contient environ trente mille volumes, la plupart très-précieux, puisque la plus grande partie sont la bibliothèque entière de Lefranc. Elle est ouverte les mardi, jeudi et samedi, depuis dix heures jusqu'à deux.

Bibliothécaire, M. Dauzat. Sous-bibliothécaire, M. Lasserre. La bibliothèque du ci-devant clergé contient environ trente mille volumes, dont le choix honore le goût et les talens de ses deux fondateurs. Elle est ouverte les lundi, mercredi et vendredi, depuis dix heures jusqu'à deux.

Bibliothécaire, M. l'abbé Jamme. Sous-bibliothécaire, M. Lasserre.

MUSÉE.

Le musée établi dans la belle et vaste église des ci-devant Augustins, est ouvert au public tous les dimanches et les fêtes, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Conservateur, M. Jaquemin.

MONNAIE DE TOULOUSE.

M. Carayon-Talpayrac, directeur.

M. Périguon, commissaire impérial.

M. Babouot, contrôleur des monnaies.

M. Tirel-de-la-Martinière, caissier.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ET DE COMMERCE.

La société d'agriculture et de commerce, regardée comme le nerf principal de l'état, et le vrai principe de la puissance des nations, a été établie à Toulouse par l'ordre du gouvernement, le 8 thermidor an 6. Elle se rend tous les jours plus recommandable par ses travaux et par les lumières qu'elle répand dans le département, en faisant paroître, tous les mois, un cahier du journal des propriétaires ruraux, et par les autres découvertes qui sortent de son sein.

Elle est composée de soixante membres résidens, et de soixante membres non résidens; elle nomme des correspondans français ou étrangers en nombre indéfini.

Elle ne s'occupe que de l'économie rurale, et des autres objets qui y sont relatifs.

Elle s'assemble le mardi de chaque semaine, et tient une séance publique tous les ans, pour le rapport analytique de ses travaux et pour la distribution des prix sur les sujets qu'elle propose; elle distribue aussi ce jour-là des prix d'encouragement.

Son bureau est composé d'un président ou vice-président, d'un secrétaire, d'un archiviste et d'un trésorier.

M. De Saget, président.

M. De Marsac , vice-président.

M. Marqué-Victor, membre de l'académie des sciences, secrétaire.

M. De Forest, membre de l'athenée de Paris, archiviste.

M. De Reynies ; tresorier.

MESSAGERIES ET PORTEURS.

Il part tous les jours des bureaux de messagerie de MM. Lore et Duroux, rue des Pénitens-Bleus, section 3.m°, n.º 171, à six heures du soir, une diligence en poste pour Lyon, Marseille, Avignon, Nîmes, Montpellier et tout le Midi.

Une seconde diligence part, jour entr'autre, pour Agen, Bordeaux, Libourne, Nantes, la Rochelle, et toute la Bretagne.

On se charge du recouvrement des effets, sans autres frais que ceux du port de l'argent. Les mêmes font partir aussi par roulage toute sorte de marchandises pour toute la France et pour l'étranger.

Il part tous les deux jours des bureaux de l'entreprise générale des messageries, rue du Poids-de-l'huile, n.º 192, une diligence en poste pour Paris, et dont le trajet se fait en huit jours, en laissant aux voyageurs le repos nécessaire. Les bureaux de ladite entreprise générale sont à Paris, rue Notre-Dame des Victoires.

Il part de la poste aux chevaux une voiture pour Castres, les lundi, mercredi et vendredi à quatre heures du matin.

Diligence pour Montauban, de la poste

aux chevaux, part de deux jours l'un à

quatre heures du matin.

Il part du même bureau une diligence en poste tous les deux jours, pour Bayonne, passant par Auch, Tarbes, Orthez et Pau, et tous les jours pour Auch, à quatre heures du matin.

Le courrier d'Albi qui prend des voyageurs, marchandises et finances jusqu'à Rhodez, Vabre et Milhau, part du même hureau, les lundi, mercredi et vendredi

à une heure après midi.

Il part aussi du même bureau une diligence de Toulouse pour Albi, les dimanche, mardi et jeudi à trois heures du

matin.

Il part tous les jours, excepté le dimanche, du bureau de la petite place de Peyrolières, n.º 313, une voiture en diligence pour Saint-Gaudens; et pendant la saison des eaux, pour Bagnèresde-Luchon.

Il part du même bureau tous les jours, excepté le dimanche, une diligence pour Ax, passant par Auterive, Saverdun,

Pamiers, Foix et Tarascon.

Le porteur de Lavaur, Verfeil et Castres, n'a pas de jour fixé pour son départ; il part aussitôt que sa charge est complète. Il est logé chez M. Baudéan, aubergiste, maison Dorliac, près le rempart de Saint-Etienne.

Il part encore du même bureau une voiture pour Soreze, passant par Caraman et Revel.

Il part de l'Écharpe, tous les jours, une voiture pour Carbonne, Montesquieu,

Muret et Grenade.

Il part de chez M. Bon, rue Gourmande, une voiture pour Beaumont-de-

Lomagne.

Le sieur Guinet, voiturier d'Albi, part une fois par semaine; il est logé chez M. Fontette, près le rempart de Matabiau.

MAISONS DE ROULAGE.

M. Jacques Puget, commissionnairechargeur, rue du Poids de l'huile, près la place Montardy, n.º 198, expédie les marchandises pour toutes les villes de la France et pays étrangers, et notamment pour le Languedoc.

MM. Rey, Martres et Gratian, même rue, expédient pour tout l'Empire et

l'étranger.

MM. Pierre Balla et Glacier, rue du Petit-Versailles, expédient pour toute la

France et l'étranger.

M. Maury, commissionnaire-chargeur, expédie toutes sortes de marchandises pour les routes de Languedoc, de l'Ariége et autres. Il est logé rue du Peti-Versailles.

MM. Verdeilhe, Lafeuillade et comp.e,

logés rue Petit-Versailles, n.º 47, expédient les marchandises pour toutes les villes de France et pays étrangers.

MM. Bressolles et comp.º, commissionnaires-chargeurs, expédient pour la route de Bayonne, quartier S.'-Cyprien.

MM. Baric et comp., commissionnaires-chargeurs, expédient pour toute

la France et l'étranger.

MM. Pugens et comp.º, commissionnaires-chargeurs, rue du Petit-Versailles, expédient les marchandises et autres effets pour toute la France et l'étranger, par roulage accéléré et ordinaire.

TRANSPORT SUR LA GARONNE.

Il part de l'embouchure les mardi et samedi, à deux heures de l'après-midi, un bâteau de poste sur Garonne, qui se charge de toutes espèces de marchandises, ainsi que des passagers. Le bureau est rue Sainte-Ursule, maison Mamignard, dans la cour de la poste aux lettres.

JOURS DES DÉPARTS ET ARRIVEES

DES COURRIERS.

Bureau de Toulouse, rue Sainte-Ursule.

M. Delorme, inspectenr, rue Tolosane. M. Bugnôt, directeur, hôtel de la poste. M. Vacquié, contrôleur, rue des Tourneurs. Le courrier de Paris et celui de Bordeaux partent de Toulouse les mardi, jeudi et samedi à midi, la dernière boîte se lève à 11 heures; les chargemens et affranchissemens sont reçus jusqu'à 10 heures et demie : ces courriers arrivent les lundi, mercredi et vendredi.

Les courriers de Lafoux, Lapalu (cidevant Languedoc), Bayonne et routes, Castres, Albi, Foix, Lombez, Bagnères, Saint-Gaudens, Muret, etc., partent les lundi, mercredi et vendredi à midi, la dernière boîte se lève à onze heures; les chargemens et affranchissemens sont reçus jusqu'à 10 heures et demie : ces courriers arrivent les mardi, jeudi et samedi.

Poste aux chevaux.

M. Ramel, maître de la poste aux chevaux, près le puits des Augustins.

CANAL DES DEUX MERS.

L'administration du canal se divise en administration d'art et de conservation, et en administration de perception.

Agens supérieurs de l'administration d'art et de conservation.

M. Clausade, ingénieur en chef.

M. Villefranche, agent général archiviste de l'administration de perception. M. Banse, directeur-receveur-général,

M. Soumet,	contrôleur	principal	ambu-
lant.			
Sant divisor	ne manticulià	res MN	T.

Sept divisons particulières, MM.
Toulouse.... Ingén., Magués.
Recev., Rouquette.
Contról., Viennet.
Visiteur, Peccarrere.

Naurouse Ingén., Pin.

Castelnaudary. Ingén., Andreossy fils.

Recev., Periés. Contrôl., Soumet.

Trèbes..... Ingén., Lespinasse.

Recev., Gout. Contról., Lebrun.

Somail..... Ingén., Andreossy père.

Recev., Claverie. Contrôl., Aynard.

Contrôl., Aynard. Béziers.... Ingén., Tandol.

Recev., Hérail. Contrôl., Reynier.

Agde...... Ingén., Geoffroi.
Recev., Pradines.

Contrôl., Rochefort. Visiteur, Bouzans.

BATEAU DE POSTE.

Le bateau de poste du canal part régulièrement de Toulouse tous les jours à 6 heures précises du matin; il le parcourt dans quatre jours d'un bout à l'autre, en passant par les lieux désignés ci-après. Première journée. De Toulouse à Lespinet, à Madron, à Castanet, à Vic, à Deyme, à Donneville, à Montgiscard, à Aiguesvives, au Sanglier, à Negra, première dinée.

A Castelnaudary, première couchée.

A Beteille, seconde dînée.

A Carcassonne, seconde couchée.

A la Redorthe, troisième dînée.

Au Sommail, troisième couchée.

A Béziers, quatrième dînée. A Agde, quatrième couchée.

Le prix de la journée, y compris le droit d'enregîtrement, est de deux francs

cinq centimes par voyageur.

Le prix du transport des équipages est d'un franc vingt-cinq centimes par jour pour cinquaute kilogrammes (un quintal.)

Le bureau du départ est au bout du

pont Saint-Sauveur.

M. Rouges, receveur du bateau de poste.

22250000				
		PRIX.		
De	Toulouse	à Lespinet,	28.	c.
	Idem	à Madron,	34	c.
	Idem	à Castanet,	43	c.
	Idem	à Vic,	48	c.
	Idem	à Deyme,	63	c.
	Idem	à Donneville,	68	c.
	Idem	à Montgiscard,	83	c.
	Idem	à Aiguesvives,	89	c.
	Idem	au Sanglier,	89	
	Idem	à Négra,	1 fr. 2	

